

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 9 DÉCEMBRE 2013

VOLUME 151

NON-PUBLICATION

ROSA FANIZZI et ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :










Me PAUL CRÉPEAU,
Me ISABELLE GILLES




INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour
l'Association de la construction du Québec
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du
Québec des métiers de la construction
(International)
Me JONATHAN BOIVIN pour M. Louis-Pierre Lafortune
Lafortune
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me MICHEL DÉCARY et Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti
libéral du Québec
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction
Me LAURENT THEMENS et Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds
de solidarité
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	8
LOUIS-PIERRE LAFORTUNE	11
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	11
M. RENAUD LACHANCE, commissaire	181
LA PRÉSIDENTE	186
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN	188

109NP-1178 :		37
109NP-1179.1 :		48
109NP-1179.2 :		48
109NP-1180.1 :		62
109NP-1180.2 :		62
109NP-1181.1 :		69
109NP-1181.2 :		69
109NP-1182.1 :		79
109NP-1182.2 :		79

109NP-1183.1 :		81
109NP-1183.2 :	 	81
109NP-1184 :		90
109NP-1185.1 :		99
109NP-1185.2 :	 	99
109NP-1186.1 :		102
109NP-1186.2 :	 	102
109NP-1187.1 :		107
109NP-1187.2 :	 	107
109NP-1188.1 :		110

109NP-1188.2 :	 	110
109NP-1189.1 :		115
109NP-1189.2 :	 	115
109NP-1190 :	 	125
109NP-1191.1 :		171
109NP-1191.2 :	 	171
109NP-1192.1		188
109NP-1192.2	 	188

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce neuvième (9ième)
2 jour du mois de décembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Alors, bon matin, Madame la Présidente. Paul
11 Crépeau pour la Commission.

12 Me ISABELLE GILLES :

13 Bon matin. Isabelle Gilles pour la Commission.

14 Me SIMON LAROSE :

15 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général
16 du Québec.

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

19 Me PIERRE HAMEL :

20 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
21 construction du Québec.

22 Me MÉLISSA CHARLES :

23 Bonjour Mélissa Charles pour l'Association de la
24 construction du Québec.

25

1 Me LUCIE JONCAS :

2 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial
3 (International).

4 Me JONATHAN BOIVIN :

5 Bonjour. Jonathan Boivin pour monsieur Lafortune.

6 Me DENIS HOULE :

7 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
8 l'Association des constructeurs de routes et grands
9 travaux du Québec.

10 Me SIMON LAPLANTE :

11 Bon début de semaine. Simon Laplante pour
12 l'Association des constructeurs de routes et grands
13 travaux du Québec.

14 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

15 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
16 Québec.

17 Me MICHEL DÉCARY :

18 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
19 Québec.

20 Me FÉLIX RHÉAUME :

21 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
22 Québec.

23 Me ROBERT LAURIN :

24 Robert Laurin, FTQ Construction. Bonjour.

25

1 Me LAURENT THEMENS :

2 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
3 solidarité.

4 Me ANDRÉ RYAN :

5 Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité.

6 Me PIERRE POULIN :

7 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
8 poursuites criminelles et pénales.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Pourriez-vous vous lever pour l'assermentation,
11 s'il vous plaît.

12

13

14

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce neuvième (9ième)
2 jour du mois de décembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 LOUIS-PIERRE LAFORTUNE, homme d'affaires

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1]** Merci. Monsieur Lafortune, pour terminer peut-
12 être le sujet qu'on a abordé vendredi dernier. On a
13 parlé longuement d'une commission que vous dites
14 avoir versé [REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED] si monsieur Vincent a partagé cette
20 commission-là avec qui que ce soit?

21 R. Non.

22 Q. **[2]** « Non » vous ne le savez pas ou « non » il ne
23 l'a pas fait?

24 R. Bien, je peux pas répondre à cette question-là, je
25 le sais pas.

1 Q. **[3]** Vous ne le savez pas.

2 R. Non. Excusez.

3 Q. **[4]** Vous ne savez pas s'il a... s'il a partagé
4 cette commission-là. Bon. On a commencé à aborder
5 la semaine passée la... un sujet, là, de vos
6 relations avec monsieur Marcil. J'aimerais que vous
7 nous disiez dans quelle mesure vous avez... et vous
8 avez commencé à parler là-dessus, là. Dans quelle
9 mesure vous avez utilisé les services de monsieur
10 Marcil?

11 R. J'ai rencontré me... monsieur Marcil, pardon, à
12 plusieurs reprises. À l'époque, monsieur Marcil, je
13 crois qu'il était vice-président d'une firme
14 d'ingénierie, à propos des projets d'éoliennes,
15 puis il cherchait du développement des affaires. Ça
16 fait qu'on s'est rencontré à quelques reprises. Et
17 c'est principalement pour ça que je l'ai rencontré.

18 Q. **[5]** Pour les développements des éoliennes.

19 R. Oui.

20 Q. **[6]** Vous... vous nous avez expliqué que vous aviez
21 vous-même un investissement dans... dans le domaine
22 des éoliennes chez AAE.

23 R. Oui, mais c'était pas dans ce cadre-là, c'était
24 plus dans la construction des parcs éoliens par la
25 suite, là..

1 Q. [7] O.K.

2 R. ... où qu'il regardait, là, particulièrement.

3 Q. [8] Et outre cette question-là du développement des
4 affaires des... des éoliennes, est-ce que vous avez
5 demandé à monsieur Marcil de vous rendre d'autres
6 services aussi?

7 R. J'ai expliqué à monsieur Marcil aussi un problème
8 que j'avais à ce moment-là avec les intrants qu'on
9 a parlé l'autre jour de...

10 Q. [9] Une question avec Revenu Québec.

11 R. Oui, oui, oui, effectivement.

12 Q. [10] Lui... spécifiquement, je sais que vous nous
13 avez expliqué ce problème-là, là, avez-vous demandé
14 à monsieur Marcil de faire des interventions de
15 nature politique sur ce sujet-là?

16 R. Pas spécifiquement, c'était la règle générale de...
17 d'être imposé une deuxième fois ou être taxé une
18 deuxième fois, je vous dirais, là, sur des intrants
19 quand ils n'étaient pas payés par des sous-
20 traitants.

21 Q. [11] O.K. Alors, ça, ça revient à votre problème.
22 Maintenant, moi, ce n'est pas tant le problème en
23 soi, mais les moyens utilisés et le rôle que
24 monsieur Marcil a joué à l'égard de ce problème-là
25 qui me préoccupe. Qu'est-ce qu'il a fait monsieur

1 Marcil? Est-ce qu'il vous a aidé là-dedans?

2 R. Non. Bien, il m'a pas aidé particulièrement, non.

3 Q. **[12]** Lui avez-vous demandé de vous aider?

4 R. Je lui en ai parlé souvent parce que je me disais
5 que les règles étaient mal faites, mais d'une façon
6 générale, là. Spécifiquement, là, il a jamais rien
7 fait, puis ça a jamais rien fait.

8 Q. **[13]** La question : pourquoi en parler à monsieur
9 Marcil qui vous dites... vous me dites à ce moment-
10 là qu'il est rendu vice-président d'une firme
11 d'ingénierie? Pourquoi en parler à monsieur Marcil?
12 En quoi peut-il vous aider sur cette question-là?

13 R. Ah! Non. Mais, j'en ai parlé à peu près sur toutes
14 les tribunes, là, qui qui voulaient bien
15 l'entendre. Il m'a écouté à ce sujet-là, puis...
16 mais, c'est en... c'est en général, là, c'est
17 pas... pas plus à lui qu'à un autre.

18 Q. **[14]** Je vais vous demander, Madame Blanchette,
19 peut-être nous faire jouer l'onglet 46, s'il vous
20 plaît.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Vous le produisez?

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Oui, s'il vous plaît. On était rendu à 1175.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 .1 et 1175.2.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Merci.

5

6 109NP-1175.1 : Écoute électronique 08-0078-01981

7

8 109NP-1175.2 : Transcription de l'écoute
9 électronique 08-0078-01981

10

11 Alors, pendant qu'on place la conversation, peut-
12 être noter la date : nous sommes le neuf (9) avril
13 deux mille huit (2008), et les interlocuteurs,
14 monsieur Lafortune et monsieur Serge Marcil.

15

16 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

17

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[15]** Est-ce que ça vous rappelle, maintenant, plus,
20 peut-être, les services que vous auriez pu demander
21 à monsieur Marcil avant le neuf (9) avril?

22 R. Bien... La date, on reviendra... Je peux pas vous
23 dire, mais effectivement, j'ai demandé souvent à
24 monsieur Marcil... Je lui ai expliqué mon problème
25 que j'avais avec les TPS, TVQ, puis... Ça ressemble

1 à ça, là.

2 Q. [16] Oui, ça, je comprends que ça ressemble à ça,
3 mais tantôt vous me dites : « Non, j'ai pas demandé
4 de faire d'interventions », et dans la
5 communication, on voit qu'il y a déjà des
6 interventions de nature politique qui ont été
7 faites dans votre dossier, il y a eu de la pression
8 politique, puis là vous avez rencontré des
9 fonctionnaires qui n'étaient pas bien bien
10 réceptifs, là. Je ne veux pas employer... les
11 termes, là... Les fonctionnaires ont dit : « Il a
12 mis... Ils ont mis de la pression, ils ont rien
13 qu'à essayer de précipiter les choses. » Donc, il y
14 a déjà eu des pressions qui ont été faites via
15 monsieur Marcil avant ça?

16 R. Bien, c'est ce que j'en avais conclu parce que la
17 seule fois que j'ai rencontré des gens dans ce
18 dossier-là, il y avait pas d'ouverture à régler,
19 puis je vous rappelle que la raison générale, là-
20 dedans, c'était le concept que les intrants étaient
21 refusés, quand ils sont refusé à quelqu'un ils
22 reviennent sur la personne qui les a payés, puis
23 comme je vous ai dit souvent les numéros de taxes
24 étaient encore valides au niveau quand il y a une
25 vérification qui était faite au ministère. Je

1 trouve que ça avait pas de sens, ça fait que ça je
2 l'ai dit à tout le monde.

3 Q. **[17]** O.K. Je sais que vous l'avez dit, vous nous
4 l'avez expliqué?

5 R. Oui.

6 Q. **[18]** Puis je vais vous expliquer, on vous l'a dit
7 on veut pas s'occuper du problème fiscal?

8 R. O.K. Mais c'était ça mon problème.

9 Q. **[19]** O.K. C'était ça votre problème, maintenant
10 vous nous l'avez expliqué, on n'en parlera plus, on
11 va regarder ce qui s'est fait autour...

12 R. O.K.

13 Q. **[20]** ... de ce problème-là. À la ligne 32, t'sais,
14 quand monsieur Marcil dit : « Je voulais savoir »,
15 ligne 26, excusez-moi : « Je voulais savoir si tu
16 avais qu'est-ce qui s'est passé dans ton dossier,
17 t'as-tu eu des nouvelles? », puis, là, à la ligne
18 32, monsieur Marcil : « Bien, les gens, tu sais,
19 quand on m'avait dit qu'il y a des gens qui
20 prendraient contact avec vous autres, est-ce qu'ils
21 ont pris contact? » Donc, monsieur Marcil vous
22 avait déjà parlé qu'il a fait des démarches et
23 qu'il y a des gens qui devaient prendre contact
24 avec vous?

25 R. Monsieur Marcil il l'avait-tu fait ou non, je le

1 sais pas, mais oui il m'avait dit : « J'essayais de
2 trouver une tribune pour pouvoir expliquer ton
3 point. » Parce que quand c'était simplement
4 l'application de la loi sur les règles, on en
5 parlera pas cent (100) fois, mais au niveau du...
6 des TPS/TVQ ça me semblait pas conforme. Ça fait
7 que oui il avait fait des démarches pour que je
8 puisse expliquer mon point.

9 Q. **[21]** O.K. Mais des démarches...

10 (09:49:16)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[22]** Je veux juste savoir?

13 R. Oui.

14 Q. **[23]** Quand vous parlez qu'il a essayé de trouver
15 une tribune, il serait plus exact de dire une
16 personne?

17 R. Oui, oui, définitivement, excusez.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[24]** Et les démarches qu'il faisait monsieur Marcil
20 c'était des démarches politiques, c'est pour ça que
21 vous lui demandez d'intervenir?

22 R. Bien il m'avait offert de... oui de trouver
23 quelqu'un pour que je puisse expliquer mon point.

24 Q. **[25]** Alors, des démarches... des démarches
25 quelqu'un au niveau politique?

1 R. J'imagine.

2 Q. [26] J'imagine, quand ils vous disent...

3 Me MICHEL DÉCARY :

4 Là-dessus je vais m'objecter parce que, là,
5 vraiment c'est très subjectif. Le témoin n'a aucune
6 mémoire du détail et on lui fait dire que c'est
7 politique. Alors là, je trouve que sur le plan de
8 la preuve la rigueur, la validité c'est plus que
9 douteux. Et on lui fait dire donc des choses et ça
10 vient de la bouche de l'avocat, non de la bouche du
11 témoin. Il le sait pas.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie, Maître Décary, mais comme vous le
14 savez les questions peuvent être subjectives.

15 Alors, continuez, Maître.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Merci.

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Pardon, Madame la Présidente, je comprends les
20 questions peuvent être subjectives, mais ici il y a
21 aucune, rien, rien, rien qui justifie que si on
22 laisse entendre qu'il y a eu des interventions
23 politiques, on se fonde sur de l'air, le témoin le
24 sait pas.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On va voir, Maître. On a une écoute où on parle
3 quand même de certaines personnes. Alors, maître
4 Crépeau ne fait qu'investiguer et enquêter et nous
5 allons voir avec les réponses du témoin. Merci.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. [27] Alors, quand vous dites à la conversation ou
8 quand monsieur Marcil vous dites : « On m'avait dit
9 des gens qui prendraient contact avec vous
10 autres. » Est-ce qu'ils ont pris contact, est-ce
11 que dans les faits il y a eu des rencontres entre
12 vous ou vos représentants fiscaux avec des
13 fonctionnaires pour voir si votre dossier
14 avancerait? Puis c'est, là, que vous avez dit, on
15 vous a dit, vous avez mis de la pression, ça a rien
16 que précipiter les choses.

17 R. Oui, effectivement j'ai eu des rencontres avec les
18 agents au niveau de Revenu Québec, si je me trompe
19 pas. Oui.

20 Q. [28] O.K. Et quand vous dites : « Bien eux autres
21 c'est parce qu'ils avaient eu une commande du
22 politique. » Là, je comprends que c'est vos mots à
23 vous, c'est vous qui dites à monsieur Marcil qu'il
24 y a eu une commande du politique pour que les
25 fonctionnaires vous rencontrent?

1 R. C'était-tu du politique ou à l'intérieur de Revenu
2 Québec qui voulait le régler. Je me suis peut-être
3 mal exprimé, là, parce que des... mais ce que je
4 peux vous dire c'est que les gens que j'ai
5 rencontrés qui étaient des fonctionnaires au niveau
6 de Revenu Québec n'étaient pas réceptifs.

7 Q. **[29]** Alors, est-ce que c'est une bonne façon de le
8 résumer que vous demandiez à monsieur Marcil de
9 faire encore des interventions de nature politique
10 pour tenter de régler votre problème avec le
11 ministère du Revenu?

12 R. Je me suis peut-être mal exprimé en disant du
13 politique, monsieur Marcil m'avait offert de
14 m'aider à regarder si on pouvait pas dénouer ce
15 problème-là que j'avais avec Revenu Québec. Je sais
16 pas qu'est-ce qu'il a fait, mais moi les gens que
17 j'ai rencontrés c'est des fonctionnaires au
18 ministère que j'ai rencontré pour expliquer mon
19 point de vue.

20 Q. **[30]** O.K. Alors, là, on est au huit (8) avril, au
21 neuf (9) avril...

22 R. Oui.

23 Q. **[31]** ... quand cette conversation-là a lieu.
24 Expliquez-nous qu'est-ce qui s'est passé, ça doit
25 vous rafraîchir la mémoire un peu d'entendre cette

1 conversation-là au mois d'avril deux mille huit
2 (2008) avec monsieur Marcil. Est-ce qu'il y a eu
3 des suites à ça?

4 R. Au niveau du Revenu j'ai eu une... peut-être une ou
5 deux rencontres avec les gens qui étaient là-bas
6 pour expliquer mon dossier avec les intrants, c'est
7 tout.

8 Q. **[32]** Alors, des... après la discussion avec
9 monsieur Marcil, vous avez eu une ou deux
10 rencontres avec les gens. Les gens ça c'est qui les
11 gens qui étaient là-bas?

12 R. Des fonctionnaires de Revenu Québec.

13 Q. **[33]** Des fonctionnaires?

14 R. Il me semble que c'était à la tour au Stade
15 olympique.

16 Q. **[34]** Et vous expliquez à monsieur Marcil que vous
17 cherchez quelqu'un, comment que vous avez dit,
18 quelqu'un qui a du pouvoir pour régler ça, vous
19 vous voulez régler le problème?

20 R. Absolument.

21 Q. **[35]** Est-ce que monsieur Marcil vous a trouvé
22 quelqu'un qui avait du pouvoir pour régler le
23 problème?

24 R. Non.

25 Q. **[36]** Alors, qu'est-ce qui s'est passé...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [37] Si vous juste me permettez, vous dites que
3 vous vous êtes peut-être mal exprimé, pourtant
4 quand vous dites à la ligne 35 : « Eux autres, là,
5 c'était rien parce qu'ils avaient eu une commande
6 du politique qu'ils ont décidé de pousser les
7 affaires pour que ça aille vite, mais c'était pas
8 dans un but de règlement. Moi si tu pourrais me
9 trouver quelqu'un qui a du pouvoir. » On s'entend
10 que quand vous parlez de pouvoir et que vous parlez
11 de politique, c'est la même chose?

12 R. Bien il était peut-être à l'interne. Moi, ce que je
13 voulais, c'était régler le dossier. Les gens avec
14 qui j'ai réglé appliquaient simplement la règle qui
15 était que si l'intrant était pas payé par
16 quelqu'un, il revenait sur la personne avant. Ça
17 fait qu'effectivement, je voulais expliquer à
18 quelqu'un qui aurait eu le pouvoir que de pas
19 simplement... que je puisse expliquer le problème
20 dans la règle qui était là.

21 Q. [38] Et vous associez pouvoir à politique?

22 R. Bien j'ai peut-être fait l'erreur de faire ça. Moi,
23 je sais pas, je lui ai... quand il me parlait, il
24 dit...

25 Q. [39] Pourquoi vous dites que vous avez peut-être

1 fait l'erreur?

2 R. Bien de dire...

3 Q. **[40]** À ce moment-là, vous pensiez pas... vous
4 pensiez politique et pouvoir?

5 R. Mais des fois... je me suis peut-être mal exprimé
6 parce que des fois, au niveau politique, à
7 l'intérieur d'une entreprise, ça veut pas dire que
8 c'est des politiciens, là. À l'intérieur d'une
9 entreprise, il y a des politiques internes. Moi, je
10 voulais avoir quelqu'un pour essayer de régler mon
11 problème. Puis quand je l'expliquais, les gens que
12 j'ai rencontrés, ils appliquaient simplement la
13 corrélation pour facturer deux fois.

14 Q. **[41]** À la même conversation, on vous dit que vous
15 allez rencontrer Jean-Marc Fournier?

16 R. Oui.

17 (09:54:49)

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[42]** Puis un peu plus haut, dans cette
20 conversation-là, monsieur Marcil vous rappelle
21 qu'il s'occupe maintenant de... il a laissé le
22 Parti Libéral fédéral, il dit : « Je m'occupe plus
23 du provincial, la politique provincial, c'est plus
24 ma famille, tu sais. » Vous dites : « Bien oui. »
25 Alors écoutez, je vais vous poser la question,

1 pourquoi vous demandez à un vice-président d'une
2 firme de génie de faire des interventions pour vous
3 trouver quelqu'un qui a du pouvoir pour régler
4 votre problème de... problème de taxation de
5 revenu?

6 R. J'ai rencontré monsieur Marcil à plusieurs reprises
7 dans le cadre de ses fonctions, on parlait de
8 choses et d'autres, je lui ai parlé de mon problème
9 en TPS-TVQ, sûrement qu'il s'est offert pour dire :
10 « Ça n'a pas de bon sens ton histoire, faudrait
11 régler ça », mais je ne peux pas vous en dire plus.
12 Les gens que j'ai rencontrés, moi, c'était les
13 fonctionnaires.

14 Q. **[43]** Bien on parle pas d'éoliennes dans cette
15 conversation-là, là, vous ne parlez pas à monsieur
16 Marcil de... de faire des plans de développement
17 pour du dé... d'éoliennes, vous voulez quelqu'un du
18 pouvoir pour régler un problème de taxation, lui
19 s'occupe du Parti Libéral puis vous allez aller
20 voir le ministre Jean-Marc Fournier dans les
21 prochaines semaines, bon, vous demandez à monsieur
22 Marcil d'intervenir en votre faveur auprès du
23 politique pour régler votre problème. C'est ça que
24 vous demandez à monsieur Marcil?

25 R. Un peu naïvement, j'ai demandé à monsieur Marcil

1 s'il pouvait pas m'aider que je parle à la bonne
2 personne pour essayer de régler ce dossier-là.

3 Q. **[44]** Et pourquoi vous dites : « Un peu naïvement »?
4 C'était pas un peu de façon réaliste de demander à
5 un politicien de régler le dossier?

6 R. Bien je peux vous dire que j'ai jamais eu de
7 rencontre puis ça, on parle de politiciens ou un
8 élu pour régler mon dossier. J'ai rencontré
9 simplement les fonctionnaires puis ça s'est jamais
10 réglé.

11 Q. **[45]** O.K. Vous n'avez pas eu de rencontres avec des
12 élus?

13 R. Non, des rencontres concernant mon problème de TPS-
14 TVQ, non.

15 Q. **[46]** O.K.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Et une autre objection, Maître...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce que c'est une objection basée sur une
20 question de privilège, Maître Décary?

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 En tant que représentant du Parti Libéral,
23 Madame...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je pense que non?

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 ... je veux juste rappeler la loi. La Loi du
3 ministère du Revenu prévoit que c'est contrairement
4 à tous les autres ministères, que c'est le sous-
5 ministre du Revenu qui est responsable seul de la
6 poursuite et de la défense, les dossiers, pas de
7 politique.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait.

10 Me MICHEL DÉCARY :

11 Et même ça serait bon de garder ça à l'esprit,
12 c'est que le ministre...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Décary, vous ne pouvez pas témoigner. Là, on
15 entend le témoin et si vous avez des
16 représentations à faire à une autre étape, vous
17 pourrez les faire, mais pas à ce moment-ci.

18 Me MICHEL DECARY :

19 Très bien Madame, mais il est bon de connaître la
20 Loi, merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[47]** Alors monsieur... monsieur Lafortune, après
25 cette conversation-là du neuf (9) avril, est-ce

1 que... bien c'est parce qu'on voit que ça termine,
2 il va y avoir le huit (8) mai un 5... un 6 à 8 ou
3 un 5 à 7 au 1000, de la Commune dans le Vieux, à
4 cinq cents dollars (500 \$) le billet. Dites-nous
5 qu'est-ce qui s'est passé en rapport avec ce
6 cocktail-là.

7 R. Je me suis présenté, j'ai été à ce cocktail-là. Il
8 y avait plusieurs personnes puis il n'est rien
9 arrivé de particulier.

10 Q. **[48]** Ah bon. Est-ce que... est-ce que monsieur...
11 est-ce que le ministre Fournier était là?

12 R. Il me semble qu'il était là, oui.

13 Q. **[49]** O.K. Et il y avait... bien à peu près combien
14 de personnes à ce cocktail-là?

15 R. Je sais pas, moi, c'était une cinquantaine, entre
16 cinquante (50) et soixante-quinze (75), peut-être.

17 Q. **[50]** O.K. Je comprends, un ministre provincial
18 du... qui est présent, ça fait quand même le
19 personnage un peu central, surtout qu'on parle
20 d'une activité organisée pour lui, j'imagine que
21 vous avez dû le voir, monsieur Fournier, à ce
22 cocktail-là?

23 R. Oui.

24 Q. **[51]** O.K. Est-ce qu'il y avait d'autres ministres
25 qui étaient là?

1 R. Je crois qu'il y avait le ministre Bachand qui
2 était là aussi, qui était passé avec.

3 Q. **[52]** Qui était venu avec monsieur Fournier?

4 R. Il me semble que oui.

5 Q. **[53]** Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[54]** Je n'ai pas compris, « qui passait » vous avez
8 dit?

9 R. Maître Bachand, je pense qu'il était... pardon, le
10 ministre Bachand, je crois qu'il était avec lui.

11 Q. **[55]** Mais c'est parce que vous avez dit quelque
12 chose après, « qu'il passait »?

13 R. Bien qu'il était passé, je pense que c'était pas
14 prévu, je pense qu'il était là aussi, là.

15 Q. **[56]** O.K.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[57]** Les... avant cette rencontre-là, bon, est-ce
18 que vous avez eu des contacts avec le cabinet du
19 ministre Fournier, avant le huit (8) mai, avant le
20 cocktail?

21 R. Moi, je pense pas jamais avoir communiqué avec le
22 cabinet ou quoi que ce soit, ça s'est toujours
23 limité avec les gens de chez Revenu Québec.

24 Q. **[58]** Avec les fonctionnaires de Revenu Québec?

25 R. Les fonctionnaires, oui.

1 Q. **[59]** L'onglet 49, s'il vous plaît, Madame
2 Blanchette.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Ça sera la cote 1176.1 et 1176.2

5

6 109NP-1176.1 : Écoute électronique 08-0078-03654

7

8 109NP-1176.2 : Transcription de l'écoute
9 électronique 08-0078-03654

10

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Merci. Regardez la date, le sept (7) mai, seize
13 heures vingt-cinq (16h25).

14

15 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

16

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[60]** Alors, c'est court. On voit, c'est un message
19 laissé dans votre boîte vocale, qui vient du
20 cabinet du ministre Fournier pour vous rappeler
21 l'événement du lendemain, du huit (8) mai. Vous
22 l'avez déjà pris, ce message-là, vous l'avez
23 entendu sur votre téléphone?

24 R. Oui, j'imagine que oui, là.

25 Q. **[61]** O.K. Puis c'est quoi, c'est tout simplement

1 que vous ne vous en souveniez pas, que quelqu'un du
2 cabinet vous avait appelé?

3 R. Bien, pour confirmer un cocktail, non, je ne me
4 rappelais pas que...

5 Q. **[62]** Est-ce que, alors, quand vous vous êtes rendu
6 à cette activité-là, on va en reparler, alors c'est
7 la veille, vous avez toujours l'intention d'y aller
8 et vous nous dites y être allé?

9 R. Oui.

10 Q. **[63]** Bon. Première des choses, on a vu que c'est
11 une activité de financement pour le Parti libéral.
12 Est-ce que vous avez contribué?

13 R. J'imagine que oui, je dois avoir payé, oui.

14 Q. **[64]** J'imagine que oui, bon, vous avez entendu
15 tantôt la communication avec monsieur Marcil, il
16 vous dit c'est cinq cents dollars (500 \$) le
17 billet.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[65]** Vous souvenez-vous combien vous avez payé?

20 R. Je ne me rappelle pas, désolé, non. Mais j'imagine
21 que j'ai payé mon billet à cinq cents dollars
22 (500 \$).

23 Q. **[66]** Et sous quelle forme.

24 R. Je sais pas si... Je le sais pas.

25 Q. **[67]** Ça ne vous rappelle vraiment rien?

1 R. Bien, j'ai... Non, le cocktail, de quelle forme je
2 l'ai payé, non.

3 Q. [68] Et votre présence au cocktail, écoutez, c'est
4 la première fois que vous rencontrez un ministre du
5 gouvernement, à ce moment-là?

6 R. Il me semble que oui, oui.

7 Q. [69] O.K. Alors, ce n'est pas un événement
8 marquant, ça, qui vous rappelle des souvenirs?

9 R. Bien, écoutez, il faut comprendre que je rencontre
10 pas mal de monde, je me promène beaucoup, je
11 travaille très fort. Je fais un paquet de choses.
12 Je me rappelle d'avoir été, c'était-tu cette date-
13 là ou non, mais d'avoir été à un cocktail, oui je
14 me rappelle d'avoir rencontré des gens, serré des
15 mains. Oui, je me rappelle de ça, mais tous les
16 détails, désolé, là, mais non.

17 [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

25 Q. [73] Madame Blanchette, préparez l'onglet 48, s'il

1 vous plaît. Et vous y êtes allé. Je vais vous faire
2 entendre d'abord ce qu'on a à l'onglet 48, qui est
3 1177 .1 et 2. Non, 48 ce n'est pas produit, ça. La
4 précédente, celle qu'on vient juste de faire jouer,
5 c'était 1176 .1, .2. Ça, on vient juste de le faire
6 jouer, c'est un message téléphonique. Ça c'était
7 49. Maintenant, à l'onglet 48, c'est une pièce qui
8 n'est pas produite.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Puis l'autre, 1175, est à quel onglet?

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Je vais vous le dire, c'était la 46.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Alors ça, c'est 1177.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 .1, .2. Merci. Quand c'est prêt.

17 (10:03:40)

18

19 109NP-1177.1 : Écoute électronique 08-0078-03737

20

21 109NP-1177.2 : Transcription de l'écoute
22 électronique 08-0078-03737

23

24 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [74] Monsieur Lafortune, Véro, c'est juste, nous la
3 situer, là, on voit chez Faubert et Associés,
4 qu'est-ce qu'elle fait chez Faubert?

5 R. Je pense que c'est Raymonde.

6 Q. [75] C'est Raymonde? O.K. Ce n'est pas Véro, la
7 personne?

8 R. Non.

9 Q. [76] Bon. Raymonde, ça serait notre madame
10 Lefebvre, là, qui...

11 R. Oui.

12 Q. [77] O.K. Raymonde Lefebvre. Alors les... Alors,
13 tout d'un coup on se souvient, puis vous êtes le
14 huit (8) mai, comme je vous disais tout à l'heure,
15 il est treize heures (13 h 00) de l'après-midi.
16 Est-ce que... Est-ce qu'effectivement vous... vous
17 vous êtes présenté, ce soir-là, avec un chèque, un
18 de vos chèques personnels, là, que quelqu'un vous a
19 envoyé?

20 R. Je peux pas vous répondre. J'imagine que oui, j'ai
21 payé par chèque, là, ce qu'on entend, mais
22 honnêtement, je peux pas vous répondre.

23 Q. [78] Vous ne vous en souvenez pas.

24 R. Non.

25 Q. [79] Vous souvenez-vous, à la ligne 24 : « Dis...

1 ██████████ qu'elle amène, qu'elle fasse un
2 chèque personnel de 1 000 \$ puis je vais lui
3 remettre. »

4 R. Oui. Bien, je l'ai entendu comme vous, là, mais je
5 peux pas vous dire si elle l'a fait ou non, là.
6 Vous voyez, c'est un petit peu à la blague, là,
7 j'ai... Je dois avoir payé si je suis allé. Mais je
8 peux pas vous dire combien.

9 Q. **[80]** Bien, vous dites c'est un petit peu à la
10 blague, mais dites-vous ça vraiment à la blague,
11 « Qu'elle fasse un chèque de mille piastres
12 (1 000 \$) puis je vais lui remettre? »

13 R. Bien, non, je l'ai dit, mais je sais pas si elle
14 l'a fait.

15 Q. **[81]** O.K. Saviez-vous que c'était défendu, c'était
16 illégal de faire ça?

17 R. Bien...

18 Q. **[82]** Vous deviez bien vous en douter un petit peu?

19 R. Moi...

20 Q. **[83]** J'ai pas le droit de faire un chèque deux
21 mille (2000) personnel, hein? La ligne d'après :
22 Tu peux pas mettre deux mille piastres (2 000 \$) à
23 une personne. Donc, « Que, que... que ██████████
24 amène un chèque, puis vais lui remettre. »

25 R. Bien, les limites annuelles, là, je le sais pas,

1 j'ai jamais été un grand contributeur...
2 contributeur dans les partis politiques.

3 Q. [84] Mais... Mais ce que je vous dis, regardez à la
4 ligne 28 : Vu que c'est des affaires de
5 contribution, tu peux pas mettre deux milles
6 piastres (2 000 \$) à une personne.

7 R. Bien, j'imagine que c'est ça.

8 Q. [85] C'est ça. Vous le saviez que vous pouviez pas.
9 C'est que Véro amène, qu'elle paie, puis que moi je
10 vais la rembourser. Vous lui avez demandé d'agir
11 comme prête-nom.

12 R. Je sais pas si je l'ai fait, par contre, là, mais
13 ça se peut. Oui oui, je lui ai demandé, mais je
14 sais pas si je l'ai fait.

15 Q. [86] On va aller voir l'onglet 55, Madame
16 Blanchette.

17 LA GREFFIÈRE :
18 1178.

19 Me PAUL CRÉPEAU :
20 Oui, s'il vous plaît.

21 (10:08:15)

22

■

■

■

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED] en deux mille huit (2008), a
7 fait un don de mille dollars (1 000 \$) au Parti
8 libéral du Québec en un seul versement. Est-ce que
9 ça ressemble pas mal à ça, c'est le versement
10 qu'elle a fait à la rencontre, au cocktail du
11 ministre Fournier, et que vous lui avez remboursé
12 par la suite?

13 R. Je peux pas vous dire si c'est celui-là. Je le sais
14 même pas si moi j'en avais un cette année-là,
15 c'était-tu les deux parce que je l'ai invitée... Je
16 peux pas vous répondre. Parce que moi-même, je sais
17 pas si je l'ai... si j'en ai une contribution qui a
18 été faite.

19 Q. [88] Vous savez pas? On va aller voir à l'onglet
20 37, qui est déjà produit sous la cote 1145. On va
21 le ramener à l'écran. Alors, toujours les mêmes
22 données pour l'année... Louis-Pierre Lafortune, et
23 voici toutes les contributions faites par Louis-
24 Pierre Lafortune aux partis politiques provinciaux
25 en date du vingt-six (26) novembre deux mille

1 treize (2013), et on voit que vous avez une seule
2 contribution, deux mille cinq (2005), pour le Parti
3 québécois en deux mille cinq (2005), et aucune pour
4 le Parti libéral. Deux mille cinq (2005), ça ça
5 peut ressembler à celle du cocktail pour monsieur
6 Boisclair, dont vous nous avez déjà parlé dans
7 votre témoignage?

8 R. Effectivement.

9 Q. **[89]** Mais on n'a rien en deux mille huit (2008).
10 Deux mille huit (2008), on n'a rien pour le
11 cocktail de monsieur Fournier. Avez-vous fait une
12 contribution au cocktail de monsieur Fournier?

13 R. Comme je vous ai dit, je m'en rappelle pas. Peut-
14 [REDACTED], là, qui m'avait invité,
15 puis qui a payé les deux billets.

16 Q. **[90]** Bien, qui vous a invité... C'est... C'est vous
17 qui lui avez demandé de venir : « Dis-lui qu'elle
18 vienne... »

19 R. C'est moi qui lui a demandé, mais... Oui.

20 Q. **[91]** Puis vous avez payé pour elle.

21 R. Oui.

22 Q. **[92]** Les... Alors on voit que vous vous préparez,
23 le huit (8) mai, à vous rendre à ce cocktail-là.
24 Vous vous y êtes rendu. Je vais vous demander de
25 nous dire la nature des rencontres que vous avez

1 eues avec monsieur Fournier à ce cocktail-là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Avant d'en arriver à la nature...

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Si vous me permettez...

8 Q. [93] Vous saviez que pour vous rendre à ce
9 cocktail, c'était cinq cents dollars (500 \$),
10 monsieur Marcil vous l'avait clairement indiqué.
11 Alors, puisque nous n'avons pas de contribution au
12 montant de cinq cents dollars (500 \$) en deux mille
13 huit (2008)...

14 R. Hum, hum.

15 Q. [94] ... est-ce que vous... puis que vous êtes allé
16 au cocktail, est-ce que vous pouvez nous dire
17 comment vous avez payé...

18 R. Bien, je...

19 Q. [95] ... ce cinq cents dollars-là (500 \$)?

20

■

■

23 il n'y a que mille dollars (1 000 \$).

24 R. Ça fait deux pers... Je...

25 Q. [97] Alors donc, vous pensez que ce serait mille

1 dollars (1 000 \$), incluant donc les deux...

2 R. Oui.

3 Q. **[98]** ... les deux versements de cinq cents dollars
4 (500 \$).

5 R. Oui. Oui.

6 Q. **[99]** C'est ça votre interprétation.

7 R. Oui, il me semble, oui.

8 Q. **[100]** O.K. Continuez, Maître.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Merci.

11 Q. **[101]** Alors, dites-nous comment ça s'est passé
12 cette soirée-là. À part... Je veux pas les petits
13 cocktails, là, puis les... les petits canapés, là.
14 Ça, ça nous intéresse pas. Avez-vous rencontré
15 monsieur Fournier?

16 R. Oui, j'ai rencontré monsieur Fournier.

17 Q. **[102]** Vous avez discuté de quoi avec lui?

18 R. De banalités. Probablement que je lui ai raconté
19 mon problème que j'avais avec TPS-TVQ.

20 Q. **[103]** Oui mais ça... Ça c'est pas une banalité pour
21 vous, là.

22 R. Non, c'était pas une banalité. Je le disais à tout
23 le monde.

24 Q. **[104]** Et on comprend que la raison pour laquelle
25 vous vous y rendez, à ce cocktail-là, c'est

1 justement pour établir un contact avec le ministre
2 du Revenu, pour lui parler de votre problème?

3 R. Bien, monsieur Marcil m'avait invité, c'est sûr,
4 puis c'était le ministre du Revenu, ça fait que je
5 voulais lui expliquer, en général, mon problème.

6 Q. **[105]** O.K. Et est-ce que vous avez eu l'occasion de
7 le faire pendant le cocktail?

8 R. Si oui, c'est simplement en deux, trois phrases. Je
9 n'ai pas eu de rencontres privées avec lui, ou des
10 discussions. Je me rappelle d'avoir été présenté,
11 puis... Mais, parler de généralités.

12 Q. **[106]** Présenté par qui?

13 R. Monsieur Marcil.

14 Q. **[107]** Monsieur Marcil, qui était l'organisateur. On
15 se souvient de la première conversation, il dit :
16 « J'y organise un cocktail. » Or, monsieur Marcil
17 était l'organisateur avec le propriétaire des lieux
18 du condo?

19 R. Je peux pas vous dire si c'était l'organisateur
20 officiel, c'est lui qui m'avait appelé.

21 Q. **[108]** Bon, vous en avez parlé un peu avec monsieur
22 Fournier, est-ce qu'il y a eu un suivi de cette...
23 de cette discussion-là?

24 R. De ce que je me rappelle il y avait eu un suivi que
25 je pouvais avoir une rencontre avec des gens du

1 Ministère, puis demandez-moi pas qui, puis j'y ai
2 jamais été.

3 Q. [109] Bon, avec des gens du Ministère, est-ce qu'on
4 parle du ministre ou des fonctionnaires?

5 R. Je peux pas vous dire si c'était avec le ministre
6 directement ou des fonctionnaires autour, mais
7 monsieur Marcil il me semble m'avait appelé pour
8 avoir une rencontre avec des gens plus haut placés
9 en tout cas dans la hiérarchie, ça c'est sûr.

10 Q. [110] Bon, plus haut placés que les fonctionnaires
11 qui traitaient votre dossier, mais, là, il y a
12 quand même une différence entre rencontrer des
13 fonctionnaires et le ministre du Revenu?

14 R. Absolument.

15 Q. [111] Et quand vous dites avec des personnes plus
16 haut placées est-ce que vous incluez le ministre du
17 Revenu?

18 R. Moi j'ai pas été rencontré le ministre du Revenu
19 pour mon dossier.

20 Q. [112] O.K. Est-ce que vous avez rencontré d'autres
21 ministres autre que le ministre du Revenu après le
22 cocktail ou pendant le cocktail, vous parliez
23 tantôt de monsieur Bachand?

24 R. Oui, il me semble qu'il était présent.

25 Q. [113] Vous souvenez-vous du prénom de monsieur

1 Bachand?

2 R. Non. Excusez.

3 Q. **[114]** Vous souvenez-vous quel était son ministère?

4 R. À ce moment-là, non.

5 Q. **[115]** Si je vous disais monsieur Béchard?

6 R. Ah, Béchard, oui, excusez, excusez-moi, oui, oui.

7 Q. **[116]** C'est pas Bachand, c'est Béchard?

8 R. Excusez-moi.

9 Q. **[117]** Claude Béchard?

10 R. Oui.

11 Q. **[118]** O.K. Vous souvenez-vous quel était son
12 ministère, monsieur Béchard?

13 R. Non.

14 Q. **[119]** Le... est-ce qu'on vous a présenté à monsieur
15 Béchard pendant ce cocktail-là?

16 R. Il me semble que oui.

17 Q. **[120]** Et de quoi avez-vous parlé avec lui?

18 R. Même chose, banalités, je m'en rappelle pas.

19 Q. **[121]** Les éoliennes?

20 R. Peut-être.

21 Q. **[122]** Peut-être?

22 R. Écoutez, j'ai rencontré dans un cocktail où est-ce
23 qu'il y a cent (100) personnes, on sert des
24 poignées de main, puis on s'échange des banalités.

25 (10:14:29)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[123]** Non, parce que, là, les personnes que vous
3 deviez, que vous vouliez précisément rencontrer
4 c'était des personnes qui étaient associées au
5 politique, n'est-ce pas?

6 R. C'est ce qu'on m'avait proposé, oui.

7 Q. **[124]** Bon. Alors, là, vous ne pouvez pas nous dire
8 que vous avez serré la main de tout un chacun
9 puisque les deux personnes ou la personne que vous
10 vouliez rencontrer c'était monsieur Fournier?

11 R. Oui.

12 Q. **[125]** Se trouvait également monsieur Béchard?

13 R. Oui.

14 Q. **[126]** Vous nous dites peut-être que vous avez parlé
15 d'éolienne, mais parler d'éoliennes c'est pas banal
16 dans votre cas?

17 R. Bien oui, c'est tout à fait banal dans mon cas,
18 c'est mon métier, je fais ça à tout le monde.

19 Q. **[127]** Oui, mais vous vouliez avoir les éoliennes?

20 R. Ah, non, non, non.

21 Q. **[128]** C'est pas rien?

22 R. C'est deux choses différentes, là. Des éoliennes, à
23 ce moment-là, j'étais contracteur pour les
24 installer, ça fait qu'on parlait en général du
25 développement éolien au Québec, c'était pas un

1 projet en particulier ou... pas du tout, là. Il
2 s'occupait de l'ensemble, je sais pas, je
3 m'occupais de l'ensemble...

4 Q. **[129]** O.K.

5 R. ... du projet.

6 Q. **[130]** Et, là, vous êtes, là, justement à la demande
7 de monsieur Marcil...

8 R. Oui.

9 Q. **[131]** ... pour rencontrer une personne du
10 politique, vous êtes, là, puis vous me dites que
11 vous parlez de banalités?

12 R. Absolument, j'ai... on a pas rentré dans un dossier
13 en particulier, je me rappelle bonjour, puis que
14 j'avais un problème avec le Revenu, puis c'est
15 tout.

16 Q. **[132]** Alors, pourquoi vous lui avez dit?

17 R. Je me rappelle pas si je lui ai dit, mais si je
18 l'aurais dit c'est en général, ça c'est sûr qu'il y
19 a pas eu, on a pas eu de dossier spécifique.

20 Q. **[133]** Donc, est-ce que c'est possible que vous lui
21 ayez dit que vous aviez un problème de Revenu, vous
22 alliez, là, pour lui dire?

23 R. Oui, c'est possible que je lui ai dit, oui, oui,
24 c'est possible. C'est possible.

25 Q. **[134]** Et dans quels termes vous vous seriez adressé

1 à lui?

2 R. Bien je me serais probablement que j'aurais dit,
3 j'ai un problème avec le Revenu puis la règle de la
4 façon qui est fait, c'est un non sens, ça a pas
5 d'allure, mais sans plus. C'est un cocktail où
6 qu'il y a plein de monde, puis que j'y ai été à la
7 demande de monsieur Marcil, puis j'ai rencontré,
8 là, il y a pas eu plus.

9 Q. **[135]** O.K. Mais on s'entend que c'est ce que vous
10 lui avez dit?

11 R. C'est probable que j'ai dit ça.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[136]** Et c'est, là, que vous dites que par la suite
14 vous avez eu des rencontres avec des gens de plus
15 haut niveau que les fonctionnaires, mais c'était
16 pas avec le ministre?

17 R. Non, ce que j'ai dit, si je me rappelle bien, c'est
18 que j'ai pas eu d'autre rencontre...

19 Q. **[137]** Après?

20 R. ... après.

21 Q. **[138]** Excusez-moi. Donc, les rencontres que vous
22 aviez eues avec des fonctionnaires, on sait qu'il
23 en a eu avant le neuf (9) avril parce que vous en
24 parlez avec monsieur Marcil le neuf (9) avril qu'il
25 y avait eu des rencontres avec des fonctionnaires

1 qui s'étaient poussés puis qu'ils ont juste regardé
2 le dossier. Est-ce qu'il y a eu entre le neuf (9)
3 avril et le huit (8) mai d'autres rencontres avec
4 des fonctionnaires?

5 R. Je peux pas vous répondre, j'ai eu quelques
6 reprises, là, les dates, quand est-ce que j'ai
7 rencontré des gens dans ce dossier-là, j'ai pas
8 mémoire des dates pour ça, là.

9 Q. **[139]** Juste la question des éoliennes, parce que
10 vous avez dit : « J'étais pas intéressé à mousser
11 mes affaires personnelles. » Mais vous étiez
12 actionnaire chez AAER?

13 R. Oui.

14 Q. **[140]** Qui est une entreprise qui bâtissait des
15 éoliennes?

16 R. Absolument.

17 Q. **[141]** Vous nous avez exprimé même je pense que vous
18 aviez deux cent mille dollars (200 000 \$)
19 d'investis dans l'entreprise?

20 R. Oui, ça se peut dans cet ordre-là.

21 Q. **[142]** O.K. Alors, le marché des éoliennes au Québec
22 ça vous intéressait?

23 R. Oui.

24 Q. **[143]** Oui. Et si je vous disais que monsieur
25 Béchard c'est le ministre des Ressources

1 naturelles, celui qui s'occupait des éoliennes,
2 est-ce que ça a du sens que vous lui en ayez parlé,
3 l'intérêt que vous aviez pour les éoliennes, le
4 développement?

5 R. Oui, ça aurait du sens que j'en lui aurais parlé,
6 puis que... oui, oui.

7 Q. **[144]** Madame Blanchette, l'onglet 50, s'il vous
8 plaît, qui va être la cote suivante, qui va être
9 1177.

10 LA GREFFIÈRE :

11 1179. Moi j'ai... ah, excusez-moi, là, j'en ai
12 sauté une, là.

13 LA GREFFIÈRE :

14 78 c'est 55.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 O.K. 1179.1, .2.

17

18 109NP-1179.1 : Écoute électronique 08-0078-03787

19

20 109NP-1179.2 : Transcription de l'écoute
21 électronique 08-0078-03787

22

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[145]** On est le huit (8) mai, vingt heures dix-sept
25 (20h17), avec monsieur... au téléphone avec

1 monsieur Gauvin, qui est votre ami et collègue, le
2 vice-président chez Guay. C'est exact, ça, monsieur
3 Lafortune?

4 R. Oui.

5 Q. **[146]** O.K.

6

7 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

8

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[147]** Monsieur Lafortune, vous sortez du cocktail,
11 O.K., outre les gens de la CCQ, on y reviendra plus
12 tard, mais vous dites : « Il y avait deux
13 ministres, Revenu, Béchard puis des Ressources
14 naturelles, j'ai un rendez-vous privé avec le gars
15 des Ressources naturelles, il m'invite à son
16 bureau, son assistante est venue prendre mon numéro
17 puis tout ça, elle dit, tu vas avoir un entretien
18 privé avec. Je voulais lui parler des éoliennes, je
19 voulais parler de notre contenu québécois. » Alors
20 ça a été un petit peu plus que juste en parler, là,
21 l'assistante est venue prendre vos coordonnées,
22 vous avez pris un rendez-vous avec le ministre
23 Béchard?

24 R. J'ai... peut-être qu'elle a pris mes coordonnées,
25 mais j'ai jamais eu d'appel puis ça devait être

1 simplement en mondanité parce que j'ai jamais eu de
2 rencontre.

3 (10:22:00)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[148]** En tout cas c'est certainement pas ce que
6 vous nous avez dit tantôt. Ce que vous lui dites,
7 là, ce n'est pas que : « Non, non, non, non, je
8 voulais pas m'occuper des éoliennes, on voulait
9 juste en parler de façon générale » alors que là,
10 vous êtes beaucoup plus précis.

11 R. J'ai parlé du contenu québécois des éoliennes, j'ai
12 jamais eu de rencontre. Si l'assistante a pris mon
13 numéro, j'ai... c'est... elle m'a jamais rappelé,
14 là.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[149]** Vous n'avez pas de rencontre? Excusez-moi,
17 Madame...

18 R. Bien écoutez, à ma connaissance, là, bien je m'en
19 rappellerais, j'ai jamais rencontré, je pense même
20 pas avoir eu de retour d'appel, là. Tu sais, des
21 fois, tout le monde prend un verre de vin, c'est un
22 cocktail « Ah, c'est intéressant ton affaire » mais
23 tu as pas de retour d'appel, là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[150]** « Je voulais lui parler des éoliennes, je

1 voulais parler de notre contenu québécois. »?

2 R. Oui.

3 Q. **[151]** Alors c'est certainement plus que ce que vous
4 nous avez dit tantôt ou c'est que...

5 R. Que je voulais parler en général du contenu...

6 Q. **[152]** ... la culture québécoise, c'était pas la
7 culture québécoise, c'était votre entreprise?

8 R. Absolument pas, c'était l'ensemble au Québec, le
9 contenu québécois était une... une évaluation pour
10 l'installation des éoliennes, c'est quelque chose
11 que... il y a un contenu québécois, il y a un
12 certain pourcentage qui devait avoir lieu, ça fait
13 qu'autant pour les grues que les composantes que la
14 main-d'oeuvre. Ça fait que c'est sûr que si
15 j'aurais pu parler avec lui dans une rencontre pour
16 expliquer le contenu québécois, c'était de mon
17 intérêt, mais j'ai jamais eu même de retour
18 d'appel.

19 Q. **[153]** Mais on s'entend que vous vouliez pas parler
20 de philosophie éolienne avec le ministre?

21 R. Non, probablement pas.

22 Q. **[154]** Mais de vos entreprises?

23 R. Bien probablement que oui, je voulais parler de mes
24 entreprises.

25 Q. **[155]** Continuez, Maître Crépeau.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [156] Certainement pas celles de vos concurrents,
3 quand même, vous étiez pas là pour mousser la... la
4 publicité pour vos concurrents dans le domaine des
5 éoliennes?

6 R. Probablement pas, non.

7 Q. [157] O.K. Et on a entendu une conversation la
8 semaine passée, vous vous souvenez, avec monsieur
9 Mongrain, votre ami, qui... qui vous dit à un
10 moment donné que bon, les contrats pour les deux
11 mille mégawatts (2000 MW) sont sortis, qu'il y en a
12 pas eu au Québec puis que monsieur, votre ami,
13 Mongrain dit : « Regarde, je rencontre avec
14 monsieur Vandal, là, puis »... vous lui avez
15 demandé de vérifier auprès de monsieur Vandal, là,
16 les questions du contenu québécois, alors vous
17 cherchez tout partout à connecter votre entreprise
18 AAER avec soit avec Hydro-Québec, par monsieur
19 Vandal, ou directement avec le ministre Béchard, à
20 ce moment-là?

21 R. Bien ce que j'avais demandé, quand on avait parlé
22 avec monsieur Mongrain, c'est que si je me trompe
23 pas, c'était même après que l'entreprise ait pas eu
24 un contrat, je me demandais pour quelle raison,
25 s'il était bien chum avec, je voulais rien que

1 savoir pourquoi, mais là... oui.

2 Q. [158] Là, vous venez de parler de monsieur... du
3 ministre Béchard et là, votre ami Gauvin il dit :
4 « Il doit connaître le ministre, il doit connaître
5 le ministre du Revenu. » « Ah, le ministre du
6 Revenu c'était déjà un, c'était réglé, c'est parce
7 que j'peux pus. T'as raison, t'as raison, quand mon
8 avocat veut pus, il dit : Toé, t'es le chum à Paul
9 Ryan. »

10 Ça c'est monsieur Fournier qui vous dit ça?

11 R. Je ne me rappelle pas si c'est lui qui m'a dit ça
12 ou si c'est monsieur Marcil.

13 Q. [159] Monsieur Marcil vous aurait dit ça? Pourquoi?

14 R. Bien, parce que l'avocat que j'avais au dossier
15 c'était monsieur Ryan.

16 Q. [160] On s'entend, c'est monsieur Paul Ryan?

17 R. Oui.

18 Q. [161] Qui est un fiscaliste de Laval?

19 R. Il me semble que son bureau est à Montréal, là...

20 Q. [162] Il est à Montréal? Excusez-moi. J'ai dit
21 Laval, c'est Montréal. Son bureau est à Montréal.
22 Et c'était votre avocat qui vous représentait dans
23 vos représentations de votre dossier fiscal?

24 R. Absolument.

25 Q. [163] O.K. On ne s'occupe pas du dossier fiscal.

1 Mais d'autre part, il y a... là, vous dites, là :
2 « T'as raison, t'as raison, mais mon avocat veut
3 pus. » Ça c'est Paul Ryan, ça, votre avocat. Il
4 dit : « Toé, t'es le chum à Paul Ryan. » Ça, est-ce
5 que c'est monsieur Fournier qui vous dit ça, « t'es
6 le chum à Paul Ryan »? J'ai dit : « Oui, oui, c'est
7 ça. » Il dit : « C'est toi, ça? » J'ai dit :
8 « Oui. » Puis là, vous vous mettez à rire. Il y
9 avait un petit peu de reproches de la part de
10 monsieur Fournier de passer par Paul Ryan pour
11 faire des pressions sur lui?

12 R. Non, ce n'est pas ça du tout.

13 Q. **[164]** Mais c'est quoi d'abord?

14 R. Monsieur Ryan, au contraire, m'avait reproché
15 d'essayer de conter mon histoire publiquement pour
16 un problème que j'avais, puis il disait :
17 « Regarde, ce n'est pas la façon de faire. »

18 Q. **[165]** C'est là qu'il dit : « C'est parce que Paul
19 ne veut plus que j'aie d'entretiens avec les
20 ministres directement. »

21 R. Oui avec n'importe qui.

22 Q. **[166]** O.K. Ça, votre avocat vous dit ça. Mais qui
23 est-ce qui vous a dit ça pendant le souper : J'ai
24 dit : « Toi, tu es le chum à Paul Ryan? » J'ai
25 dit : « Oui, oui, c'est ça. » Il dit : « C'est

1 toi, ça? » J'ai dit : « Oui. »

2 C'est qui, qui vous dit ça, au cocktail?

3 R. Je ne peux pas vous dire, je ne le sais pas qui,
4 qui m'a dit ça, là.

5 Q. **[167]** O.K. Ça, vous n'êtes pas capable de le dire,
6 mais vous êtes capable de dire que Paul Ryan vous a
7 dit de ne plus avoir de contacts avec les
8 ministres?

9 R. Effectivement, monsieur Ryan, que ce soit le
10 ministre ou n'importe qui, il a dit d'arrêter de me
11 plaindre partout...

12 Q. **[168]** On va rester avec les ministres pour le
13 moment.

14 R. O.K. Bien...

15 Q. **[169]** Vous en aviez eu des contacts avec des
16 ministres?

17 R. Non.

18 Q. **[170]** Non?

19 R. Directement pour ce dossier-là, non.

20 Q. **[171]** Non. Des contacts avec les ministres du
21 gouvernement provincial.

22 R. J'ai déjà rencontré des ministres et serré des
23 mains, oui.

24 Q. **[172]** O.K. Mais on parle de contacts avec les
25 ministres pour régler votre dossier fiscal.

1 R. Dans le dossier fiscal, j'ai dit à tout le monde
2 qui voulait bien l'entendre que, à mon humble avis,
3 il y avait quelque chose qui ne fonctionnait pas
4 dans la façon qu'il cotisait. Ça fait que oui, je
5 l'ai dit à tout le monde.

6 Q. **[173]** Et ligne 58, regardez-la bien, celle-là.
7 C'est vous qui répondez à monsieur Gauvin : « Mais
8 non, non, mais lui, là, Fournier, ça fait une
9 couple de fois que je le rencontre. Mais là,
10 j'avais Béchard, j'étais content en câline. On
11 garde Fournier, ça fait une couple de fois que je
12 le rencontre. » Bien là, on est le huit (8) mai
13 deux mille huit (2008). C'est quand les fois que
14 vous avez rencontré Fournier? Le ministre Fournier?

15 R. Si je l'ai déjà vu avant, le ministre Fournier, ça
16 devait être dans un cocktail de financement, sans
17 plus. Je ne l'ai jamais rencontré personnellement.

18 Q. **[174]** Jamais personnellement?

19 R. Je ne me rappelle pas d'avoir rencontré le ministre
20 Fournier personnellement.

21 Q. **[175]** Bon. Là, vous dites deux choses. « Je ne l'ai
22 jamais rencontré », ça vous l'affirmez, puis après
23 ça, vous dites : « Je ne me souviens pas. »

24 R. O.K., je n'ai pas rencontré le ministre Fournier
25 personnellement, je l'ai sûrement rencontré dans un

1 cocktail ou quelque chose du genre.

2 Q. **[176]** Alors, ça faisait une couple de fois déjà
3 avant le huit (8) mai que vous rencontriez monsieur
4 Fournier?

5 R. Écoutez, j'ai sûrement exagéré, parce que je ne me
6 rappelle pas de l'avoir rencontré une couple de
7 fois. S'il y a de quoi, je l'ai peut-être croisé.

8 Q. **[177]** Et là, vous dites : « Béchard, là, j'étais
9 content en câline, là j'avais Béchard. » Ça c'est
10 nouveau, c'est la première fois que vous le
11 rencontrez, monsieur Béchard?

12 R. Il me semble que oui.

13 Q. **[178]** O.K. Et là, vous étiez content en câline, ça
14 vous permettait de discuter des deux dossiers qui
15 vous intéressaient en même temps, les éoliennes
16 puis votre dossier de problème fiscal?

17 R. J'ai sûrement pu placer une phrase sur chacun des
18 sujets qui m'intéressaient, oui.

19 Q. **[179]** On revient encore à la question des contacts
20 politiques puis des pressions sur le Ministère, à
21 la ligne 54 : « La dernière fois que je m'en vais
22 au Ministère, là, bas, ouain, il dit, c'est toi qui
23 a des contacts politiques? Il dit, ouain, écoute
24 ben, là les gars ils ont voulu me faire chier, les
25 fonctionnaires, vu que j'étais connecté. Ils ont

1 dit, fais rien, on va se grouiller pour que ton
2 dossier aille plus vite. Tu sais, là, ils ont pas
3 eu de sympathie pantoute. » Vous attendiez de la
4 sympathie de la part des fonctionnaires?

5 R. Je n'attendais pas de la sympathie nécessairement,
6 mais toujours bien une écoute, puis effectivement,
7 je n'en ai jamais eu.

8 Q. **[180]** Mais effectivement, vous avez dit aux
9 fonctionnaires que vous aviez des contacts
10 politiques, ils vous l'ont reproché?

11 R. Ils ont sûrement vu que j'essayais à toutes les
12 portes d'essayer d'avoir une écoute attentive
13 concernant le problème fiscal.

14 Q. **[181]** Je comprends, l'écoute attentive, mais les
15 fonctionnaires vous ont dit : « C'est toi, ça, qui
16 a des contacts politiques? » En rentrant de jeu,
17 là, ils vous disent qu'ils sentent la pression
18 politique, ces fonctionnaires-là?

19 R. C'est-tu à l'interne, c'est-tu parce que j'essayais
20 de régler mon dossier? Oui, on m'a dit ça, c'est
21 tout.

22 Q. **[182]** C'est tout? C'est tout, là, c'est tout pour
23 vous, mais ces fonctionnaires-là, ils se font
24 pousser dans le dos sur des pressions politiques,
25 ils vous le reprochent, et là vous attendez de la

1 sympathie, que vous n'avez pas eue d'eux autres,
2 évidemment?

3 R. Absolument.

4 (10:29:30)

5 Me MICHEL DÉCARY :

6 Je m'objecte. J'espère qu'il est certain que des
7 fonctionnaires se soient plaints de fonctions
8 politiques dans le... Madame la Présidente, c'est
9 très... Là, c'est une affirmation du procureur de
10 la Commission...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bien oui, mais Maître Décary, vous poserez les
13 questions lorsque viendra le temps d'en poser.

14 Me MICHEL DÉCARY :

15 C'est... poser des questions. C'est qu'on affirme,
16 c'est l'interrogatoire en chef...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Décary...

19 Me MICHEL DÉCARY :

20 ... c'est très sérieux, Madame la Présidente. On
21 laisse entendre des choses.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Décary, vous n'avez pas de droit fondamental
24 d'atteint. Si vous avez des questions à faire ou
25 des représentations à faire, vous les ferez en

1 temps opportun. Pour l'instant, c'est
2 l'interrogatoire du témoin et je pense que le
3 témoin se débrouille très bien.

4 Me MICHEL DÉCARY :

5 Mais, Madame, j'insiste parce que vous le savez que
6 vous êtes liée par... à l'audience, par des règles
7 rendues obligatoires par les Chartes, et l'une
8 d'elles concerne les réputations. Et si on affirme
9 que des fonctionnaires ont eu des pressions et que
10 c'est inexact, qu'on n'a pas pris le soin de le
11 vérifier auparavant - là, je parle de la Commission
12 - c'est un manquement, à mon avis, sérieux.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Bon. Très bien, Maître Décary. Nous en prenons
15 compte. Merci.

16 (10:30:24)

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[183]** Suite à... et, là, on est après le cocktail,
19 vous veniez de tenir cette conversation-là avec
20 monsieur Gauvin, dites-nous qu'est-ce qui arrive
21 dans les semaines suivantes, en relation avec les
22 contacts avec les deux ministres dont vous venez de
23 nous parler. On voit dans la conversation : Il
24 m'invite à son bureau... ça, c'est monsieur Béchard
25 ... une assistante a pris mon numéro de téléphone

1 et il m'invite à son bureau. Vous nous avez dit
2 qu'il n'y a pas eu de rencontre avec monsieur
3 Béchard.

4 R. Non, à ma connaissance, j'ai pas eu de retour
5 d'appel, puis j'ai jamais été rencontrer monsieur
6 Béchard.

7 Q. **[184]** Et avec le ministre Fournier du Revenu?

8 R. Je pense que j'avais eu un appel pour une
9 rencontre. C'était-tu avec lui ou des gens de son
10 bureau ou du ministère? Je m'en rappelle pas, puis
11 il me semble que j'y ai pas été.

12 Q. **[185]** Pourquoi?

13 R. Suite aux recommandations de l'avocat, maître Ryan,
14 qui m'a dit que c'était pas une bien bonne idée.

15 Q. **[186]** Mais, vous avez eu un appel du minis... vous
16 dites du ministère ou...?

17 R. Je peux pas vous dire exactement qui qui avait
18 appelé puis pourquoi, là, mais je me rappelle
19 que... Après ça, je... monsieur Ryan m'avait dit
20 de... que c'était pas la bonne voie.

21 Q. **[187]** L'onglet 51, Madame Blanchette, s'il vous
22 plaît.

23 LA GREFFIÈRE :

24 1180.1, 1180.2.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Oui. Merci.

3

4 109NP-1180.1 : Écoute électronique 08-0078-04178

5

6 109NP-1180.2 : Transcription de l'écoute
7 électronique 08-0078-04178

8

9 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

10

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[188]** On est le seize (16) mai, c'est huit jours
13 après le cocktail, et là c'est le cabinet du
14 ministre Fournier qui vous appelle. Son attaché
15 politique, à qui vous exposez le même problème que
16 vous nous avez exposé, c'est votre problème de,
17 de... d'accommodation. Alors c'est exact, là, c'est
18 ça le contenu de cette conversation-là?

19 R. J'explique effectivement qu'il y a un problème
20 fiscal au niveau des taxes.

21 Q. **[189]** Oui. Et on prend un rendez-vous, on a pris un
22 rendez-vous pour le lundi vingt-six (26) mai avec
23 monsieur Fournier. Là c'est pas... C'est pas un
24 fonctionnaire, ça, monsieur Fournier.

25 R. Je suis pas sûr que c'est avec monsieur Fournier.

1 C'est les... les gens de son bureau. Je sais pas
2 avec qui qu'il prenait... avec qui était supposée
3 être la rencontre, là.

4 Q. [190] Regardez à la ligne 10.

5 R. Oui.

6 Q. [191] Au tout début. C'est... C'est monsieur...
7 C'est l'attaché qui dit : C'est ça, je suis son
8 attaché politique, je vais être présent aux
9 rencontres lundi le 26 mai avec monsieur Fournier.

10 R. Il dit avec monsieur Fournier? Bon. 10...

11 Q. [192] À la ligne 10. Monsieur...

12 R. Ah bien oui.

13 Q. [193] Ah bien oui. Alors, c'est ça. On a une
14 rencontre avec le ministre du Revenu pour parler de
15 son dossier. Même, vous allez transmettre votre
16 dossier, [REDACTED] va transmettre votre
17 dossier à l'attaché politique pour qu'il ait la
18 chance de l'avoir avant...

19 R. Hum.

20 Q. [194] ... pour que vous puissiez en discuter avec
21 monsieur Fournier.

22 R. Oui.

23 Q. [195] Oui? Bon. Ça a été payant d'aller au cocktail
24 la semaine avant?

25 R. Bien, ça s'est... J'ai jamais eu la rencontre...

1 Q. **[196]** O.K.

2 R. ... puis ça s'est jamais réglé.

3 Q. **[197]** O.K. On va commencer. Ça a été payant d'aller
4 au cocktail? Vous avez un appel du cabinet une
5 semaine après.

6 R. Bien, écoutez. J'ai eu un appel une semaine après,
7 mais je veux pas que vous déduisiez que ça a été
8 bien payant, là, par contre, mais...

9 Q. **[198]** Ah, ce n'est pas en relation avec le cocktail
10 de la semaine d'avant?

11 R. J'ai pas eu... J'ai pas été à la rencontre, puis le
12 dossier s'est jamais réglé.

13 Q. **[199]** Je... Je...

14 R. Est-ce que j'ai eu un retour d'appel? Oui, j'ai eu
15 un retour d'appel. Ça c'est...

16 Q. **[200]** Retour d'appel. Là on a même un rendez-vous
17 le vingt-six (26) mai.

18 R. Oui.

19 Q. **[201]** Est-ce que vous allez y aller, au rendez-
20 vous, le vingt-six (26) mai?

21 R. Non, j'ai pas été au... Ou si j'y ai été, j'ai
22 jamais été rencontrer des gens proches du ministre
23 Fournier. J'ai peut-être eu d'autres rencontres
24 avec des gens du Ministère, mais...

25 Q. **[202]** Mais c'est ça...

1 (10:38:39)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[203]** Même si son attaché politique vous dit,
4 « Vous allez rencontrer monsieur Fournier, je vais
5 être là, puis on va régler le dossier », ce que
6 vous nous dites, même si c'est clair, là, c'est...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[204]** Ça peut pas être plus limpide, ce qui se dit.
9 Vous nous dites : « Je pense pas d'avoir rencontré
10 le ministre Fournier. »

11 R. Absolument. C'est ce que je vous dis. Je me... J'ai
12 pas été rencontrer le ministre Fournier pour ça...

13 Q. **[205]** Il y a une raison particulière? Vous étiez
14 occupé cette journée-là?

15 R. Non. C'est pas que j'étais occupé cette journée-là.
16 C'est qu'on m'a recommandé que c'était pas la bonne
17 méthode, puis ça se réglerait pas.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[206]** Les... Toujours, c'est la question 17, à la
20 toute fin, vous avez... Votre réponse, vous donnez
21 une longue réponse où vous expliquez votre
22 problème. Je vous reviens toujours, quand vous
23 dites, les quatre dernières lignes : On n'a pas
24 accès à voir si les gens ont fait leurs remises,
25 par exemple, puis par après on se fait attaquer

1 puis on se fait réclamer des montants. Ça c'est le
2 phénomène d'accommodation dont on a déjà parlé. Je
3 vous rappelle que si vous demandiez une lettre
4 d'accommodation, ça réglait vos problèmes? Une...
5 Une lettre de... Excusez-moi. Une lettre de
6 conformité, un état de situation des sous-
7 contractants?

8 R. Je vous rappelle qu'à l'époque, les états de...
9 C'était pas populaire, c'était pas quelque chose
10 qui était... Bien, ça existait probablement, là,
11 vous me l'avez dit l'autre jour, là...

12 Q. **[207]** Oui?

13 R. ... mais c'était pas quelque chose qui était connu.
14 Par contre, ce qui était connu, c'était les numéros
15 de taxe, s'ils étaient en vigueur ou non...

16 Q. **[208]** Oui?

17 R. ... puis c'est là-dessus que je vous dis que des
18 années, même, par la suite, qu'on cotise en double,
19 une entreprise, les numéros de taxe continuaient
20 d'être valides.

21 Q. **[209]** Je comprends que c'était pas populaire, les
22 lettres de conformité, mais justement, la lettre de
23 conformité... Et je vous rappelle qu'il existait
24 depuis deux mille (2000) une directive
25 d'interprétation de Revenu Québec qui disait aux

1 entrepreneurs : « Demandez une lettre de
2 conformité, vous allez être assurés de la
3 conformité de votre sous-contractant. » Pourquoi
4 vous dites encore, en deux mille huit (2008), qu'on
5 n'a pas accès à ces renseignements-là?

6 R. Je reviens aux numéros de TPS-TVQ, que même une
7 fois qu'ils sont refusés, qu'on... Une entreprise
8 paie des TPS-TVQ à une autre entreprise. L'autre
9 entreprise sont refusés. Ils nous refusent, mais le
10 numéro est encore bon. Ça fait que c'est là-dessus
11 que je me suis basé. Pour les lettres d'état de
12 situation, je suis désolé, je sais qu'il y en a au
13 niveau de CCQ, de la CSST, dans ces années-là, puis
14 je vous dirais même, par la suite, puis quand...
15 tout le temps que j'ai travaillé dans la
16 construction chez Guay, puis tout ça, on nous
17 demandait jamais ça, puis on le demandait
18 pratiquement jamais, je vous dirais c'était pas
19 populaire à ce moment-là, peut-être que ça
20 existait, peut-être qu'il y a une directive du
21 Ministère, mais je peux pas vous dire plus. Moi ce
22 que je sais par contre c'est qu'il y a bien des
23 entreprises qui ont travaillé pour moi qui avaient
24 des problèmes avec la TPS-TVQ et des années après
25 ils étaient encore conformes, puis moi ils nous les

1 facturaient... ils nous les facturaient en double.

2 Q. [210] Toutes les entreprises de votre ami Normand
3 Dubois, ça?

4 R. Je peux pas vous dire lesquelles, là, je vous dis
5 que j'en ai eu quelques-unes.

6 Q. [211] Oui. Puis c'était toutes des entreprises qui
7 appartenait ou qui étaient contrôlées par [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

10 R. Je peux pas vous répondre là-dessus.

11 Q. [212] Vous voulez pas ou vous pouvez pas?

12 R. Je peux pas vous répondre.

13 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

16 Q. [214] Alors, on voit que vous venez de prendre un
17 rendez-vous, vous avez transmis votre dossier à
18 Revenu, au ministre via son attaché, vous allez
19 vous présenter, là, le vingt-six (26) mai. Et vous
20 dites que cette rencontre-là n'a pas eu lieu. Je
21 vais vous demander, Madame Blanchette, de nous
22 amener à l'onglet 51, s'il vous plaît, qui va être
23 la pièce suivante, 1181. 1180, on vient juste de la
24 produire, c'était l'onglet, ah, 51, excusez-moi,
25 c'est la 52.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors, ça sera 1181.1, 1181.2.

3

4 109NP-1181.1 : Écoute électronique 08-0078-04393

5

6 109NP-1181.2 : Transcription de l'écoute
7 électronique 08-0078-04393

8

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[215]** On est le vingt-deux (22) mai.

11

12 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

13

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[216]** Alors, Monsieur Lafortune, le rendez-vous
16 c'est pas avec un quelconque fonctionnaire, je le
17 dis pas méchamment, mais c'est bien avec le
18 ministre que vous l'aviez et c'est lui qui est pas
19 disponible le vingt-six (26) qui fait reporter la
20 rencontre au deux (2) juin?

21 R. C'est ce qui semble, oui.

22 Q. **[217]** Bien c'est ce qui semble?

23 R. Bien, là, c'est quelqu'un qui a laissé un message à
24 mon bureau, puis c'est-tu le ministre, moi ce que
25 je peux vous dire, j'ai eu un retour d'appel, j'ai

1 jamais eu cette rencontre-là puis le problème s'est
2 jamais réglé.

3 Q. **[218]** Ça je comprends que le problème s'est pas
4 réglé?

5 R. Ah, bon.

6 Q. **[219]** Mais c'est pas la question, la question c'est
7 vos contacts avec monsieur Fournier. Alors, je
8 comprends qu'on vous rappelle le vingt-deux (22)
9 juin, c'est du bureau du ministre. Le ministre est
10 pas disponible, problème d'agenda, il demande de
11 reporter la rencontre au deux (2) juin. Encore une
12 fois, c'est pas avec des fonctionnaires pour régler
13 votre dossier, c'est avec le ministre directement
14 que vous avez un rendez-vous, que vous aviez un
15 rendez-vous le vingt-six (26) mai?

16 R. Bien on a entendu l'écoute avant, j'avais
17 l'impression que c'était avec des gens du bureau du
18 ministre, pardon, puis après ça ça a été rappelé
19 puis ils ont laissé le message à quelqu'un, puis
20 c'est tout.

21 Q. **[220]** Alors, s'il y a un problème dans l'agenda du
22 ministre et que la rencontre est reportée pour ça
23 c'est parce que le ministre peut pas être là. La
24 rencontre c'est avec le ministre, c'est parce que
25 vous semblez vouloir, ne pas vouloir l'admettre,

1 mais il y avait une rencontre...

2 R. O.K.

3 Q. **[221]** ... prévue avec le ministre Fournier?

4 R. Je pensais que c'était avec des gens du bureau pour
5 régler le dossier, est-ce que c'était le ministre,
6 est-ce qu'il a pu être là, dû être là, regardez je
7 le sais pas, puis il appelle pour dire qu'il n'y
8 aura pas.

9 Q. **[222]** Bon, il appelle c'est l'attaché, c'est
10 quelqu'un du bureau du ministre...

11 R. Oui.

12 Q. **[223]** ... comme tout à l'heure la conversation
13 précédente...

14 R. Oui.

15 Q. **[224]** ... c'est un attaché politique du ministre
16 qui demandait de lui transmettre le dossier pour...
17 en préparation de la rencontre du vingt-six (26)?

18 R. Oui.

19 Q. **[225]** Alors, la rencontre est remis au vingt-deux
20 (22), au deux (2) juin, qu'est-ce qui est arrivé le
21 deux (2) juin?

22 R. Je sais pas ce qui est arrivé le deux (2) juin. Il
23 me semble que j'ai pas été à la rencontre puis je
24 l'ai « annulée ».

25 Q. **[226]** Là, c'est il me semble, là, tout à l'heure

1 c'est « Je n'y ai pas été »...

2 R. O.K. Je n'y ai pas été, je me rappelle pas d'avoir
3 rencontré le ministre dans ce... dans aucun
4 dossier, justement.

5 Q. **[227]** Mais d'autre part, ça fait trois, quatre
6 conversations qu'on a depuis le mois d'avril dont à
7 peu près toutes après le huit (8) mai où c'est le
8 cabinet qui vous appelle pour fixer... qui vous
9 appelle pour fixer un rendez-vous pour reporter le
10 rendez-vous à une autre date et là, vous nous dites
11 que vous vous présenterez pas?

12 R. Bien j'ai sûrement « annulé », là, même.

13 Q. **[228]** Oui?

14 R. Hum.

15 Q. **[229]** Parce que là, vous vouliez plus parler au
16 ministre?

17 R. Non.

18 Q. **[230]** Et là c'est ça, quand vous dites maître Ryan
19 vous reprochait de parler au ministre, c'est ça que
20 vous vouliez dire?

21 R. Bien il m'a dit de pas faire de... de suivre le
22 cours normal des oppositions puis de pas aller
23 raconter mon histoire à tout le monde.

24 Q. **[231]** Cours normal des oppositions, mais en même
25 temps, vous faisiez faire des pressions politiques,

1 les fonctionnaires vous l'ont reproché à une ou
2 deux reprises?

3 R. J'ai pas voulu faire des pressions politiques,
4 c'est pas dans ce sens-là, c'est dans le sens que
5 je voulais expliquer à quelqu'un qui voulait bien
6 l'entendre que je trouvais le fardeau difficile à
7 surmonter.

8 Q. [232] Et vous dites la rencontre a pas eu lieu?

9 R. Non, j'ai pas été à la rencontre.

10 Q. [233] Vous y avez pas été? Qu'est-ce que... toutes
11 ces discussions-là avec les appels que vous avez
12 avec le cabinet de monsieur Fournier, c'est tout
13 après le huit (8) mai?

14 R. Bien c'est ce qu'on a vu, oui.

15 Q. [234] Oui? Vous dites que vous n'en aviez pas eu
16 auparavant?

17 R. J'ai peut-être rencon... c'est quoi la question
18 plus précis, là?

19 Q. [235] C'était pas avant le huit (8) mai? C'était
20 pas avant le cocktail au 1000 de la Commune?

21 R. Je le sais pas si j'avais eu des rencontres prévues
22 avant ou avec des gens, j'ai eu quelques rencontres
23 avec des gens du ministère, je peux pas vous le
24 confirmer.

25 Q. [236] Avec des fonctionnaires...

1 R. Oui.

2 Q. **[237]** ... pour régler le dossier qui vous ont
3 reproché de faire des pressions politiques. Vous
4 dites ça à monsieur Marcil au mois d'avril. Mais
5 est-ce qu'il y avait eu des rencontres avec le
6 ministre du Revenu avant le huit (8) mai?

7 R. Non, j'ai jamais eu de rencontre avec le ministre à
8 cet effet-là.

9 Q. **[238]** Mais depuis le huit (8) mai, vous avez une
10 série d'appels téléphoniques avec le cabinet et ça,
11 ça commence une semaine après le cocktail?

12 R. C'est ce qui semble, oui.

13 Q. **[239]** O.K. Est-ce que vous avez déjà utilisé
14 d'autres contacts politiques pour faire avancer vos
15 intérêts?

16 R. Non, à ma connaissance, non.

17 Q. **[240]** Non? Le... L'Île Ronde, le vingt et un (21)
18 mai. En passant, cette dernière conversation-là
19 était le vingt-deux (22) mai, la veille, vous avez
20 passé la journée où, la veille du vingt-deux (22)
21 mai?

22 R. Je le sais pas où j'ai passé la journée la veille
23 du vingt-deux (22) mai.

24 Q. **[241]** L'Île Ronde?

25 R. Oui.

1 Q. **[242]** Oui? C'est la veille du vingt et un (21) mai,
2 là, c'est... on est le vingt et un (21) mai deux
3 mille huit (2008)?

4 R. Hum hum.

5 Q. **[243]** Est-ce que vous avez passé la journée à L'Île
6 Ronde, la veille?

7 R. C'est possible.

8 Q. **[244]** Oui? La Fondation des aveugles?

9 R. Oui.

10 Q. **[245]** Vous avez organisé une activité?

11 R. Oui.

12 Q. **[246]** Dont vous étiez un des présidents d'honneur?

13 R. Oui.

14 Q. **[247]** Avec monsieur... vous avez dit avec la fille
15 de monsieur Dubois?

16 R. Oui.

17 Q. **[248]** C'est pas monsieur Dubois?

18 R. Non, avec la fille de monsieur Dubois.

19 Q. **[249]** O.K. Qui était l'autre présidente d'honneur?

20 R. Oui.

21 Q. **[250]** Puis le troisième... est-ce qu'il y avait un
22 troisième président?

23 R. Monsieur Dupuis, Jocelyn.

24 Q. **[251]** Bon. Et... mais je reviens là-dessus, c'est
25 parce que vous me dites c'est la fille de monsieur

1 Dubois, pourquoi pas monsieur Dubois? C'est lui
2 l'homme d'affaires qui est connu à ce moment-là?

3 R. Oui, mais je pense que c'est sa fille qui voulait
4 se faire connaître ou... écoutez, c'était une
5 présidence d'honneur, là, c'est faire un don puis
6 c'est tout, là.

7 Q. **[252]** Faire un don puis c'est tout, mais qui est-ce
8 qui organisait ça, cette activité-là?

9 R. C'est ma femme.

10 Q. **[253]** O.K. Alors, je comprends que vous vous y êtes
11 impliqué pas mal dans l'organisation?

12 R. Oui.

13 Q. **[254]** Dans la liste des invités?

14 R. Oui.

15 Q. **[255]** Établir les contacts, faire des invitations,
16 vendre des billets?

17 R. Oui.

18 Q. **[256]** O.K. Et c'était quoi le but de cette
19 rencontre-là?

20 R. Quelle rencontre, là?

21 Q. **[257]** Celle de... là, on s'en va au vingt et un
22 (21) mai deux mille huit (2008) à L'Île Ronde.

23 R. La journée qu'il y a eu l'activité?

24 Q. **[258]** Oui.

25 R. Bien le but c'était... ma femme elle fait des

1 levées de fonds puis c'est ça, ça fait que tant
2 qu'à faire... à faire une activité comme ça, c'est
3 sûr que j'ai invité plusieurs personnes dans
4 l'industrie de la construction puis qu'ils passent
5 une journée agréable là en même temps que lever des
6 fonds pour la Fondation des aveugles.

7 Q. **[259]** On va situer ça, c'est où ça, L'Île Ronde?

8 R. C'est en hauteur de Saint-Sulpice à peu près, là,
9 sur... dans le fleuve Saint-Laurent.

10 Q. **[260]** Dans le fleuve? Et comment est-ce qu'on y
11 accédait à ce cocktail-là qu'on va appeler le
12 cocktail de L'Île Ronde, là?

13 R. Bateau ou par hélicoptère.

14 Q. **[261]** Par hélicoptère. Est-ce qu'il est exact de
15 dire aussi que ça a été une journée où vous avez
16 recruté des pilotes puis on a entendu une
17 conversation avec monsieur Mongrain qui revient
18 d'Islande plus tôt, vous lui demandez qu'il vienne
19 avec son hélicoptère pour voyager les gens?

20 R. Oui.

21 Q. **[262]** O.K. Alors, il y a quand même cet aspect-là
22 un peu ludique, on amène les gens, on leur fait
23 faire un tour d'hélicoptère en même temps?

24 R. Oui.

25 Q. **[263]** Monsieur Vincent, est-ce qu'il est là, lui,

1 avec son hélicoptère?

2 R. Il me semble que non. Non.

3 Q. **[264]** Il me semble? Non?

4 R. Non. Non.

5 Q. **[265]** O.K.

6 R. Non.

7 Q. **[266]** Et dans vos amis qui avaient des
8 hélicoptères, qui étaient présents, qui vous vous
9 souvenez?

10 R. Bien, il y en avait plusieurs. Il y avait monsieur
11 Mongrain, il y avait, il me semble, monsieur
12 Dubois, il y avait... il me semble qu'il y avait
13 l'hélicoptère des Accurso, des Grues Guay. Je ne me
14 rappelle pas des autres, là, mais il y en avait
15 quelques-uns.

16 Q. **[267]** Toutes des entreprises qui ont, ou dont les
17 actionnaires ou les dirigeants ont des hélicoptères
18 personnellement?

19 R. Oui.

20 Q. **[268]** Alors, le but c'était de ramasser des
21 donations ou des fonds pour la fondation des
22 aveugles?

23 R. Oui.

24 Q. **[269]** Est-ce que c'était aussi en même temps
25 maintenir un bon réseau chez des entrepreneurs en

1 construction?

2 R. Bien, c'est sûr que tant qu'à passer une journée
3 là, c'est sûr que c'est agréable quand c'est avec
4 des gens avec qui tu fais affaire.

5 Q. **[270]** Je vais juste vous demander, Madame
6 Blanchette, de nous amener à l'onglet 53, s'il vous
7 plaît.

8 LA GREFFIÈRE :
9 1181.1, 1181.2.

10 Me PAUL CRÉPEAU :
11 Merci.

12 LA GREFFIÈRE :
13 Non, 1182.1, 1182.2.

14 Me PAUL CRÉPEAU :
15 Merci. 1182.

16 (10:53:07)

17

18 109NP-1182.1 : Écoute électronique 08-0078-00582

19

20 109NP-1182.2 : Transcription de l'écoute
21 électronique 08-0078-00582

22

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[271]** Alors, celle-là, c'est juste pour vous mettre
25 dans le contexte, là. Regardez le dix-sept (17)

1 mars, évidemment, c'est deux mois avant l'activité.

2

3 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

4

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[272]** Ah! Oui. Excusez-moi, j'attendais la suite.

7 Alors, vous comprendrez, là, c'était pour vous

8 mettre dans le contexte. Celle-là, on est le dix-

9 sept (17) mars. Je vais vous amener tout de suite à

10 la suivante, Madame Blanchette, la pièce...

11 (10:56:54)

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Avant d'aller à la suivante...

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE:

17 ... je voudrais simplement...

18 Q. **[273]** Je constate, Monsieur Lafortune, que vous

19 preniez beaucoup de notes que vous laissez sur des

20 bouts de papier dans votre bureau.

21 R. Ah! Oui.

22 Q. **[274]** O.K. La prochaine.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[275]** Et... et la... je voulais juste savoir, là, à

25 la ligne 31 : Oui, oui, demain, je ferai tout ça.

1 C'est toi, parler à Johnny, t'as vu... vu que t'as
2 parlé à Johnny, bon : « Bonjour », tu laisses un
3 message, il réponds jamais « anyway ». Johnny, on
4 s'entend que c'est Jean Lavallée.

5 R. Probablement, oui.

6 Q. [276] O.K. Parce que Johnny, c'est un... c'est un
7 bon contact avec monsieur Accurso. Et si monsieur
8 Accurso vient, Jean Lavallée vient lui aussi.

9 R. Oui.

10 Q. [277] Puis c'est Jocelyn Dupuis qui est
11 coprésident.

12 R. Oui.

13 Q. [278] C'est beau. À l'onglet 54, la suivante,
14 Madame Blanchette.

15 LA GREFFIÈRE :
16 1183.1, 1183.2.

17

18

■

■

■

22

23 R. Est-ce qu'on pourrait prendre la pause après?

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. [279] Pardon?

1 R. Est-ce qu'on pourrait prendre la pause quelques
2 secondes après.

3 Q. **[280]** La pause. Oui.

4 R. J'irais...

5 Q. **[281]** Oui. Voulez-vous, Monsieur Lafortune...

6 LA PRÉSIDENTE:

7 (Micro fermé)

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[282]** On va faire celle-là et tout de suite après.

10 R. O.K.

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Q. **[283]** Elle n'est pas longue.

13 R. Oui.

14

15 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

16

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[284]** O.K. Alors, on peut aller à la pause, Madame
19 la Présidente.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Parfait.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 (11:39:56)

2 LA GREFFIÈRE :

3 Monsieur Louis-Pierre Lafortune, vous êtes sous le
4 même serment.

5 R. Oui. Merci.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 [REDACTED]

8 [REDACTED]

9 [REDACTED]

10 [REDACTED]

11 [REDACTED]

12 [REDACTED]

13 [REDACTED]

14 [REDACTED]

15 [REDACTED]

16 [REDACTED]

17 [REDACTED]

18 [REDACTED]

19 [REDACTED]

20 [REDACTED]

21 [REDACTED]

22 [REDACTED]

23 [REDACTED]

24 [REDACTED]

25 [REDACTED]

26 [REDACTED]

27 [REDACTED]

28 [REDACTED]

29 [REDACTED]

30 [REDACTED]

1

■

■

■

■

6

veut savoir si c'est important d'y aller. Et là
vous y dites :

7

8

Il y a trois présidents, il y a trois
coprésidents, il y a Jocelyn Dupuis,
il y a moi puis il y a Normand que
t'as rencontré au restaurant.

10

11

12

Là, c'est Normand qui est le coprésident.

13

R. Bien, c'est sûr que la plupart des gens connaissent
Normand, ça fait que... plus que sa fille, là.

14

15

Q. [292] Alors, c'est pas plus normal que ce soit

16

Normand qui soit le coprésident avec vous qui est
dans l'entreprise de construction que sa fille qui
n'est pas connue à ce moment-là?

17

18

19

R. Bien, sa fille était impliquée, puis, moi, ce

20

que... regarde, c'est pas moi qui... si sa fille
voulait être coprésidente, là...

21

22

Q. [293] C'est parce que ça fait trois, quatre jours

23

que vous êtes ici. Vous nous dites « c'est sa fille
qui était coprésidente ».

24

25

R. Oui.

1 Q. **[294]** Puis, là, sur cette... une communication qui
2 est le vingt-huit (28) avril, un mois avant
3 l'événement, vous dites « c'est Normand qui est le
4 coprésident ».

5 R. Bien, c'est que si j'ai présumé qu'il connaissait
6 peut-être Normand plutôt que sa fille, ça fait que
7 c'est pour ça que j'ai dit le nom, là.

8 Q. **[295]** O.K.

9 R. T'sais.

10 Q. **[296]** O.K. Qui a participé à cet événement-là?
11 Parlez-nous un peu de la clientèle, des gens qui
12 étaient à l'Île Ronde.

13 R. Je sais pas l'ensemble, mais c'était pour une levée
14 de fonds, ça fait qu'il devait y avoir des gens de
15 partout. N'importe qui qui voulait y aller puis qui
16 payait leur billet, y allait, là.

17 Q. **[297]** Maintenant, on voit que, vous, vous en
18 avez... vous avez sollicité des personnes, votre
19 conjointe l'a fait, là.

20 R. Oui.

21 Q. **[298]** Essayez de nous donner la... est-ce que... le
22 type de personnes qui sont venues à ce cocktail-là?

23 R. Écoutez, c'était une levée de fonds pour le biais
24 de la Fondation des aveugles. C'est ma femme qui
25 s'en occupait. Ça fait qu'elle a sûrement vendu des

1 billets à des gens, sûrement que, moi aussi, je
2 sollicitais des gens. Probablement que l'île Ronde,
3 la Fondation des aveugles, il y a un paquet de
4 monde qui a sollicité des gens, là.

5 Q. **[299]** Bon. Est-ce que... est-ce qu'il y avait des
6 politiciens qui étaient présents?

7 R. Je me rappelle pas s'il y en avait au niveau
8 municipale, c'est possible dans la région. Au
9 niveau... puis je sais même pas si c'étaient des
10 politiciens. Et, là, à ce moment-là, je sais... il
11 me semble que monsieur Marcil est venu, puis je
12 suis pas certain, puis je pense monsieur Cliche,
13 mais je sais pas si à ce moment-là il était
14 politicien ou non ou c'était privé.

15 Q. **[300]** Et quand vous dites monsieur Marcil, c'est
16 Serge Marcil?

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[301]** Puis, là, écoutez, on comprend, là. On est...
19 c'est le vingt et un (21) mai deux mille huit
20 (2008), c'est comme trois semaines après l'autre
21 activité de financement dont vous venez de nous
22 parler, là, sur la... au 1000 de la Commune.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[302]** Alors, monsieur Marcil, on comprend. Vous
25 avez invité à votre... à son activité, vous

1 l'invite à votre activité. Quand vous dites
2 monsieur Cliche, c'est quel monsieur Cliche?

3 R. Il me semble que c'est David Cliche.

4 Q. **[303]** David Cliche. Et qu'est-ce qui... qui l'avait
5 invité monsieur David Cliche?

6 R. Bien, moi, je le connaissais pas, probablement que
7 ça venait de monsieur Marcil, là, mais je peux pas
8 confirmer.

9 Q. **[304]** O.K. Et d'autres personnes de l'industrie de
10 la construction que vous connaissez?

11 R. Il y avait beaucoup de monde de l'industrie de la
12 construction, effectivement, là.

13 Q. **[305]** Si je vous disais, est-ce qu'il y avait des
14 gens de chez Schokbéton?

15 R. Probablement.

16 Q. **[306]** Probablement?

17 R. Probablement.

18 [REDACTED]

19 [REDACTED]

20 [REDACTED]

21 R. C'est possible, oui.

22 Q. **[309]** Bien, c'est possible, oui...

23 R. Regardez, je sais pas exactement qui qui était
24 présent. Est-ce que c'est possible que des gens de
25 Schokbéton soient là? Oui.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1 [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

19 Q. [336] Mais Mario, on parle de Mario Boulé?
20 R. Oui.
21 Q. [337] Bon. Est-ce que Mario Boulé est avec vous où
22 vous êtes à ce moment-là?
23 R. Où? À l'Île Ronde?
24 Q. [338] Oui?
25 R. Oui, probablement, oui.

1 Q. [339] Bon. Donc, c'est [REDACTED]
2 demande si vous êtes bien avec monsieur Mario
3 Boulé?

4 R. Ça se peut, oui.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. [340] Alors, à cette rencontre-là qui était une
7 levée de fonds pour les aveugles, vous avez autour

[REDACTED]

1 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED] entretenait, à votre
5 connaissance, des contacts avec d'autres
6 politiciens?

7 R. Bien, je ne peux pas vous répondre. Je ne le sais
8 pas.

9 Q. [348] Vous ne le savez pas? Avez-vous cherché,
10 avez-vous demandé [REDACTED] d'utiliser des
11 contacts politiques pour faire avancer soit de vos
12 entreprises ou des entreprises de vos amis?

13 R. J'ai sûrement parlé à monsieur [REDACTED] comme on parle
14 à un ami ou à quelqu'un de tous les projets que je
15 peux avoir été impliqué, de près ou de loin.

16 [REDACTED] j'ai dîné avec à quelques reprises,
17 des dîners bien arrosés, ça fait que j'ai pu parler
18 de toutes sortes de choses.

19 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. [354] Bon le climat est certainement assez... assez
5 serein, là, puis en fait, je vous demanderai pas de
6 commenter du tout votre partie puis les bateaux
7 puis le tour de bateau nous intéresse pas, mais je
8 vous amène à la rencontre... le... le message que
9 vous avez avec monsieur [REDACTÉ] qui vous dit:

10 « Demain, je devais être à Sherbrooke avec Jean
11 Charest, là, puis j'ai été obligé de canceller »

12 [REDACTÉ] vous disait qu'il avait des contacts
13 avec le Premier Ministre?

14 R. Il disait qu'il avait des contacts avec tout le
15 monde, avec le Premier Ministre en particulier, ce
16 serait rien qu'une question d'impression si je vous
17 donne de quoi, là.

18 Q. [355] D'impression ou...

19 R. D'impression.

20 Q. [356] ... il vous le dit, là, assez ouvertement?

21 R. Je serais très surpris, avec le recul, que monsieur
22 [REDACTÉ] jouait seul ou dans le quatuor de monsieur
23 Charest.

24 Q. [357] O.K. Vous saviez qu'il avait un tournoi de
25 golf le lendemain? C'est ce qu'il vous dit, il a un

1 tournoi de golf, il doit voir monsieur Charest le
2 lendemain?

3 R. C'est ce qu'il dit.

4 Q. **[358]** O.K. C'est-tu la première fois que monsieur
5 ██████ vous dit quelque chose de même, des relations
6 qu'il a avec le Premier Ministre?

7 R. ██████████ était très fort pour faire du name
8 dropping, d'après moi, il en mettait beaucoup plus
9 que la réalité. Ça va être une question
10 d'impression, mais ça devait être un tournoi de
11 golf où il devait y avoir à peu près quatre cents
12 (400) personnes, là, puis il devait jouer au golf
13 tout simplement là-bas, là.

14 Q. **[359]** O.K. De sorte que vous savez pas si c'est
15 réel, s'il a joué au golf avec le Premier Ministre
16 le lendemain?

17 R. Bien écoutez, ça me surprendrait un peu, là.

18 Q. **[360]** Alors cette conversation-là avait lieu le
19 vingt-neuf (29) mai. On va aller un petit peu plus
20 loin dans le temps, on va aller, c'est l'onglet
21 suivant, Madame Blanchette, 69.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Là vous venez de faire 72... vous venez de faire...

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Non, là on vient de faire 68.

1 LA GREFFIÈRE :

2 L'onglet 69 c'est 1186.1.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 1186. Merci, .1, .2. Je vais vous demander de
5 l'écouter, regardez la date, on est le vingt (20)
6 novembre.

7

8 109NP-1186.1 : Écoute électronique 08-0078A-
9 01965

10

11 109NP-1186.2 : Transcription de l'écoute
12 électronique 08-0078A-01965

13

14 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[361]** Il y a quelque chose qui a coupé, hein,
18 Madame Blanchette? Est-ce que c'est... c'est la
19 bande sonore qui est comme ça? O.K. On va la
20 laisser de côté, on la terminera. Il y a peut-être
21 eu, au montage, quelque chose qui s'est... qui
22 est... qui est disparu, parce qu'on continue à voir
23 du texte, et... Bon.

24 On va la laisser, celle-là, pour le moment,
25 Monsieur... De toute façon, ce qu'on entend,

1 c'est... Cette personne-là, là, je ne vous
2 demanderai pas de l'identifier, c'est quelqu'un que
3 vous connaissez? C'est un entrepreneur dans quel
4 domaine?

5 R. L'éolien.

6 Q. [362] Les éoliens. Alors :

7

■

■

■

11 Q. [363] O.K.

12 Je lui ai donné un beau chèque pour
13 monsieur Charest.

14 Puis là vous répondez :

15 Oui, il m'a dit ça hier.

16 Ça fait que vous aviez rencontré monsieur [REDACTED]
17 veille?

18 R. Ou il me l'a dit, là, parce que je me rappelle pas
19 d'avoir été à Sherbrooke à un tournoi de golf.

20 Q. [364] Non. Ça... Ça a rien à voir avec le tournoi
21 de golf, on est au mois de novembre.

22 R. Ah! Bien en tout cas... Il me l'a peut-être dit.

23 Q. [365] Il vous l'a peut-être dit la veille, vous
24 auriez rencontré monsieur [REDACTED] que cet... cet
25 ami-là, là, que... était pour lui remettre un

1 chèque pour monsieur Charest. Et là vous continuez,
2 là, bon :

3 On part officiel ensemble.

4 C'est que votre ami va faire affaire avec monsieur
5 [REDACTED] qui va le... le représenter?

6 R. Ça semble être ça, oui.

7 Q. [366] Ça va être ça. Et qu'il va lui remettre un
8 chèque, à monsieur Charest, en mains propres ce
9 soir. Du vingt (20) novembre. Savez-vous, est-ce
10 qu'il y avait une activité particulière, le vingt
11 (20) novembre?

12 R. Non.

13 Q. [367] Non? O.K. Et quand vous ajoutez :

14 Bon, ben, je suis ben content. Ça,
15 d'après moi, il va être bon. Moi, il
16 est bon pour moi.

17 Vous dites ça à votre ami?

18 R. Hum, hum.

19 Q. [368] Il est bon pour vous, monsieur [REDACTED]

20 R. Bien, je pensais à l'époque, oui, que ça... il
21 aurait été bon. Oui.

22 Q. [369] Pas... pas qu'il aurait été bon. Il est bon.

23 R. O.K. Regardez, j'ai dit ça, mais dans les faits...

24 Non.

25 Q. [370] Non.

1 (12:07:45)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[371]** En fait, tout ce que vous dites et qu'on
4 entend de vos conversations, c'est tout le
5 contraire qui se passe.

6 R. Bien, dans le cas de monsieur ██████ effectivement,
7 là, j'ai... C'est... Jamais rien eu de concret.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[372]** Ça n'a jamais rien donné, hein? Mais, malgré
10 ça, vous dites quand même, « Il est bon. Il est bon
11 pour moi. »

12 R. Bien, il est bon, c'est sûr qu'il est bon en
13 quelque part. Parce que moi, je l'ai rémunéré
14 pendant un certain temps, puis il semblait pouvoir
15 démarcher, ça fait... Il a des qualités
16 interpersonnelles, puis pour amener du monde aux
17 vues, il était bon. Je vais dire ça.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[373]** Mais je veux en revenir un peu, moi, sur
20 l'histoire du chèque. Est-ce que vous vous rappelez
21 un peu c'est quoi, cette... ce chèque-là?

22 R. Bien, c'est le chèque de l'entre...

23 Q. **[374]** Que ce monsieur-là a donné à monsieur ██████
24 puis vous...

25 R. Ah non.

1 Q. [375] ... est-ce que vous saviez... Parce qu'il
2 semble... Il semble laisser entendre que vous le
3 savez qu'il va donner un chèque à monsieur [REDACTED]
4 Parce que, dès le départ de la conversation, c'est
5 ce qu'il vous dit, « Je viens de donner un
6 chèque... »

7 R. Bien, sûrement qu'il en avait parlé, puis ça devait
8 sûrement être pour une levée de fonds, une collecte
9 de fonds, quelque chose du genre, mais... Je peux
10 pas vous dire, mais c'est... Ça doit être quelque
11 chose de même, là.

12 Q. [376] Un montant que monsieur [REDACTED] ramassait
13 pour... pour les... pour monsieur Charest. Dans une
14 collecte de fonds.

15 R. Probablement, oui.

16 Q. [377] Mais vous avez pas rien de plus de...

17 R. Non.

18 Q. [378] ... de cette histoire-là.

19 R. Non.

20 Q. [379] En avez-vous déjà reparlé avec cet homme-là,
21 de, de...

22 R. Je pense...

23 Q. [380] ... de cette situation-là...

24 R. Je pense pas.

25 Q. [381] ... où il donne un chèque à monsieur [REDACTED]

1 pour monsieur Charest?

2 R. Non. Je pense pas. Non.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[382]** Vous pensez pas? Communication suivante, la
5 pièce... l'onglet 70. On était le vingt (20)
6 novembre, on est rendu au vingt-six (26) novembre,
7 ça va être la pièce 1187.1 et .2.

8

9 109NP-1187.1 : Écoute électronique 08-0078-14713

10

11 109NP-1187.2 : Transcription de l'écoute
12 électronique 08-0078-14713

13

14 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[383]** Êtes-vous capable d'identifier la personne à
18 qui vous parlez?

19

20 SUITE DE L'ÉCOUTE DE LA CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

21

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[384]** Votre interlocuteur travaille dans quel
24 domaine, Monsieur?

25 R. L'éolien.

1 Q. [385] Les éoliennes. On fait encore référence à

2

3 R. Oui.

4 Q. [386] Et monsieur [REDACTED] ce coup-là, là, c'est pas
5 il va donner le chèque, il a donné le chèque, il a
6 donné l'enveloppe à Jean Charest. C'est votre
7 interlocuteur vous le dit?

8 R. C'est ce qu'il dit, oui.

9 Q. [387] Oui, c'est ce qu'il dit. Avez-vous été
10 surpris de ça? C'est quoi l'enveloppe, c'est quoi
11 l'enveloppe?

12 R. Bien je le sais pas, il me parle d'une enveloppe
13 qu'il a donné à monsieur [REDACTED] là, ça fait que...

14 Q. [388] C'est-tu le chèque dont on parle la semaine
15 précédente?

16 R. J'ai l'impression que oui, là.

17 Q. [389] O.K. Est-ce que... et alors c'est toujours
18 dans le domaine des éoliennes, je comprends que
19 vous-même l'entreprise AAER dans laquelle vous êtes
20 actionnaire, avez-vous un rôle de décideur aussi
21 dans l'entreprise?

22 R. Non.

23 Q. [390] Même pas d'administrateur?

24 R. Non plus.

25 Q. [391] O.K. Mais l'entreprise utilise les services

1

██

2

R. Oui.

■

██

■

██ il sert à l'époque pour
les gens qui sont dans le domaine des éoliennes à
faire des interventions auprès du premier ministre?

5

6

7

R. Bien c'est ce qu'il prétend, là, moi c'est pas moi
qui est là.

8

9

Q. [393] O.K. Vous êtes pas là. On vous dit que
monsieur Paradis était là aussi. Est-ce que c'est
parce que c'est une entreprise qui se trouve dans
la région, dans le comté de monsieur Paradis?

10

11

12

13

R. Je connais pas le comté de monsieur Paradis, mais
c'est fort probable que c'est dans ce coin-là.

14

15

Q. [394] O.K. La région de Bromont?

16

R. Oui.

17

Q. [395] O.K. Alors, monsieur... monsieur ██████████

18

sert quand même beaucoup, à ce moment-là, aussi

19

bien aux gens qui sont l'entreprise dans la

20

maçonnerie, dans... dans les éoliennes. Finalement

21

pour terminer avec monsieur ██████████ dites-moi donc,

22

quelle impression, vous me dites toujours, là,

23

qu'il était pas très, très utile, mais vous vous en

24

êtes servi beaucoup?

25

R. J'ai répondu tantôt, que je lui ai parlé souvent

1 puis on a discuté d'un paquet de choses, mais dans
2 les conclusions, moi j'ai jamais rien réglé avec

3 [REDACTED]
4 [REDACTED]

5 [REDACTED]

6 [REDACTED]

7 [REDACTED]

8 [REDACTED]

9 [REDACTED]

10 [REDACTED]

11 [REDACTED]

12 [REDACTED]

13 [REDACTED]

14 [REDACTED] [REDACTED]

15 [REDACTED] [REDACTED]

16 [REDACTED] [REDACTED]

17 [REDACTED]

18 [REDACTED]

19 [REDACTED]

20 [REDACTED]

21 [REDACTED]

1

■

■

■

■

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

■

■

■

██████████ dans mon cas, il a toujours dit toutes
sortes de choses, tu sais, par exemple, qu'il est
allé voir Jean Charest puis il jouait au golf avec,
j'en doute fortement. Dans mon cas, ce qu'il a pu
dire de moi, bien est faux. Par la suite, s'il
parlait du... de la rencontre avec monsieur
Arsenault, ça c'est tout faux.

Q. **[418]** C'est tout faux? Il y a pas de rencontre avec
monsieur... avec Michel Arsenault?

R. Michel Arsenault, si vous me permettez, je le
connais pas. Je l'ai jamais rencontré personnelle-
ment. Ça fait que...

(12:22:16)

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[419]** Mais là, on est en deux mille neuf (2009),
hein, deux mille neuf (2009), là, on comprend que

22

■

■

■

1 et vingt-cinq (12h25), on pourrait ajourner et
2 continuer cet après-midi? Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5

6 (14:34:35)

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Bon. Alors, on s'excuse du délai, mais plusieurs
9 personnes voulaient se parler. Alors, voilà!

10 LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Louis-Pierre Lafortune, vous êtes sous le
12 même serment.

13 R. Hum, hum.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[428]** Monsieur Lafortune, on va juste revenir
16 brièvement sur les dernières conversations. Alors,
17 c'est la pièce 69, Madame Blanchette, et ensuite
18 vous amènerez 70, on va commencer avec 69 qui est
19 déjà cotée sous 1186.1 et .2. On va vous la faire
20 écouter, Monsieur Lafortune, et on va vous demander
21 d'identifier les personnes, la personne avec qui
22 vous parlez.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Bien, on l'a écoutée tantôt.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Oui, on l'a déjà écoutée.

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Peut-être que le témoin a reconnu la voix sans
5 qu'il soit nécessaire de la faire rejouer.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[429]** Oui?

8 R. Oui.

9 Q. **[430]** Oui.

10 R. Oui.

11 Q. **[431]** Il s'agit... c'est de?

12 R. Je suis presque sûr que c'est monsieur Gagnon, le
13 président de AAER.

14 Q. **[432]** Dave Gagnon?

15 R. Oui.

16 Q. **[433]** O.K. Êtes-vous... préférez-vous entendre
17 peut-être les deux premières... deux, trois
18 premiers échanges si ça peut vous aider, juste pour
19 être...

20 R. Bien, écoutez, c'est lui...

21 Q. **[434]** O.K.

22 R. ... ou son vice-président, là. La voix, je suis pas
23 assez sûr, mais avec la teneur, c'est...

24 Q. **[435]** Le contexte, c'est ça.

25 R. ... presque sûr.

1 Q. **[436]** O.K. Alors, cette conversation-là...

2 (14:37:07)

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[437]** Vous savez comment s'appelait son vice-
5 président? Comment s'appelait le vice-président?

6 R. J'ai un blanc, ça va me revenir, ça sera pas long,
7 là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Crépeau.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[438]** Je vais... Daniel Charest.

12 R. Non.

13 Q. **[439]** Monsieur Fortier?

14 R. Fortin.

15 Q. **[440]** Fortin.

16 R. Fortin, monsieur Fortin.

17 Q. **[441]** Monsieur Fortin, ça, c'est Guy Fortin...

18 R. Oui, oui, oui.

19 Q. **[442]** ... vice-président Développement des projets
20 communautaires.

21 R. Oui, mais j'ai plus l'impression que c'est monsieur
22 Gagnon.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[443]** Alors, est-ce que vous aimeriez qu'on la
25 fasse rejouer pour que vous puissiez... en partie,

1 là, pour que vous puissiez...

2 R. Une seconde, je pourrais vous le confirmer.

3 Q. **[444]** Oui, oui. Ça peut être deux.

4

5 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

6

7 R. Je suis pratiquement sûr que c'est monsieur Gagnon.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[445]** O.K.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Q. **[446]** Monsieur Gagnon. Parfait.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[447]** Bon. Alors, dans cette conversation-là, il
14 est question, on lui a remis « je viens d'y donner
15 un beau chèque de monsieur Charest ». Ce chèque-là,
16 ça...

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Non, non « pour monsieur Charest ».

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[448]** Oui. Excusez-moi, pour monsieur Charest.

21 Savez-vous qui a fait ce chèque-là? Parce que là
22 vous êtes au téléphone, là. Je comprends que vous
23 êtes pas face à face avec monsieur Gagnon.

24 R. Bien, j'ai bien l'impression que c'est lui, là.

25 Q. **[449]** Bon. On va à une autre conversation qu'on a

1 entendue avant le dîner, la suivante, c'est la
2 pièce 70. Peut-être d'abord l'amener à... Voilà!
3 Celle-ci, tantôt vous l'avez écoutée, êtes-vous en
4 mesure de reconnaître qui est votre interlocuteur?

5 R. Encore une fois, monsieur Gagnon.

6 Q. **[450]** Encore monsieur Gagnon. O.K. Et dans cette
7 conversation-là, là,

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[451]** Monsieur Gagnon, vous avez dit que c'était le
10 président?

11 R. Il me semble que c'est le président, oui,
12 effectivement.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[452]** Alors, monsieur... monsieur Dave Gagnon qui
15 est le président de AAER à ce moment-là. Alors,
16 c'est un suivi, c'est six jours plus tard puis
17 c'est là qu'il dit : « j'ai parlé avec [REDACTED]
18 [REDACTED] il a fait... il a donné mon enveloppe à Jean
19 Charest, bon bonhomme ». Bon. O.K. Savez-vous....

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Q. **[453]** Et AAER, juste pour clore la boucle...

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[454]** ... c'est une compagnie qui s'occupe
24 d'éoliennes?

25 R. Oui, fabricant.

1 Q. **[455]** Fabricant d'éoliennes.

2 R. Oui.

3 Q. **[456]** O.K.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[457]** O.K. Alors, c'est dans... c'est dans cette
6 entreprise-là, entre autres, que vous avez
7 personnellement investi. Vous avez parlé d'une
8 somme, je pense, de deux cent mille dollars
9 (200 000 \$), là.

10 R. Oui.

11 Q. **[458]** Ça, c'est l'entreprise qui a acheté
12 l'ancienne usine Hyundai à Bromont.

13 R. Oui.

14 Q. **[459]** Et qui avait des... des grands projets. Est-
15 ce que... est-ce qu'elle existe encore cette
16 entreprise-là aujourd'hui?

17 R. Cette entreprise-là, quand j'ai investi, c'est une
18 fois qu'elle était rendue publique. Il y avait eu
19 une levée de fonds... bien, « une levée de
20 fonds »... peu importe, là, ça a été mis à la
21 Bourse, puis il y avait comme souscrit dix ou douze
22 millions (10 M\$-12 M\$) qu'il y avait eu pour
23 développer cette usine-là. Il avait dû acheter au
24 nom de l'usine, je sais pas s'il l'avait louée,
25 mais effectivement il s'est installé dans les

1 usines de Hyundai à Bromont...

2 Q. **[460]** Hum, hum.

3 R. ... pour fabriquer des éoliennes, ça fait que c'est
4 un fabricant. Non, ça a fait faillite par la suite.

5 Q. **[461]** Bon. Là, on va suivre, il y a une question,
6 là, de... et je vais vous montrer une nouvelle
7 pièce qu'on n'avait pas ce matin. Je vais vous
8 demander la pièce 74 et on va la distribuer aux
9 parties parce qu'on l'a eue ce midi seulement.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Alors, 1190.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[462]** Oui, 11... c'est ça, 1190, c'est la pièce qui
14 est de l'onglet 74 et on va vous la présenter à
15 l'écran.

16

17 109NP-1190 : Chèque de Jean Pronovost du 20
18 novembre 2008

19

20 Merci. Est-ce qu'on peut...

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Pouvez-vous le grossir un petit peu?

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Merci, Madame Blanchette. Merci.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[463]** Alors, Monsieur Lafortune, on voit un chèque
5 dont l'émetteur semble être monsieur Jean-Robert
6 Pronovost, on a caviardé ses coordonnées
7 personnelles, daté du vingt (20) novembre deux
8 mille huit (2008) payé à l'Association libérale de
9 Sherbrooke, trois mille dollars (3 000 \$). Est-ce
10 que... D'abord, connaissez-vous monsieur Jean-
11 Robert Pronovost?

12 R. Non, je crois pas connaître monsieur Pronovost.

13 Q. **[464]** O.K. Et si je vous pose : connaissez-vous
14 l'histoire de ce chèque-là?

15 R. Non plus.

16 Q. **[465]** Non plus. Ça vous dit strictement rien.

17 R. Non.

18 Q. **[466]** O.K. Si je vous disais que monsieur [REDACTED]
19 c'est vous qui l'avez présenté à monsieur Dave
20 Gagnon.

21 R. C'est possible.

22 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

1 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

9 Q. [468] O.K.

10 R. Et ça, je le replace pas, là.

11 Q. [469] O.K. On laisse le chèque de côté pour le
12 moment. Monsieur [REDACTED] vous l'avez... vous l'avez
13 présenté à monsieur Gagnon.

14 R. C'est possible.

15 Q. [470] À quel... pourquoi vous auriez fait ça?

16 R. Bien, monsieur [REDACTED] quand ça adonnait, je le
17 présentais à beaucoup de monde. Comme lui, il
18 voulait me présenter à des gens pour faire du
19 réseautage.

20 Q. [471] Du réseautage, faire du lobbying.

21 R. Bien, monsieur [REDACTED] se prétendait, je sais pas la
22 définition, mais effectivement qu'il était...
23 appelez ça comme vous voulez, là. Un lobbyiste, ou
24 un gars pour faire du développement.

25 Q. [472] Oui.

1 R. Mais oui, je l'avais présen... Probablement que
2 c'est moi qui l'avais présenté à monsieur Gagnon.

3 Q. **[473]** Les... Dans la communication précédente, je
4 vais vous demander, Madame Blanchette, de la
5 ramener. Vous vous souviendrez, Madame la
6 Présidente, qu'on avait une communication qui était
7 coupée ce matin. On a... Madame Blanchette, on a
8 reçu...

9 (14:43:43)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[474]** Peut-être avant, là, le... Le chèque est daté
12 du vingt (20) novembre. La conversation où le
13 monsieur à qui vous parlez, l'entrepreneur en
14 éolien, dit qu'il a remis un chèque pour monsieur
15 Charest, est-ce que c'est possible de la remettre à
16 l'écran pour qu'on voie à quelle date elle...

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Oui.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Quelle date, cette conversation?

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 La...

23 LA GREFFIÈRE :

24 Le chèque ou la conversation?

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 C'est la... la conversa... C'est la conversation
3 entre... L'onglet 69. Je veux seulement...

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 69, c'est la pièce 1186, c'est... Je peux vous
6 dire, c'est le vingt (20) novembre, Monsieur le
7 Commissaire, là, mais on va la ramener.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Cette date-là...

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Peut-être mettre la date, Madame Blanchette, en
12 haut?

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Donc, la conversation a eu lieu en novembre, et le
15 chèque est daté du vingt (20) novembre. Ça fait
16 que, ça concorde.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 O.K.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Si vous me permettez, moi j'aimerais savoir quel
21 est le lien entre monsieur Pronovost, Jean-Robert
22 Pronovost et Dave Gagnon et Guy Fortin.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 O.K.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce qu'il y a un lien...

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Je vais... Je vais le demander, et à défaut, je
5 vous donnerai des renseignements que j'ai récoltés
6 ce midi. Évidemment, je ne suis pas témoin, mais je
7 pourrai...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Est-ce qu'il y en a un lien?

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Alors, monsieur Jean-Robert Pronovost est...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Non mais sans... sans vous demander de témoigner...

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Oui. Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Vous pouvez peut-être nous dire qui est monsieur
18 Jean-Robert Pronovost, au moins.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Était le... Était décrit comme le CFO, Chief
21 Financial Officer, de l'entreprise AAER...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 ... à l'été... à l'automne deux mille huit (2008).

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Alors, je vais vous demander de la faire écouter

5 parce que ce matin il nous manquait un bout de

6 monsieur... un bout de cette conversation-là.

7 Allez-y.

8

9 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

10

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[475]** Monsieur Lafortune, la dernière partie de la
13 conversation, « Ça pourrait se faire en argent, je
14 pourrais te remettre ça en argent », de quoi parle
15 monsieur Gagnon?

16 R. Je sais pas exactement de quoi qu'il parle. Je peux
17 pas vous dire.

18 Q. **[476]** Puis...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[477]** Vous êtes pas sérieux, Monsieur Lafortune,
21 là?

22 R. Ah oui, je suis sérieux. Je suis sérieux.

23 Q. **[478]** Vous savez exactement de quoi il parle dans
24 la conversation.

25 R. Je... Il parle, mais...

1 Q. **[479]** Et vous le savez parfaitement. Vous le...
2 Vous lui demandez pas « De quoi tu parles? » Vous
3 lui dites, « O.K., pas de trouble, fait que je vais
4 regarder ça sérieusement, là. »

5 R. Puis lui dit qu'il pourrait me remettre quelque
6 chose en argent. Il y avait-tu des factures, mais
7 c'était pas... Je le sais pas. Je peux pas vous
8 dire. J'ai tout...

9 Q. **[480]** Alors, vous pensez que c'était relié à des
10 factures?

11 R. J'ai peut-être travaillé pour lui, puis il voulait
12 peut-être me payer en argent, mais je sais pas
13 pourquoi, puis ça me...

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[481]** Là vous avez une hypothèse, mais vous vous
16 souvenez pas?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[482]** O.K.

19 R. Non.

20 Q. **[483]** Alors donc, vous parlez de factures, et qu'il
21 voulait peut-être vous payer en argent, et selon la
22 conversation, c'est clair que c'est parce que vous
23 lui en auriez parlé. Donc, il vous revient, il vous
24 dit que ça pourrait se faire en argent.

25 R. Bien, il voulait peut-être me payer en argent une

1 facture.

2 Q. [484] À votre demande.

3 R. Mais ça me dit rien, là.

4 Q. [485] Bon. O.K. Alors c'est ce que vous croyez que
5 ça peut être.

6 R. Oui.

7 Q. [486] Est-ce que vous croyez que ça peut être
8 d'autre chose?

9 R. Bien, qu'il me paie en argent, non. Je vois pas
10 vraiment qu'est-ce qu'il pourrait me payer en
11 argent, là.

12 Q. [487] O.K.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. [488] Des remboursements de prêts? Avez-vous fait
15 des prêts à AAER?

16 R. Non.

17 Q. [489] On sait que monsieur [REDACTED], on l'a
18 entendu plus tôt, monsieur... À un moment donné
19 vous avez présenté, vous avez référé monsieur Dave
20 Gagnon à l'entreprise de monsieur [REDACTED] pour
21 un prêt d'argent, un pont bridge, un... un prêt
22 bridge, là. Alors, est-ce que vous-même, votre
23 entreprise, vous avez fait des prêts d'argent à
24 monsieur...

25 R. Non. Non.

1 Q. **[490]** ... AAER ou monsieur Gagnon personnellement?

2 R. Non. Le seul investissement que j'ai fait, c'est
3 des actions.

4 Q. **[491]** Et vous avez pas d'explication autre que ce
5 que vous venez de nous dire pour cette question-là
6 d'argent.

7 R. Non, parce que les autres fois qu'on a tra... que
8 j'ai travaillé, ou qu'on a travaillé, les Grues
9 Guay, on a travaillé pour lui un petit peu à
10 l'usine de Bromont, si je me rappelle pas, puis aux
11 États-Unis, pour installer des éoliennes.

12 Q. **[492]** Puis pour l'entreprise Guay, vous preniez pas
13 des... des paiements en argent comptant pour les
14 travaux?

15 R. Non. C'est pour ça que, même s'il l'a demandé, là,
16 on n'a pas pris de paiement en argent.

17 Q. **[493]** O.K. Donc, c'est pour d'autres choses. Ce
18 qu'on s'est parlé la semaine passée. Puis vous vous
19 souvenez pas ce que vous avez parlé de la... la
20 semaine passée?

21 R. Non.

22 Q. **[494]** Non?

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[495]** Mais comment il pourrait vous remettre une
25 facture en argent? Vous, avez-vous déjà été

1 consultant auprès de cette entreprise-là, puis
2 charger des honoraires?

3 R. Non. Non.

4 Q. **[496]** Pourquoi vous lui présentez des factures?
5 Pourquoi ça serait possible qu'il...

6 R. Ah, pour des travaux. Non non, pour des travaux
7 qu'on aurait faits, probablement, à l'usine de
8 Bromont.

9 Q. **[497]** Grues Guay.

10 R. Oui. Oui.

11 Q. **[498]** Puis il vous offre... Il vous offre
12 possibilité de payer en argent comptant.

13 R. Bien, ça a de l'air à être ça, oui.

14 Q. **[499]** C'est pas un peu étonnant, quand même, là?

15 R. Oui, c'est un peu étonnant, c'est pour ça. Puis il
16 m'a jamais payé en argent.

17 Q. **[500]** Il vous a jamais payé en argent. Mais c'est
18 un peu étonnant qu'une entreprise paie en argent
19 comptant des services de... de grue, là, sinon
20 que...

21 R. Effectivement. Je suis d'accord avec vous.

22 Q. **[501]** Peut-être que, qu'on aurait pu demander que,
23 si on prenait l'argent comptant? Ça serait
24 différent, ou...

25 R. Non, c'est ça. Pour ça que je vous dis, c'est...

1 C'est peu probable. Je sais pas qu'est-ce qu'il
2 aurait pu payer en argent.

3 Q. [502] Bien, c'est ça. Si c'est pas...

4 R. Il s'est offert pour payer en argent, je sais pas
5 quoi.

6 Q. [503] Si c'est pas un service de grue, c'est quoi
7 d'autre?

8 R. Bien, écoutez. Je lui avais présenté monsieur
9 [REDACTED] doit l'avoir facturé
10 directement, s'il a fait quelque chose. Ça fait que
11 c'est peut-être ça.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Avant de terminer cette partie-là, Madame la
14 Présidente, on a abordé des sujets, il y a des
15 vérifications qui ont été faites sur l'heure du
16 midi. Si vous me permettez, je pourrais vous donner
17 certains résultats, quitte à ce qu'on les mette en
18 preuve à une autre date. On sera pas prêt cet
19 après-midi, on peut vous donner au moins,
20 préliminairement, ce qu'on a ramassé comme
21 information, afin d'orienter, même, les parties qui
22 voudront soit poser des questions ou faire des
23 recherches sur le sujet.

24

■

1 Q. [505] Vous aviez, je pense que vous nous avez déjà
2 dit que ça faisait partie de vos tâches chez Guay,
3 entre autres, des relations avec les instances
4 gouvernementales dont la Commission de la
5 construction du Québec?

6 R. Oui.

7 Q. [506] Vous y aviez des bons amis?

8 R. Je connaissais beaucoup de monde effectivement.

9 Q. [507] Oui. Le président de l'époque?

10 R. Oui.

11 Q. [508] Qui était monsieur Ménard?

12 R. Oui.

13 Q. [509] On a entendu sur une conversation ce matin,
14 celle du huit (8) mai quand vous sortez du cocktail
15 du 1000 de la Commune, vous dites à André Ménard,
16 il m'est tombé dans les bras. Bon, je comprends que
17 c'est imagé, mais vous aviez des bonnes relations
18 avec monsieur Ménard?

19 R. Monsieur Ménard est quelqu'un d'assez expressif
20 effectivement.

21 Q. [510] Et qui, personnellement, vous vous entendiez
22 bien avec lui?

23 R. Oui.

24 Q. [511] Et lui avec vous?

25 R. Je pense que oui.

1 Q. **[512]** Monsieur Georges de l'Étoile, est-ce que vous
2 le connaissez?

3 R. Oui.

4 Q. **[513]** Quelle était sa fonction à la Commission de
5 la construction du Québec?

6 R. Exactement je peux pas vous dire, mais il
7 travaillait je pense que c'était l'adjoint à
8 monsieur Ménard.

9 Q. **[514]** O.K. Et un troisième personnage, monsieur
10 Christian Tomassin?

11 R. Oui.

12 Q. **[515]** Qui était monsieur Tomassin, qu'est-ce qu'il
13 faisait à la CCQ?

14 R. Exactement, je sais pas, je pense qu'il était à
15 l'inspection.

16 Q. **[516]** L'inspection. Bon. Pour ces trois personnes-
17 là quelle a été la nature des... des discussions,
18 des demandes, des entretiens que vous aviez avec
19 ces gens-là à la CCQ?

20 R. J'en ai eu plusieurs, de toutes sortes avec les
21 années, là, autant dans les négociations de
22 convention collective que s'il y avait des
23 problèmes ou des choses, peu importe, là.

24 Q. **[517]** Régler des problèmes...

25 R. Absolument.

1 Q. **[518]** ... avec la CCQ?

2 R. Absolument.

3 Q. **[519]** Est-ce que ça allait au-delà de ça de régler
4 des petits problèmes personnels pour certains
5 employés de chez Guay ou d'autres employés?

6 R. Oui, sûrement oui.

7 Q. **[520]** O.K. Avez-vous fait des interventions à la
8 CCQ pour demander l'émission de cartes pour des
9 gens?

10 R. Oui.

11 Q. **[521]** Est-ce que vous faisiez ça sur une base
12 régulière?

13 R. Bien plusieurs fois, oui.

14 Q. **[522]** O.K. Je comprends quand on parle de cartes,
15 cartes de compétence, à ce moment-là?

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[523]** Il y a un régime... il y a un régime qui
18 existe des réglementaires qui prévoient dans quel
19 cas des cartes sont émises, qui peut recevoir une
20 carte de compétence, qui n'en recevra pas?

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[524]** O.K. Est-ce qu'il vous arrivait de demander
23 que des gens bénéficient de passe-droit puis qu'ils
24 obtiennent des cartes même s'il y avait pas droit?

25 R. Bien qu'ils avaient pas droit, c'était à eux autres

1 d'en juger, par contre les règles sont souvent
2 différentes et flexibles, ça fait que c'est sûr que
3 j'ai fait souvent des demandes. Il y en a qui ont
4 passé, il y en a qui ont pas passé.

5 Q. **[525]** Alors, puis est-ce que c'était pour des
6 employés de chez vous ça, chez Guay?

7 R. J'en ai eu chez Guay, j'en ai pour des clients,
8 j'en ai pour différentes personnes.

9 Q. **[526]** Pour des clients, donc, vous auriez fait le
10 même type de demande pour... et ce n'est plus à
11 votre avantage, à ce moment-là, sauf que de plaire
12 à votre client?

13 R. Absolument.

14 Q. **[527]** O.K. Donc, pour toute sorte d'autres
15 entreprises ou pour des employés d'autres régions
16 aussi?

17 R. Oui, surtout pour d'autres régions que c'est plus
18 difficile effectivement.

19 Q. **[528]** Si je vous disais monsieur Yves Sainte-Croix,
20 est-ce que ça vous dit quelque chose ce bonhomme-
21 là?

22 R. Oui.

23 Q. **[529]** Alors, vous semblez vous en souvenir, qu'est-
24 ce que vous avez fait pour monsieur Yves... Yvan
25 Sainte-Croix, qu'est-ce que vous avez fait pour

1 lui?

2 R. Il me semble qu'il m'a demandé pour avoir des
3 cartes, je sais pas si c'était de grutier ou de
4 menuisier, là, il voulait travailler dans la
5 construction.

6 Q. **[530]** Oui? L'avez-vous aidé?

7 R. J'ai fait des demandes, je le sais pas s'il a eu
8 ses cartes finalement.

9 Q. **[531]** Madame Blanchette, on va aller à l'onglet 47.
10 Je vais vous demander de nous présenter la page 54.
11 (15:00:26)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[532]** O.K. Juste avant d'en arriver là, expliquez-
14 moi comment... pourquoi vous auriez demandé des
15 cartes de compétences pour un client.

16 R. Bien c'est pas que je les prenais moi-même mais
17 s'il y a des clients, il y a plein de clients qui
18 venaient me voir pour me demander comment ça
19 fonctionnait : « Je voudrais que quelqu'un
20 travaille dans mon entreprise, qu'il puisse avoir
21 ses cartes de compétences, peux-tu faire quelque
22 chose? » C'est arrivé fréquemment.

23 Q. **[533]** Et parce que le client, lui, pouvait pas
24 demander des cartes de compétences pour son
25 employé?

1 R. Souvent, il y en avait des fois ils savaient pas
2 comment faire puis tout ça, effectivement, c'est
3 arrivé.

4 Q. **[534]** Une fois que vous leur avez expliqué comment
5 faire, là, ils pouvaient le faire le...

6 R. Oui, oui, ils le faisaient, souvent je leur disais
7 comment ou je leur disais qui appeler,
8 effectivement, pour qu'ils se retrouvent, là.

9 Q. **[535]** Est-ce que ce serait parce que vous aviez
10 plus de poids auprès de la CCQ?

11 R. Je vous dis pas que... c'est sûr que j'avais une
12 certaine influence.

13 Q. **[536]** O.K.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[537]** Certaine puis une influence certaine auprès
16 de... qui étaient les personnes à qui vous parliez
17 des cas problématiques? On va se parler de monsieur
18 Yvan Ste-Croix, là?

19 R. Bien je peux pas vous dire qui j'ai parlé en
20 particulier, là, mais...

21 Q. **[538]** Vous appeliez pas... vous appeliez pas à ce
22 moment-là les... les employés de bureau qui se
23 chargeaient de régler l'affaire? Vous parliez avec
24 les patrons?

25 R. Probablement, oui.

1 Q. **[539]** O.K. Les patrons seraient qui, à ce moment-
2 là? Qui avait un pouvoir décisionnel comme ça à la
3 CCQ qui pouvait...

4 R. Monsieur de l'Étoile, probablement.

5 Q. **[540]** O.K. Monsieur de l'Étoile. Madame Blanchette,
6 je sais pas si on s'était entendu, c'est à l'onglet
7 47, qui est déjà produit.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[541]** Vous nous avez dit que vous, vous avez de
10 l'influence à la CCQ. Est-ce que c'est vous qui
11 avez de l'influence à la CCQ ou c'est parce que
12 vous connaissez Jocelyn Dupuis qui lui, a beaucoup
13 d'influence à la CCQ? Parce que pourquoi vous,
14 entrepreneur, si c'est pas de vos contacts avec
15 Jocelyn Dupuis vous auriez eu plus d'influence que
16 n'importe quelqu'un autre entrepreneur? Est-ce que
17 ça devait... ça aidait pas un peu d'être un grand
18 chum à Jocelyn?

19 R. Bien ça devait pas nuire, ça c'est certain et...
20 bien écoutez, aussi, j'étais de toute l'étape de
21 négociations avec ces gens-là pareil au quatre ans
22 pour les conventions collectives ça fait que c'est
23 des gens que je connaissais assez bien. On était un
24 assez gros employeur, tu sais, pour plein de
25 raisons, à un moment donné, ça devient un mixte

1 de... de raisons pourquoi que je leur parlais puis
2 oui, ils me parlaient, là.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[542]** Et parce que vous avez participé à l'étape de
5 négociations, là, vous dites : « Ça me donne de
6 l'influence et puis là ça me permet de... comment
7 je dirais, de débloquer des choses à la CCQ alors
8 que d'autres (inaudible).

9 R. C'est sûr qu'on se connaît mieux puis en partant,
10 je suis pas quelqu'un de vraiment timide ça fait
11 que c'est sûr que...

12 Q. **[543]** Mais ces gens-là acceptaient de dans le fond,
13 de vous rendre service sans vous dire : « Parle à
14 telle personne d'un rang inférieur pour régler le
15 dossier parce que c'est là que ça doit se régler,
16 là », Monsieur Ménard s'en mêlait directement, là,
17 de vos choses?

18 R. Bien je me rappelle pas si monsieur Ménard s'est
19 occupé directement de mes choses, mais j'ai parlé
20 souvent à monsieur Ménard, là, on se connaissait
21 bien, c'est sûr.

22 Q. **[544]** Avez-vous déjà passé par Jocelyn Dupuis pour
23 essayer de justement de débloquer des choses à la
24 CCQ plus facilement?

25 R. Probablement.

1 Q. [545] Probablement? Probablement ou oui?

2 R. Sur le nombre d'années d'avoir passé par Jocelyn...

3 Q. [546] Parce que vous répondez souvent des
4 « possiblement »...

5 R. Non, non, regardez...

6 Q. [547] C'est un « oui » ou c'est un « non »?

7 R. ... je peux pas vous dire une fois directement,
8 mais c'est sûr que la CCQ, les syndicats et les
9 employeurs, on est dans le même monde, ça fait que
10 c'est sûr que s'il y a un problème à quelque part,
11 une fois ça peut... je peux passer par la FTQ, des
12 fois je peux passer par la CCQ, ça c'est...

13 Q. [548] Donc, avez-vous déjà passé par Jocelyn Dupuis
14 pour essayer de débloquer des dossiers à la CCQ?

15 R. Sûrement.

16 Q. [549] Bon, donc c'est oui?

17 R. Oui.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. [550] Merci. Page 55, Madame Blanchette, excusez.

20 O.K. Alors regardez, Monsieur Lafortune, nous avons
21 une... une lettre, je vous rappelle que l'onglet
22 47, c'est des pièces qui ont été photographiées
23 dans votre bureau, dans un dossier, on le verra à
24 la page... deux pages plus loin ou deux pages... la
25 page précédente ou suivante, là, il y a un dossier,

1 c'est la page suivante à la page 56, allez 56, on
2 va commencer par voir « Dossier - Commission de la
3 construction du Québec », ce qui est normal que
4 vous ayez dans votre bureau, puis à la page 55, la
5 précédente, là, regardez en haut, on a une lettre
6 du vingt-neuf (29) novembre deux mille sept (2007)
7 « Demande du comité d'admission, acceptation à
8 l'examen dans le métier de charpentier menuisier »
9 Alors c'est pas un grutier, ça?

10 R. Non.

11 Q. **[551]** Et peut-être, encore un peu plus haut, Madame
12 Blanchette, pour qu'on voie le nom de la
13 personne... non, au début de la lettre. Ça concerne
14 monsieur Yvan Ste-Croix, donc une lettre envoyée de
15 la Commission de la construction à monsieur Ste-
16 Croix.

17 Le comité d'admission a procédé à
18 l'étude de votre demande et accepte de
19 donner suite à votre... une suite
20 favorable à celle-ci. Vous êtes
21 admissible à l'examen de qualification
22 du métier, voici les démarches à faire
23 pour vous inscrire.

24 Là, on va aller à la page précédente, Madame
25 Blanchette, qui est la page 54. Ça c'était le

1 vingt-neuf (29) novembre. Là, on retrouve à la page
2 précédente, sur un papier point d'origine un fax de
3 chez Guay, un document de deux pages
4 « Entreprises... » c'est envoyé à la Commission de
5 la construction du Québec le quatre (4) décembre
6 deux mille sept (2007), de Louis-Pierre Lafortune,
7 « Dossier de Yvan Ste-Croix ».

8 Bonjour Luc...

9 À Luc qui? Savez-vous à qui vous...?

10 R. Je le replace pas, non.

11 Q. [552] O.K. Vous avez :

12 Voici une lettre envoyée à Yvan Ste-
13 Croix, peux-tu lui envoyer une carte
14 sans qu'il doive effectuer le test?
15 C'est vraiment un ami de tout le monde
16 et même la FTQ est d'accord pour
17 l'obtention de ses cartes de
18 compétences. Merci, j'espère que ça
19 t'aidera à prendre une décision.

20 En quoi le fait qu'il soit un ami de tout le monde
21 puisse... peut aider quelqu'un à prendre une
22 décision d'émettre une carte s'il ne passe pas les
23 tests? Expliquez-nous ça, Monsieur Lafortune.

24 R. Je suis pas un spécialiste dans les cartes de
25 menuisier, mais si je me trompe pas, il y a...

1 c'est souvent plusieurs années où ils calculent
2 l'expérience, ça fait que c'était pour éviter
3 l'examen, j'imagine que j'avais demandé ça, mais je
4 peux pas vous en dire bien plus, là.

5 Q. **[553]** Non, je comprends, mais surtout que vous
6 parlez pas de son expérience, tout ce que vous
7 dites : « C'est un ami de tout le monde et même la
8 FTQ est d'accord pour l'obtention de ses cartes de
9 compétences. » Donc, ce qu'on demande, c'est de lui
10 donner un passe-droit, de ne pas passer les
11 examens, d'obtenir une carte de compétences parce
12 qu'il est un ami de tout le monde. C'est ça que
13 vous demandez?

14 R. Oui.

15 Q. **[554]** O.K. Savez-vous si monsieur Ste-Croix a eu
16 ses cartes?

17 R. Non. Je le sais pas.

18 Q. **[555]** Vous le savez pas? Pourquoi vous avez ce
19 dossier-là dans votre bureau, Monsieur Lafortune?

20 R. Je le sais pas, je... je le sais pas.

21 Q. **[556]** Vous êtes pas capable de me dire ça, là, pour
22 quelle raison vous seriez...

23 R. Il y avait sûrement...

24 Q. **[557]** ... et vous êtes intervenu pour monsieur...

25 R. J'aurais sûrement plein de dossiers de la... de la

1 CCQ, là, ça arrivait souvent.

2 Q. **[558]** O.K. De sorte que si vous le demandez, c'est
3 parce que ça a déjà été accordé dans le passé,
4 d'émettre des cartes de compétences sans que les
5 gens aient à passer des tests?

6 R. Ça dépend de la sorte de carte de compétences, je
7 vous ai dit il y a quelques jours que c'est des
8 règles, parfois, qui sont flexibles, selon les
9 niveaux des bassins. Il y a des fois que c'est
10 impossible d'avoir des cartes, il y a d'autres
11 fois, selon les pénuries de main-d'oeuvre, selon
12 les métiers, qu'on puisse avoir des cartes du jour
13 au lendemain, ça fait que je ne connais pas toutes
14 les règles de tous les métiers, mais c'est vrai que
15 c'est pas une règle qui est égale, ça dépend des
16 moments.

17 Q. **[559]** O.K. On va aller à la page 61. Une lettre de
18 la Commission de la construction adressée... là, on
19 est rendu au dix-huit (18) décembre deux mille sept
20 (2007), alors je vous rappelle que la première
21 lettre était adressée, c'est à la page 54 celle-là,
22 première lettre était du... de la CCQ était le
23 vingt-trois (23) novembre, vous envoyez votre fax
24 le quatre (4) décembre deux mille sept (2007) à Luc
25 de la CCQ lui demandant de passer outre au test, on

1 arrive le dix-neuf (19) décembre, à la page 61 du
2 document, Madame Blanchette :

3 Madame, Monsieur...

4 Ça s'adresse à monsieur Yvan Ste-Croix, encore.

5 Nous tenons à vous informer que votre
6 certificat de compétences apprenti ne
7 sera pas renouvelé (métier :
8 charpentier-menuisier). Selon
9 l'information que nous détenons
10 actuellement, vous n'avez pas respecté
11 l'obligation de formation stipulée...

12 Bon,

13 ... faire la preuve. Toutefois, si
14 vous êtes en mesure d'apporter des
15 documents et des précisions de votre
16 dossier, vous pouvez communiquer...

17 Bon, et on donne les coordonnées. Et on s'en va
18 à... Alors, dans ce cas-ci on s'aperçoit que la
19 carte n'a pas été émise, même si c'est un ami de la
20 FTQ, et malgré votre intervention?

21 R. ... (pas de réponse)

22 Q. **[560]** O.K. Et est-ce que c'en est resté comme ça?

23 R. Je le sais pas. Je peux pas vous répondre.

24 Q. **[561]** Bon. On va se parler d'un autre individu,
25 monsieur Carl Whittom. Est-ce que ça vous dit

1 quelque chose?

2 R. Non.

3 Q. **[562]** O.K. On va aller voir. C'est dans votre
4 bureau, alors c'est à la page 66 et 67. Un fax de
5 onze (11) pages, entreprise de Guay qui... J'ai de
6 la misère à lire la première... Alors, Louis-Pierre
7 Lafortune, au sujet de... C'est envoyé de Carl
8 Whittom, carte de grutier. On voit que la... la...
9 Et la page suivante, page 67... Excusez-moi. On va
10 commencer à la page 68, parce que c'est la page 1.
11 Alors, vingt-deux (22) novembre deux mille sept
12 (2007), Carl Whittom, demande d'admission à un
13 examen de qualification :

14 En réponse à votre demande à
15 l'admission à l'examen de
16 qualification, nous désirons vous
17 informer de ce qui suit.

18 Le règlement, on est spécifique sur ce qu'il en est
19 dans le règlement,

20 Est admissible à l'examen de
21 qualification la personne qui
22 démontre, au moyen de pièces
23 justificatives...

24 Bon. Et là vous avez, en bas de la page :

25 En vertu de cette disposition, le

1 comité d'admission a procédé à l'étude
2 de votre demande et ne peut y donner
3 suite favorable pour les raisons
4 suivantes : L'expérience acquise est
5 limitée. Elle ne peut être considérée
6 comme égale en heures de travail et
7 créditée de formation à celle
8 rattachée à l'exercice d'un métier.

9 On lui refuse sa carte de compétence. La page 2 de
10 cette lettre-là et la page précédente, Madame
11 Blanchette...

12 En conséquence, votre demande
13 d'admission à l'examen de
14 qualification est refusée.

15 Est-ce que vous avez fait des démarches pour cette
16 personne-là pour obtenir sa carte de grutier?

17 R. Ça... Probablement.

18 Q. **[563]** O.K. Si on regarde à la page 69 et 70 du
19 document... On peut peut-être commencer à la page
20 70, Madame Blanchette... Voilà. Douze (12) novembre
21 deux mille sept (2007), comité d'admission, objet :
22 demande pour contester la décision du comité. Et là
23 vous avez une lettre. Je vous propose d'aller tout
24 de suite à la page 2 :

25 J'ai fourni, je crois, toutes les

1 preuves nécessaires...

2 Alors monsieur Whittom plaide sa cause, et c'est
3 mentionné, en bas complètement, Madame Blanchette,
4 « Carl Whittom, Sept-Îles, Côte-Nord. » Pourquoi
5 vous, vous... Votre bureau est à Montréal. Pourquoi
6 vous aidez quelqu'un de Montréal... de Sept-Îles,
7 qui tente d'intervenir... qui tente d'obtenir ses
8 cartes de grutier?

9 R. Parce que je m'occupe de la province au complet,
10 puis on avait une succursale à Sept-Îles.

11 Q. **[564]** O.K. Page 57, s'il vous plaît, Madame
12 Blanchette. Alors, dix-sept (17) juillet deux mille
13 huit (2008), à l'attention de Jocelyn Dupuis, de
14 Louis-Pierre Lafortune :

15 Salut Jocelyn. Peux-tu faire un
16 miracle? Peux-tu...

17 On va juste agrandir, parce que la copie est moins
18 bonne.

19 Peux-tu trouver...

20 57, Madame la Présidente.

21 Peux-tu donner ses cartes de
22 compétence? C'est un contracteur, il
23 voudrait venir juste remplacer quand
24 les gars rentrent pas sur le coffrage.

25 Là vous vous adressez directement à monsieur

1 Dupuis?

2 R. Oui.

3 Q. **[565]** O.K. Et monsieur Dupuis, là, c'est pas la
4 Commission de la construction du Québec?

5 R. Non.

6 Q. **[566]** O.K. Pourquoi vous demandez à monsieur Dupuis
7 d'émettre... faire un miracle puis d'émettre des
8 cartes de compétence?

9 R. Bien, je sais pas le dossier exactement, celui-là,
10 c'est pourquoi, là, mais... C'est pas rare que les
11 entrepreneurs travaillent avec la CCQ, puis
12 travaillent avec les syndicats.

13 Q. **[567]** Je comprends. Est-ce que c'est normal de
14 passer par le président de la FTQ Construction pour
15 faire émettre une carte de compétence pour un
16 employé?

17 R. Bien, c'est arrivé souvent. Ça fait partie, des
18 fois, des problèmes qu'on avait au niveau des
19 relations de travail, ça fait que... Oui.

20 Q. **[568]** Alors ce n'était pas plus facile, à ce
21 moment-là, de faire affaire avec la Commission de
22 la construction du Québec, qui elle est chargée de
23 faire appliquer ces règlements-là?

24 R. Effectivement, mais des fois il y a des cas
25 particuliers où... Je vous disais que les règles

1 sont pas toujours pareilles.

2 Q. **[569]** Si je vous disais que... Regardez à la page
3 59 du document, examen de qualification pour...
4 provincial, pour le métier de grutier pour monsieur
5 Sylvain Legendre.

6 Monsieur, vous avez échoué - à telle
7 date - à l'examen...

8 L'examen de... de grutier, hein, je pense, pour
9 celle-ci? Alors :

10 Vous avez échoué à l'examen de
11 qualification.

12 Est-ce que vous avez fait... Si je vous disais que
13 c'est pour la même personne que vous faites la
14 demande qu'on vient de voir à la page 57, c'est-à-
15 dire il a échoué à l'examen, puis là vous demandez
16 à monsieur Dupuis de faire un miracle, de lui
17 émettre une carte de compétence. Est-ce que ça se
18 peut, ça?

19 R. Oui, ça se peut.

20 Q. **[570]** O.K.

21 (15:12:32)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[571]** Monsieur Dupuis, c'est pas rien. Quelqu'un
24 échoue ses tests de grutier. On s'entend que
25 grutier, c'est pas rien, là, ça peut avoir des

1 conséquences dramatiques sur une personne... A pas
2 la compétence pour manoeuvrer une grue, et vous
3 intercédez pour qu'il ait ses cartes de compétence,
4 malgré qu'il n'ait pas réussi ses examens.

5 R. Oui. Je veux pas minimiser le rôle et l'importance
6 des grutiers. Par contre, il y a peu de places, en
7 Amérique, qu'il y a des formations comme au Québec
8 pour donner la formation de grutier, puis même ici,
9 au Québec, il y a beaucoup d'exceptions. Par
10 exemple, les enfants de grutiers, ou quand, comme
11 cette année, ils ont ouvert le bassin, qu'il n'y a
12 pas la formation, qu'il y a l'examen... Ça fait que
13 souvent on a des gens qui peuvent avoir beaucoup
14 d'expérience, puis ça veut pas dire que c'est des
15 champions pour passer des examens, puis qu'ils
16 peuvent travailler comme grutiers. Il y a une
17 longue période d'apprentissage. Ça fait que ce
18 n'est pas... C'est arrivé souvent...

19 Q. **[572]** Vous nous avez expliqué aussi qu'on pouvait
20 être grutier de père en fils...

21 R. Absolument.

22 Q. **[573]** ... sans avoir aucune, aucune compétence en
23 la matière?

24 R. Absolument. Bien oui, mais...

25 Q. **[574]** C'est pas vraiment rassurant, là?

1 R. Mais par contre bien ça, c'est ça que je vous dis,
2 ça fait que c'est pas toujours uniforme ça fait
3 qu'il y a des années que c'est toujours par
4 l'école, il y a des années qu'il donne des examens
5 directement puis il y a des années que c'est par
6 cumul puis par expérience puis les gens où ils ont
7 travaillé ça fait que c'est pas toujours de la même
8 façon.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[575]** Est-ce qu'on peut résumer en disant que, dans
11 le fond, c'est un ensemble de passe-droits, c'est
12 celui qui connaît le meilleur poteau, l'homme le
13 plus fort, le plus élevé dans la hiérarchie qui a
14 le plus de chances d'avoir une carte de compétence,
15 même s'il l'a pas la compétence? L'exemple, là,
16 faire des contacts directement avec soit le
17 président de la CCQ ou un de ses officiers ou
18 encore avec le président de la FTQ Construction?

19 R. Écoutez, c'est sûr que des fois j'ai fait des
20 demandes ça a pas toujours été fructueux, puis ça
21 dépend, à un moment donné, comment fonctionne les
22 bassins, à ce moment-là, puis les niveaux, s'ils
23 peuvent avoir des cartes ou non.

24 Q. **[576]** Est-ce que vous avez fait des démarches aussi
25 pour d'autres entreprises qui avaient reçu entre

1 autres comme des constats d'infraction alors que
2 vous étiez chez Guay?

3 R. C'est possible, oui.

4 Q. **[577]** Oui. Regardez, à la page 64, toujours du même
5 document, Madame Blanchette, on va regarder la Cava
6 ou Casa Vinothèque, Cava Vinothèque, ça vous
7 rappelle quelque chose, Monsieur Lafortune?

8 R. Oui.

9 Q. **[578]** C'est dans votre bureau. Alors, on voit, là,
10 une lettre de la Commission de la construction, le
11 six (6) octobre deux mille sept (2007), avis à
12 l'entreprise qui utilise les services d'un ou de
13 plusieurs salariés qui ne détiennent pas de carte
14 de compétence. Et la lettre est envoyée à
15 l'entreprise la Cava ou Casa Vinothèque. Pourquoi
16 que c'est dans votre bureau?

17 R. Et bien celle-là je le sais. Parce que c'est mon
18 voisin.

19 Q. **[579]** Qui gère cette entreprise-là?

20 R. Oui, qui avait ouvert un restaurant.

21 Q. **[580]** O.K. Et qu'est-ce que vous avez fait pour
22 votre voisin?

23 R. Bien mon voisin, je me rappelle, c'est pas un
24 entrepreneur en construction, puis je sais pas quel
25 problème qu'il avait eu, à ce moment-là, mais il

1 était mêlé, puis perdu là-dedans.

2 Q. **[581]** Qu'est-ce que vous avez fait?

3 R. Bien probablement que je l'ai référé à une personne
4 pour qu'il explique son point de vue.

5 Q. **[582]** À monsieur Dupuis, monsieur de l'Étoile,
6 monsieur Thomassin, à qui vous l'auriez référé?

7 R. Bien un de ceux-là, je peux pas vous dire qui, là.

8 Q. **[583]** O.K. Quelqu'un comme ça qui est haut dans la
9 machine puis qu'il peut passer à côté d'un constat
10 d'infraction puis régler ça?

11 R. À tout le moins l'éclairer puis s'assurer que c'est
12 conforme, là.

13 Q. **[584]** Avez-vous fait ça souvent pour d'autres types
14 d'entreprises aider des gens qui avaient des
15 constats soit peut-être même à les faire annuler?

16 R. Bien j'ai pas cette prétention-là, mais c'est sûr
17 que d'avoir déjà référé des gens quand ils ont des
18 problèmes, oui.

19 Q. **[585]** Qu'est-ce que vous faisiez pour avoir de si
20 bonnes relations que ça avec la CCQ?

21 R. Bien j'ai conté un peu comment que ça se passait,
22 là. Souvent j'ai aidé à régler des impasses, j'ai
23 été dans les négociations, je connaissais bien les
24 gens, je les voyais fréquemment.

25 Q. **[586]** Vous donnez des billets de hockey?

1 R. Oui, sûrement.

2 Q. **[587]** Oui, certainement. Écoutez, si je résume ça,
3 les dernières années que vous étiez chez Guay, vous
4 achetiez pour plus de cent mille dollars
5 (100 000 \$) de billets de hockey par année,
6 c'est-tu pas mal, ça ressemble pas mal à ça?

7 R. En billets.

8 Q. **[588]** À près de cent mille dollars (100 000 \$)?

9 R. En billets de hockey, non, sûrement pas.

10 Q. **[589]** Par rien qu'en billets de hockey, mais il y
11 en avait pour plusieurs dizaines de milliers de
12 dollars de billets de hockey?

13 R. Bien de billets de toutes sortes, oui.

14 Q. **[590]** De billets de spectacles, Céline, des
15 spectacles comme ça?

16 R. Grand Prix de Montréal.

17 Q. **[591]** Grand Prix?

18 R. Oui.

19 Q. **[592]** Vous avez toujours dans votre compte de
20 dépenses, vous avez toujours eu accès à des sommes
21 justement pour acheter des cadeaux, distribuer des
22 cadeaux, des cadeaux à des clients?

23 R. Oui.

24 Q. **[593]** O.K. Ça va. Des cadeaux à des gens de la CCQ?

25 R. Bien sûrement que ce soit des billets de hockey ou

1 des billets du Grand Prix, des choses de même, oui.

2 Q. **[594]** Oui. Comme en avez-vous donné à monsieur
3 Ménard?

4 R. Je me rappelle, mais c'est possible.

5 Q. **[595]** C'est quelqu'un que vous avez gâté, monsieur
6 Ménard?

7 R. Pas spécialement, ça se peut qu'il a déjà eu des
8 billets, mais pas.

9 Q. **[596]** Georges de l'Étoile?

10 R. Probablement aussi.

11 Q. **[597]** O.K. Christian Thomassin?

12 R. Peut-être.

13 Q. **[598]** Monsieur Thomassin, est-ce que c'était aussi
14 celui qui émettait les cartes de compétence pour la
15 CCQ?

16 R. Je penserais pas.

17 Q. **[599]** O.K.

18 (15:18:06)

19 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

20 Q. **[600]** Vous passez du « possiblement »,
21 « probablement » à « peut-être », c'est vos trois
22 dernières réponses?

23 R. Bien je le sais pas.

24 Q. **[601]** D'avoir quand c'est un oui, quand c'est un
25 non?

1 R. O.K. Bien quand on peut pas...

2 Q. **[602]** Avez-vous donné des billets à monsieur
3 Thomassin?

4 R. Je le sais pas, effectivement j'achetais beaucoup
5 de billets puis on en donnait à tout le monde, ça
6 fait que...

7 Q. **[603]** (inaudible).

8 R. Je peux pas vous dire que j'en ai donné
9 spécialement à monsieur Thomassin, j'ai pas
10 mémoire.

11 Q. **[604]** Monsieur de l'Étoile?

12 R. Je pense que oui.

13 Q. **[605]** En quelque part on est capable de se rappeler
14 un peu à qui on a donné des billets?

15 R. Bien ça se peut monsieur de l'Étoile, oui. Monsieur
16 Thomassin je m'en rappelle pas.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[606]** Vous hésitez pas à donner beaucoup de
19 cadeaux même à des employés d'entreprises comme la
20 CCQ, une entreprise réglementaire qui est là pour
21 surveiller un peu l'industrie. Pourquoi vous donnez
22 tous ces cadeaux-là? Dans le fond, je vous disais
23 c'est pour lubrifier un peu la machine, ça se peut-
24 tu?

25 R. Bien souvent quand je donnais des billets ou quoi

1 que ce soit j'essayais d'être là, effectivement
2 j'ai manqué souvent des rencontres parce que j'en
3 avais trop en même temps. Mais j'ai l'impression,
4 mais quand on connaît les gens puis on peut se
5 parler, bien souvent on évite énormément de
6 conflits, ça fait que c'est... je trouvais ça
7 positif effectivement que ce soit les syndicats ou
8 que ce soit la CCQ, si on est en bons termes, je
9 trouvais que ça facilitait s'il y avait un
10 problème.

11 Q. [607] Oui, quand vous dites ça évite des conflits,
12 mais, exemple, quand un employé a été refusé à un
13 examen, puis vous demandez d'émettre une carte
14 parce que c'est un ami de la FTQ, c'est un ami de
15 tout le monde, ça là, ça a plus rien à voir avec
16 être en bon terme, là, c'est plus d'émettre une
17 faveur à quelqu'un qui n'a pas droit à cette
18 faveur-là?

19 R. Bien écoutez, je pense qu'il y a à peu près cent
20 vingt mille (120 000) cartes dans l'industrie de la
21 constructions, tu sais, c'est quelque chose de
22 rare, mais pas tant que ça. Les règles sont aussi
23 difficiles, elles changent souvent selon les
24 bassins, ça c'est selon la disponibilité de la
25 main-d'oeuvre, ça fait qu'il s'agit qu'il y ait des

1 semaines qu'il y ait moins de dix pour cent (10 %),
2 si je me trompe pas, dans certains métiers, qu'à ce
3 moment-là, il y a une ouverture pour les cartes. À
4 ce moment-là, les équivalences des fois peuvent
5 faire, des fois c'est le nombre d'heures
6 travaillées dans le passé dans un métier similaire,
7 des fois il faut... tu sais, il y a un paquet
8 d'autres règles, ça fait que moi, d'être en bon
9 terme puis de présenter des dossiers, je le faisais
10 puis j'essayais d'aiguiller les gens quand c'était
11 nécessaire.

12 Q. **[608]** Madame Blanchette, je vais vous demander de
13 nous amener à l'onglet 15, s'il vous plaît. Et là,
14 j'ai pas noté la dernière cote, Madame la
15 greffière.

16 LA GREFFIÈRE :
17 1191.

18 Me PAUL CRÉPEAU :
19 1191. 1 et 2?

20 LA GREFFIÈRE :
21 Oui.

22 Me PAUL CRÉPEAU :
23 On va écouter cette conversation-là qui a été coupé
24 parce qu'elle était très longue alors on a gardé
25 des extraits.

1 109NP-1191.1 : Écoute électronique 08-0078-03780

2

3 109NP-1191.2 : Transcription de l'écoute
4 électronique 08-0078-03780

5

6 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

7

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[609]** Monsieur Lafortune, est-ce qu'on peut résumer
10 un peu votre carrière d'homme d'affaires avec ces
11 paroles-là : « J'ai beaucoup d'influence pour aider
12 les gens, pour les aider et même si je suis un peu
13 plus cher, les gens peuvent pas se passer de moi
14 parce qu'il y a un petit quelque chose, hein, il
15 est bon pour mettre de l'huile dans l'engrenage ».
16 C'est un peu comme ça que vous vous voyez comme
17 homme d'affaires, Monsieur Lafortune?

18 R. Bien c'est dur à dire à se décrire comme ça,
19 mais...

20 (15:23:17)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[610]** C'est dur dire non? Que vous l'avez dit à
23 qui, d'ailleurs?

24 R. À qui je parlais?

25 Q. **[611]** Oui.

1 R. Je peux pas vous dire, je le sais pas.

2 Q. [612] Vous reconnaissez pas sa voix?

3 R. Non.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. [613] Mais vous vous décrivez comme étant celui qui
6 peut mettre de l'huile dans l'engrenage, hein, pour
7 que les affaires passent bien, là, celui qui va
8 régler tous les problèmes?

9 R. Bien je suis pas un conflictuel, règle générale,
10 là.

11 Q. [614] Pas un conflictuel?

12 R. Non.

13 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

1 [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 [REDACTED]
6 [REDACTED]
7 [REDACTED]
8 [REDACTED]
9 [REDACTED]

9 mais par contre, ce que je fais, effectivement, je
10 suis assez bon dans mon métier puis ce que j'ai
11 développé, de la belle business aux États-Unis à la
12 grandeur, ce que je me suis occupé de relations de
13 travail, est-ce que le temps qu'on était là il y a
14 pas eu de grève, il y a rien eu? Effectivement,
15 j'ai fait... j'ai travaillé beaucoup puis là on a
16 mis plein de choses hors contexte, mais dans la
17 vraie vie, fait... j'ai travaillé très fort et ça
18 serait mal me définir que... est-ce que je suis pas
19 un conflictuel, est-ce que je suis quelqu'un qui
20 est assez bon pour régler des dossiers? Oui.

21 Q. [616] Madame Blanchette, l'onglet 1, s'il vous
22 plaît.

23
24 [REDACTED]

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [617] Et je n'aurai pas de questions pour monsieur
3 Lafortune.

4 R. [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

4 (15:29:41)

5 Q. [629] Alors, cela étant dit, Maître Laurin...

6 Me ROBERT LAURIN :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE:

9 ... j'ai gardé en mémoire que vous nous avez dit
10 que vous aviez un interrogatoire à mener et que
11 vous n'étiez pas disponible demain.

12 Me ROBERT LAURIN :

13 Effectivement, c'est ce que je vous ai dit.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 O.K. Est-ce que... Nous allons prendre une pause...

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 ... et nous allons commencer avec votre
20 interrogatoire.

21 Me ROBERT LAURIN :

22 Excellent.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Et peu importe l'heure à laquelle vous aurez
25 terminé, nous terminerons à cet... à ce moment-là.

1 Est-ce que vous pouvez nous dire si vous en avez
2 pour longtemps?

3 Me ROBERT LAURIN :

4 J'espère que non.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Mais, à peu près.

7 Me ROBERT LAURIN :

8 À peu près quarante-cinq (45) minutes.

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Parfait. O.K. Oui.

11 Me ROBERT LAURIN :

12 Il y a des thèmes... oui, c'est ça.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Parfait.

15 Me ANDRÉ RYAN :

16 Et pour ma part, Madame la Présidente, je vous
17 avais indiqué que j'attendrais la preuve de ce
18 matin. Suite à la preuve de ce matin, on a à peu
19 près deux, trois questions sur une des
20 conversations et ça pourrait être évacué en moins
21 de cinq minutes.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Pas de problème.

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Merci.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Maître Décary.

3 Me MICHEL DÉCARY :

4 Madame la Présidente, je doute pouvoir être prêt
5 demain. J'ai expliqué à maître Crépeau pourquoi.

6 J'ai eu des informations cet après-midi, je dois
7 communiquer avec les personnes concernées, mais
8 j'espère...

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Vous doutez être prêt demain?

11 Me MICHEL DÉCARY :

12 Je ne pense pas être prêt demain, non.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Bien, là...

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Mais, Madame...

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Il faudrait que vous soyez prêt demain.

19 Me MICHEL DÉCARY :

20 ... on m'a donné des informations ce matin, n'est-
21 ce pas.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Oui, oui, mais demain...

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Et les personnes concernées...

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Vous avez toute la soirée et vous avez demain matin
3 aussi.

4 Me MICHEL DÉCARY :

5 Mais, Madame, il faut que les personnes concernées
6 soient aussi disponibles, il faut que je puisse
7 entrer en... J'ai fait des efforts, j'ai même
8 annulé un conseil d'administration ce soir pour
9 être disponible.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Bien, ça...

12 Me MICHEL DÉCARY :

13 Mais, Madame, mais...

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Oui.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 ... je ne suis pas convaincu d'avoir l'information
18 ce soir qui va me permettre de contre-interroger
19 demain.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 O.K. En tout cas, faites votre possible, s'il vous
22 plaît.

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Quant aux autres parties. Oui, Maître Tremblay.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Environ trente (30) à quarante-cinq (45) minutes.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Parfait. Maître Houle.

7 Me DENIS HOULE :

8 Bah! Au moins ce temps-là moi aussi, Madame.

9 LA PRÉSIDENTE:

10 O.K. Et je présume, à part maître Laurin, que vous
11 allez vous entendre sur l'ordre des interrogatoires
12 à être menés par les parties. Ça va? Parfait.

13 Alors, nous allons suspendre quinze (15) minutes
14 pour... pour revenir avec vous, Maître Laurin.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17

18 (15:47:22)

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 LA GREFFIÈRE :

21 Monsieur Louis-Pierre Lafortune, vous êtes sous le
22 même serment.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Maître Décary, est-il là?

25

1 UNE VOIX :

2 Non, je pense qu'ils sont en... je pense qu'ils
3 sont en réunion.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 O.K. Parfait.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[630]** Mais, peut-être avant qu'on commence,
8 j'aurais des questions pour... Je veux revenir un
9 peu sur la transaction de Fortier Transfert. Vous
10 avez rencontré Denis Vincent quand la première
11 fois?

12 R. En deux mille deux, trois (2002-2003) peut-être,
13 quand j'ai regardé pour acheter Les Grues Guay.

14 Q. **[631]** O.K. Donc, dès le départ, là, dans la... dans
15 la transaction possible qui était d'acheter Grues
16 Guay, Denis Vincent est arrivé à côté de monsieur
17 Baronet.

18 R. Oui.

19 Q. **[632]** Vous ne l'aviez jamais vu avant.

20 R. Non, c'est là que je l'ai connu.

21 Q. **[633]** C'est là que vous l'avez connu. Donc, dès le
22 départ, monsieur Vincent a été mêlé dans les
23 discussions d'une possible achat de Fortier
24 Transfert qui achèterait Grues Guay, c'est ça?

25 R. Oui.

1 Q. **[634]** Bon. Et vous nous avez dit que, dans les
2 faits, Denis Vincent, là, à la fin, vous avez cru
3 comprendre qu'il fallait lui payer une certaine
4 commission pour qu'une... une transaction se fasse.

5 R. Absolument.

6 Q. **[635]** Quand vous avez commencé à comprendre ça, là,
7 vous avez dit aussi, il me semble prendre vos mots,
8 là, qu'il avait été un peu « imposé » dans tout ça.
9 Ça vous avait été un peu imposé. Mais, est-ce que
10 c'est ça que... C'est comme ça que vous avez
11 senti...

12 R. Il s'est imposé, on me l'a pas imposé, il s'est
13 imposé parce qu'il était là au début. Comme je vous
14 ai dit, la transaction s'est pas faite, après ça il
15 y a eu une proposition de « merge » puis ça s'est
16 pas fait encore. Ça fait que à un moment donné...

17 Q. **[636]** Quand vous dites qu'il s'est imposé, ça,
18 c'est donc par monsieur Baronet qui vous a imposé
19 monsieur Denis Vincent dans les négociations.

20 R. Au début, puis il représentait les intérêts de
21 monsieur Baronet. Puis après ça, c'est lui qui a
22 continué le dossier pour essayer qu'il y ait une
23 transaction qui... qui ait lieu.

24 Q. **[637]** Mais, il y avait également un vice-président
25 de... de chez Grues Guay qui négociait avec vous,

1 là.

2 R. Oui, mais...

3 Q. **[638]** C'était pas juste monsieur Vincent, là.

4 R. Oui, effectivement, il y avait aussi l'autre
5 monsieur qui était de chez Guay, effectivement.

6 Q. **[639]** Bon. Et vous avez jamais dit à monsieur
7 Baronet, là « dans le fond, je comprends qu'il faut
8 que je lui paye une commission », c'est ça? Vous
9 avez jamais dit ça à monsieur Baronet?

10 R. Non.

11 Q. **[640]** Monsieur Baronet vous l'a-t-il dit?

12 R. Non.

13 Q. **[641]** Pourquoi vous l'avez payé?

14 R. Parce que j'ai... il me l'avait demandé puis...

15 Q. **[642]** Il vous l'avait demandé, c'est Denis Vincent
16 qui vous a demandé de lui payer une commission.

17 R. Oui.

18 Q. **[643]** En vous disant que, si vous payez sa
19 commission, il va faciliter un peu votre
20 transaction.

21 R. Aussi parce que ça faisait deux ans qu'il regardait
22 pour faire une transaction qui aboutissait jamais.

23 Q. **[644]** Oui. Puis il fallait que, vous, acheteur,
24 vous payiez une... une commission alors que le
25 vendeur en aurait pas à payer selon vous, là.

1 Pensez-vous que Denis Vincent faisait ceci aux yeux
2 de monsieur Baronet? Monsieur Baronet savait qu'il
3 était en train de prendre sa cote dans la
4 transaction?

5 R. Je peux pas répondre pour lui, mais il doit bien se
6 douter que ça faisait un bout qu'il travaillait...
7 T'sais, je peux pas dire, là.

8 Q. **[645]** Non, mais vous avez travaillé pour monsieur
9 Baronet quatre, cinq ans après la transaction. Vous
10 avez jamais dit, pendant toutes ces années-là, que
11 vous avez senti le devoir, l'obligation de payer
12 une... une commission?

13 R. C'est un dossier tabou.

14 Q. **[646]** Un dossier tabou.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[647]** Donc, vous avez été... vous étiez en bons
17 termes avec monsieur Baronet?

18 R. Avec monsieur Baronet, oui.

19 Q. **[648]** Mais, justement, ces bons termes-là ne vous
20 auraient pas amené un jour à lui dire que...

21 R. Non, non.

22 Q. **[649]** ... vous avez senti l'obligation...

23 R. On a toujours évité le sujet.

24 Q. **[650]** Avez-vous déjà parlé de Denis Vincent à
25 monsieur Baronet, sans parler de la commission en

1 tant que telle?

2 R. On n'a jamais vraiment parlé, on a toujours évité
3 le sujet.

4 Q. **[651]** Vous saviez que Denis Vincent était proche
5 également de Jean Lavallée?

6 R. Oui.

7 Q. **[652]** Bon. Comment vous l'avez su qu'il était
8 proche de Jean Lavallée, Denis Vincent?

9 R. Bien, ça, c'est parce qu'il l'a toujours dit, là, à
10 qui veut bien l'entendre.

11 Q. **[653]** Il l'a toujours dit. L'avez-vous vu souvent
12 en présence de monsieur Lavallée?

13 R. Non.

14 Q. **[654]** Non. L'avez-vous déjà vu en présence de
15 monsieur Lavallée?

16 R. Oui, je l'ai déjà vu.

17 Q. **[655]** Dans quelles circonstances?

18 R. Il me semble, au restaurant, mais...

19 Q. **[656]** Est-ce que c'était avant que vous fassiez
20 votre transaction ou c'est après que vous fassiez
21 votre transaction?

22 R. Avant.

23 Q. **[657]** Avant. Donc, c'est donc... au moment où vous
24 discutez avec monsieur Vincent, vous savez qu'il
25 est un proche de Jean Lavallée également.

1 R. Oui.

2 Q. **[658]** Oui. Bon. Est-ce que ça a pu influencer un
3 peu vos négociations, le sachant proche de Jean
4 Lavallée?

5 R. Non, c'est pas...

6 Q. **[659]** Non. Pas vraiment. Mais, vous étiez bien
7 conscient que monsieur Lavallée était proche...
8 excusez-moi, monsieur Vincent était proche de Jean
9 Lavallée et que Jean Lavallée était... était
10 puissant au Fonds de... au Fonds de solidarité à
11 travers la SOLIM notamment.

12 R. Oui, mais, je faisais pas affaire avec lui.

13 Q. **[660]** Non. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[661]** Pourquoi dites-vous que vous faisiez exprès
16 de ne pas aborder le sujet? Vous dites « c'était un
17 dossier tabou, j'étais en bons termes avec monsieur
18 Baronet et on faisait exprès de ne pas parler de ce
19 dossier-là »? Pourquoi?

20 R. Bien, parce que monsieur Vincent et moi, on n'est
21 pas nécessairement en bons termes. Je pense qu'on a
22 déjà parlé du sujet. Ça fait que monsieur Baronet
23 évitait d'en parler. Puis s'il le côtoyait ou quand
24 je le voyais, monsieur Vincent était pas là.

25 Q. **[662]** Ah! Donc, ce que vous dites, c'est que

1 monsieur Baronet savait que vous n'étiez pas en
2 bons termes avec monsieur Vincent.

3 R. Il se doutait bien qu'on n'était pas en bons
4 termes.

5 Q. **[663]** Et vous dites que vous avez vu monsieur
6 Vincent avec monsieur Lavallée au restaurant bien
7 avant la transaction du...

8 R. Sûrement avant parce qu'on... ça a pris quand même
9 un an, un an et demi, là, quand même, là, la
10 transaction.

11 Q. **[664]** O.K. Maître Laurin.

12 Me ROBERT LAURIN :

13 Présent.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Et, pendant que maître Laurin s'en vient, je pense
16 que la dernière conversation, on l'a pas cotée. La
17 pièce de l'onglet 1. Moi je me souviens pas de lui
18 avoir...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 1192.2.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Évidemment, .1, .2.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Merci, Madame la Présidente.

3

4

■

■

■

8

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN :

10 Je vous remercie de me permettre de compléter
11 l'interrogatoire, étant donné que j'ai des
12 difficultés pour demain. Je ne prévois pas ça très
13 long, parce que la majorité de l'interrogatoire ne
14 me concerne pas très directement. Je représente
15 monsieur... Vous me reconnaissez, la FTQ
16 Construction. C'est l'organisme que je... je
17 représente, et mes questions vont tourner autour de
18 ça, comme ça devient un peu mon habitude. La
19 première chose que je vais demander au témoin, et
20 je...

21 Q. [665] Je vous le demande très candidement : est-ce
22 que j'ai... Parce que votre... votre témoignage a
23 été coupé. Il y a eu des journées... Bon. Est-ce
24 que je me suis assis avec vous pour préparer
25 l'interrogatoire que... et les questions que je

1 vais vous poser?

2 R. Non.

3 Q. **[666]** Ça, je voulais mettre ça clair. Je vais vous
4 parler un peu des cartes de compétence, mais je
5 ferai pas très loin... très loin... très long là-
6 dessus, parce qu'à mon avis il y a des informations
7 que la Commission n'a pas, ou en tout cas, qui ne
8 ressortent pas des questions posées. La réaction
9 que j'ai, c'est plutôt à l'égard de certains
10 individus, comme monsieur Ménard, comme monsieur de
11 l'Étoile et monsieur Thomassin. Et la première
12 question, c'est est-ce que monsieur Ménard a déjà
13 été impliqué dans des dossiers où vous-même, vous
14 étiez impliqué ou avez fait des démarches,
15 concernant des cartes de compétence?

16 R. Non. Spécifiquement, non.

17 Q. **[667]** À ma connaissance, Monsieur...

18 R. À ma connaissance, non plus.

19 Q. **[668]** Bien, en fait, c'est parce que... On
20 mentionne le nom de monsieur Ménard, mais monsieur
21 Ménard n'est pas impliqué dans la délivrance des
22 cartes de compétence?

23 R. Non.

24 Q. **[669]** Monsieur de l'Étoile, qui était effectivement
25 son adjoint, est-ce qu'il était impliqué dans la

1 délivrance des cartes de compétence?

2 R. Non.

3 Q. **[670]** Monsieur Thomassin... C'est parce que ce sont
4 des noms qui... qui sortent, évidemment,
5 relativement à des questions qui sont posées. Est-
6 ce que monsieur Thomassin, Christian Thomassin
7 était impliqué dans la délivrance des cartes de
8 compétence?

9 R. Comme je vous ai dit, il me semble que monsieur
10 Thomassin était à l'inspection, il était pas à la
11 délivrance.

12 Q. **[671]** O.K. Maintenant, vous dites... Vous avez dit,
13 mais c'était pas développé, que l'émission de
14 cartes de compétence pouvait dépendre du métier,
15 pouvait dépendre des bassins, pouvait dépendre d'un
16 certain nombre de facteurs. Commençons par les
17 bassins. Les bassins, il y a certaines périodes où,
18 dans des métiers donnés, il y a des bassins qui
19 s'ouvrent. C'est-à-dire que la main-d'oeuvre
20 disponible pour effectuer les travaux descend au
21 bas d'un cer... en bas d'un certain pourcentage.
22 C'est à votre connaissance?

23 R. À ma connaissance, la compréhension que j'en ai,
24 c'est ça. C'est que quand ça baisse en bas de dix
25 pour cent (10 %) dans un secteur d'activité, à ce

1 moment-là il y a moyen d'avoir des cartes de
2 compétence.

3 Q. [672] O.K. Et c'est légitime. C'est-à-dire...

4 R. Absolum... Bien, oui, c'est... oui, absolument
5 légitime.

6 Q. [673] O.K.

7 R. Je pense que c'est dans la loi, là.

8 Q. [674] Et la condition que prévoit le règlement -
9 mais vous me corrigerez, je suis pas là pour vous
10 faire dire ce que vous ne savez pas ou ce que... ce
11 qui ne serait pas exact - à partir du moment où les
12 bassins s'ouvrent, un salarié, même qui n'est pas
13 initié au métier... c'est-à-dire à l'industrie de
14 la construction, peut obtenir une carte, par
15 exemple d'apprenti, moyennant une garantie par un
16 employeur de lui fournir cent cinquante (150)
17 heures. C'est à votre connaissance?

18 R. À ma connaissance, des métiers comme les
19 menuisiers, un apprenti menuisier, une simple
20 lettre de quelqu'un qui garantit cent cinquante
21 (150) heures permet d'avoir une carte, à
22 l'exception que ça prend le... le petit cours de
23 formation pour aller sur les chantiers. Santé et
24 sécurité.

25 Q. [675] Bon.

1 R. Mais c'est comme ça pour plusieurs métiers,
2 effectivement, ça, ça... Ça prend rien.

3 Q. [676] Et si un salarié entre dans le domaine de la
4 construction et ne suit pas le cours auquel vous
5 faites référence, est-ce qu'il va pouvoir maintenir
6 sa carte de compétence?

7 R. À ma connaissance, non, absolument pas, non.

8 Q. [677] On a vu... Je n'ai pas les documents devant
9 moi, mais il y avait un cas qui était mentionné où
10 un individu, finalement, avait pas complété sa
11 formation, ou l'avait pas faite.

12 R. Oui, c'est ce que j'ai...

13 Q. [678] À ce moment-là on comprend qu'il perdrait,
14 normalement, sa carte de compétence. Je reviendrai
15 à certaines situations, mais j'en suis sur les
16 principes de fonctionnement généraux.

17 R. Ah, principe général, c'est ça. C'est que quelqu'un
18 fait une demande, je pense qu'il y a cent piastres
19 (100 \$) à donner à la CCQ pour ouvrir le dossier.
20 S'il a la formation en santé et sécurité de base,
21 il a une carte, effectivement, d'apprenti dans
22 différents métiers.

23 Q. [679] Il y a une autre situation pour obtenir une
24 carte de compétence dans la construction. C'est ce
25 qu'on appelle une expérience équivalente.

1 R. Hum.

2 Q. **[680]** C'est-à-dire quelqu'un qui a travaillé hors
3 construction pendant un certain nombre d'heures, et
4 qui veut faire reconnaître ses heures dans
5 l'industrie de la construction ou dans la
6 construction, et avoir une carte de compétence en
7 conséquence.

8 R. Absolument.

9 Q. **[681]** Dans les cas qu'on a vus tantôt, il me
10 semblait y avoir des cas où on parlait d'une
11 expérience équivalente. Est-ce que vous avez
12 compris les questions, pour certaines, dans cette
13 perspective-là?

14 R. Absolument. Le monsieur Whittom, quelque chose de
15 même, de Sept-Îles, dans la lettre, ce que j'ai cru
16 voir, c'est qu'il a été mécanicien longtemps dans
17 l'entreprise. Et les mécaniciens qui installent,
18 dans la cour, les grues, qui les désinstallent, qui
19 les inspectent, qui les réparent, qui... qui font
20 la manutention, qui font même les, les... les
21 essais annuels pour les ingénieurs, souvent c'est
22 des gens... Encore là, pas au détriment des
23 grutiers, mais souvent sont plus compétents que
24 beaucoup de grutiers, mais ils n'ont pas eu leur
25 carte pour différentes raisons. Ça fait que c'est

1 sûr que quand ils ont un cumul d'heures faites, tu
2 sais, ils installent même des systèmes pour les
3 réparer les grues. Ça fait que c'est sûr qu'après
4 un certain nombre d'années ils font une demande de
5 reconnaissance d'heures.

6 À ce moment-là, l'employeur, puis ça
7 c'était mon travail, c'est arrivé souvent qu'on
8 prend les T4 des dernières années, on regarde les
9 tâches qu'il a faites puis si la personne quand la
10 grue est brisée c'est lui qui va la réparer,
11 d'habitude il est aussi compétent que le grutier,
12 ça fait que ça permet d'avoir une reconnaissance
13 d'heures puis il obtient ses cartes. Ça fait que
14 oui ça se fait.

15 Q. **[682]** Il y a un troisième cas pour obtenir une
16 carte c'est ce qu'on appelle les cartes
17 d'exemption. Les cartes d'exemption vous me
18 corrigez si c'est pas exact, ce sont lorsqu'un
19 besoin particulier de travail se présente et qu'on
20 a pas les ouvriers disponibles pour le faire, la
21 CCQ peut émettre une carte d'exemption à certaines
22 conditions pour une durée déterminée dans le temps.
23 C'est à votre connaissance?

24 R. Oui, c'est à ma connaissance.

25 Q. **[683]** Bon. Par rapport à la Commission ce que je

1 veux qui soit bien compris quant à mes questions et
2 au rôle de mon interrogatoire, la FTQ Construction
3 n'est sûrement pas en accord avec l'émission de
4 cartes qui ne suivraient pas les règlements ou les
5 éléments que j'ai mentionnés. Maintenant on a pas
6 les dossiers, je ne les ai pas et je n'ai...
7 évidemment je les ai pas étudiés, je sais pas dans
8 le cas de monsieur Sainte-Croix pour un, monsieur
9 Whittom, on a dit monsieur Whittern, Whittorn, mais
10 ça semble être monsieur Whittom, on ne connaît pas
11 les dossiers, mais qu'il soit bien compris par la
12 Commission qu'évidemment la FTQ Construction
13 n'encourage en rien l'émission de cartes qui ne
14 seraient pas légales.

15 Maintenant la question que je vais vous
16 poser, on peut un peu présumer de la réponse, mais
17 est-ce que dans les démarches que vous faisiez
18 comme facilitateur, il y avait des dossiers où vous
19 réussissiez à obtenir des cartes à l'encontre du
20 règlement?

21 R. C'est jamais à l'encontre du règlement, ce que je
22 demandais puis ce que je présentais, par exemple,
23 c'est des dossiers pour trouver la façon dont il y
24 avait une possibilité. Ça fait que quand vous
25 parlez des reconnaissances d'heures, des

1 exemptions, ils sont nombreuses les chicanes que
2 j'ai eues avec la CCQ puis la FTQ à l'effet qu'à un
3 moment donné, on avait plus de grues que de
4 grutiers au Québec, qu'il y avait une pénurie de
5 main-d'oeuvre grave puis on ne réussissait pas à
6 débloquer l'ouverture des bassins. Ça j'ai eu à
7 débattre ça...

8 Q. **[684]** Mais vous votre rôle...

9 R. ... souvent.

10 Q. **[685]** Excusez-moi de vous avoir coupé. Mais votre
11 rôle là-dedans c'était quoi au juste, vous nous
12 dites c'est pas pour obtenir des cartes
13 illégalement, mais vous vous mêliez de dossiers qui
14 étaient tantôt de grutiers, ça je peux le
15 comprendre plus facilement, mais de dossiers de
16 menuisiers ou de d'autres métiers.

17 Pourquoi vous vous mêliez de dossiers de
18 menuisiers ou de d'autres métiers si c'est pas
19 d'utiliser une influence pour obtenir des cartes
20 illégalement?

21 R. Non, c'est pas pour obtenir des cartes
22 illégalement, c'est que le monde comprenne pas
23 comment que ça fonctionne puis effectivement dans
24 l'imaginaire collectif avoir une carte de quelque
25 chose ça peut sembler bien mystérieux, ou ils ne

1 savent pas comment la demander. Alors, qu'un TDG
2 fait la job quand le bassin est ouvert, il faut
3 simplement faire la demande.

4 Puis moi j'ai fait plusieurs
5 représentations parce que le bassin souvent il
6 baisse pas en bas de dix pour cent (10 %) parce
7 qu'il y a plein de gens qui gardent leur carte de
8 compétence, mais qu'ils se déclarent pas d'heures,
9 ils sont rendus soit des directeurs, soit des
10 représentants, soit des retraités ou pré-retraités,
11 puis ils n'exercent plus dans le métier.

12 Ça fait que quand les listes de la CCQ
13 sortent, il démontre qu'il y a X pour cent de
14 personnes qui ne travaillent pas, mais c'est parce
15 qu'ils ne veulent pas travailler dans ce métier-là
16 ou dans ce domaine-là, puis à ce moment-là ça prive
17 d'autres. Ça fait que j'ai fait à plusieurs
18 reprises des représentations.

19 Q. [686] Moi, Monsieur, je ne sais pas s'il y a eu des
20 cartes d'émissions suite à vos représentations ou à
21 vos démarches qui aient été légales ou illégales,
22 je suis bien prêt à croire la réponse que vous
23 donnez.

24 R. Hum, hum.

25 Q. [687] Moi la partie qui m'intéresse c'est la raison

1 pour laquelle je vous questionne. C'est de savoir
2 si le fait que vous connaissez Jocelyn Dupuis ou
3 Jean Lavallée, puis que même Jocelyn Dupuis c'est
4 un de vos amis, est-ce que ça vous permettait, puis
5 c'est ça qui m'intéresse, d'obtenir des cartes
6 illégalement? Je ne sais pas si vous en avez eu des
7 cartes illégalement...

8 R. Bien...

9 Q. **[688]** ... de par les démarches que vous avez
10 faites, je sais pas, je connais pas les dossiers.
11 Mais moi ce qui m'intéresse, est-ce que le fait de
12 connaître Jean... Jocelyn Dupuis ou Lavallée ça
13 vous permettait à la CCQ d'obtenir des cartes
14 illégales? Ou illégalement.

15 R. Non. J'ai fait des demandes deux fois plutôt
16 qu'une, mais c'était pas pour avoir des cartes
17 illégales, c'était simplement pour que ça puisse
18 fonctionner dans le cadre que ça marchait, puis je
19 vous dirais que souvent ça fonctionnait pas, là.

20 Q. **[689]** Ça c'est sur la question des cartes.
21 Évidemment on pourra pas la vider sans connaître
22 les dossiers, mais ça m'étonnait surtout qu'en
23 mentionnant des noms comme monsieur Ménard,
24 monsieur Thomassin et monsieur de l'Étoile, qu'on
25 laisse entendre que des cartes pouvaient être

1 obtenues par ces gens-là par la FTQ Construction.

2 Mais si c'est le cas, vous vous gênez pas pour nous

3 le dire, je n'ai pas la prétention de connaître

4 tous les dossiers et toutes les situations?

5 R. Je me suis chicané deux fois plutôt qu'une parce

6 que ça fonctionnait pas.

7 Q. **[690]** Cava Vinothèque.

8 R. Oui.

9 Q. **[691]** C'est un dossier que je connais pas du tout,
10 je sais pas ce qui s'est passé là-dedans, est-ce
11 que c'est légal, est-ce que c'est pas légal. Ce que
12 je vois par ailleurs, et pour l'information de la
13 Commission, ce qui me préoccupe, vous avez dit que
14 c'est une entreprise qui n'est pas une entreprise
15 de construction?

16 R. La Vinothèque est un restaurant où il faisait une
17 cave à vin de dégustation, ça appartient à mon
18 voisin immédiat dans la cour, puis il m'a dit qu'il
19 avait eu un problème avec la CCQ, il était perdu
20 là-dedans, ça fait que je l'ai référé probablement
21 à la CCQ pour dire qu'il communique avec...

22 Q. **[692]** Est-ce que vous vous êtes... excusez-moi?

23 R. J'ai même pas regardé l'ensemble du constat, mais
24 il me semble que c'est ça.

25 Q. **[693]** Est-ce que vous vous êtes servi de Jocelyn

1 Dupuis, de Jean Lavallée ou des trois personnes
2 qu'on a mentionnées à la CCQ ou de d'autres
3 personnes de la FTQ Construction pour régler le
4 problème de votre voisin Vinothèque, c'est ça que
5 je veux savoir.

6 R. Bien la question, c'est que j'ai référé pour qu'il
7 puisse parler à quelqu'un pour expliquer son point,
8 je le sais pas qu'est-ce qui s'est produit après, à
9 qui qu'il a parlé. Il est venu me voir puis il
10 voyait ça comme une grosse machine, c'est pas un
11 entrepreneur, le gars a un restaurant, je me
12 rappelle même pas qu'est-ce qu'il faisait dedans
13 là, qu'il a eu son problème.

14 Q. **[694]** Ça va m'amener à la partie parce que ça,
15 évidemment, c'est en fin de course et je me suis un
16 peu ajusté à...

17 R. Hum.

18 Q. **[695]** ... cette partie-là de l'interrogatoire. À
19 l'impression qu'il peut se dégager et je le dis
20 clairement, que votre connaissance d'un certain
21 nombre de personnes à la FTQ Construction et
22 nommément de Jean Lavallée et de Jocelyn Dupuis
23 pour qui vous dites: « C'est un ami »...

24 R. Oui.

25 Q. **[696]** ... est-ce que puis mes questions qui vont

1 suivre, c'est ça que je veux savoir et c'est ça qui
2 est important de... de bien expliquer à la
3 Commission, est-ce que ça, ça vous permettait de
4 contrôler d'une façon ou d'une autre la FTQ
5 Construction? Que vous soyez dans un entourage X et
6 on a mentionné des noms X, Y et Z, je le vois bien,
7 mais est-ce que ça, ça vous permettait de contrôler
8 et on verra de façon plus précise, de contrôler la
9 FTQ Construction par Jocelyn Dupuis?

10 R. Absolument pas puis à preuve, le nom qu'on n'a pas
11 nommé, c'est Evans Dupuis qui je m'ai toujours
12 chicané puis qui est quand même directeur du local
13 des grutiers puis j'ai jamais eu de bonus là, là,
14 on s'entend puis on...

15 Q. **[697]** Je le connais.

16 R. ... c'est de connaître et puis effectivement,
17 Jocelyn c'est un ami, je le connais, mais quand il
18 s'agit de s'obstiner, il est à sa place, je peux
19 vous garantir ça, là.

20 Q. **[698]** Voyez-vous, on a dit précédemment « Voici la
21 structure syndicale, la FTQ s'occupe de différentes
22 choses comme des représentations sur la Loi de
23 santé et sécurité »...

24 R. Hum hum.

25 Q. **[699]** ... je suis pas sûr que vous étiez dans ce

1 paysage-là, il y a la négociation.

2 R. Absolument.

3 Q. **[700]** La négociation de conventions collectives,
4 vous dites à un moment donné: « J'y ai participé ».

5 R. Oui.

6 Q. **[701]** « J'ai vu, moi, des négociations, donc »...
7 et là, vous avez enchaîné en disant une certaine
8 expérience, bon, vous avez participé à des
9 négociations à quel titre?

10 R. Oh, bien le titre exact, je peux pas vous dire,
11 mais j'ai été à des réunions au niveau patronal,
12 là.

13 Q. **[702]** Vous avez participé à des réunions
14 patronales?

15 R. Absolument.

16 Q. **[703]** L'entreprise Guay...

17 R. Oui.

18 Q. **[704]** ... suivant l'information que j'ai, mais
19 encore une fois, vous me corrigerez, en deux mille
20 six (2006), c'était la dixième (10e) plus grosse
21 entreprise au Québec. Ça vous sonne quelque chose?

22 R. Ça fait du sens, oui.

23 Q. **[705]** Ça fait du sens. Vous étiez impliqué dans des
24 réunions patronales. Avez-vous été impliqué à la
25 table de négociations comme telle?

1 R. J'ai été à la table des négociations... l'année je
2 me rappelle pas, j'y ai déjà été, oui.

3 Q. [706] Avez-vous par vos contacts, parce que c'est
4 ça qui peut nous intéresser, par vos contacts avec
5 Jean Lavallée, Jocelyn Dupuis puis probablement
6 d'autres personnes parce que vous aimez bien avoir
7 des contacts à gauche et à droite, avez-vous essayé
8 d'une façon et je dis bien, ou une autre, de tenter
9 de réduire la demande syndicale ou de faire en
10 sorte que les demandes syndicales soient moins
11 lourdes ou moins exigeantes? Vous comprenez ma
12 question et j'attends votre réponse.

13 R. Je comprends mais ça me fait penser à une équipe de
14 hockey, tu joues contre l'autre joueur, tu peux
15 aller prendre une bière avec après, mais dans la
16 vraie vie, là, c'est sûr que quand j'allais
17 négocier à la table, c'est sûr que c'était pour
18 qu'il y ait, par exemple, un assouplissement dans
19 la convention collective en général pour le Québec
20 parce que je pensais que ça serait mieux. Par
21 exemple, ils mettent deux grutiers sur des grues de
22 cinquante tonnes (50 t) et plus alors que ça se
23 trouve pas nulle part ailleurs en Amérique du Nord,
24 c'est un manque de productivité, ça fait que oui,
25 me débattre là-dessus, souvent, très très souvent.

1 Est-ce que ça a changé quelque chose que je sois
2 ami avec monsieur Dupuis ou un autre? Rien pantoute
3 parce qu'il y a encore deux hommes sur les machines
4 puis...

5 Q. [707] Vous n'avez pas été convaincant.

6 R. J'ai pas été convaincant.

7 Q. [708] Je comprends que vous avez des revendications
8 parce que vous êtes dans le secteur des grues puis
9 il y a des choses pour lesquelles...

10 R. Oui, en particulier, je dirais.

11 Q. [709] ... ça je comprends ça, mais de dire par
12 exemple: « Jocelyn Dupuis, t'es mon ami, tu devrais
13 mettre la pédale douce, recule un peu là-dessus, je
14 te rendrai d'autres services » vous voyez ce que je
15 veux dire? Et ça, c'est une impression qui peut se
16 dégager de tout ce qui se dit, là.

17 R. Je peux vous assurer qu'on s'est chicané souvent
18 puis le ton a monté souvent puis ça a aucun
19 rapport, c'est... quand on était pour le travail
20 puis les négociations, c'était vraiment...

21 Q. [710] Je regarde la convention deux mille sept-deux
22 mille dix (2007-2010), comme ça.

23 R. Oui.

24 Q. [711] Deux mille sept-deux mille dix (2007-2010),
25 voyez-vous, le salaire d'opérateur c'était près de

1 trente et un dollars de l'heure (31 \$/hre) et il y
2 avait un cinq dollars quelque chose qui s'ajoutait
3 pour les avantages sociaux. On est presque à
4 trente-huit piastres de l'heure (38 \$/hre).

5 R. Oui.

6 Q. **[712]** Pour les grutiers, le salaire était à trente-
7 deux dollars et cinquante (32,50 \$), il était plus
8 haut que celui des opérateurs.

9 R. Hum.

10 Q. **[713]** C'est à votre connaissance?

11 R. Oui.

12 Q. **[714]** Est-ce que parce que vous étiez ami, vous,
13 avec Jocelyn Dupuis, vous avez... vous avez essayé
14 de le convaincre que le grutier devait faire un
15 salaire moindre que l'opérateur ou...?

16 R. Non, pas du tout. Les... on s'est souvent obstiné
17 puis je vous dirais que c'est plus sur les
18 conditions de travail en général, mais...

19 Q. **[715]** Parce que... parce qu'il faut que les gens le
20 sachent. Par exemple, le salaire d'un grutier
21 actuellement est de trente-sept dollars de l'heure
22 (37 \$/hre).

23 R. Hum hum.

24 Q. **[716]** Ça fait que si vous avez essayé d'influencer
25 la FTQ Construction ou les parties négociatrices

1 par Jocelyn Dupuis, ça a pas été bien bon.

2 R. Non, absolument pas mais je vous le dis tout de
3 suite, c'est assez dur à plaider.

4 Q. [717] Maintenant, dans le secteur particulier des
5 grues...

6 R. Oui.

7 Q. [718] ... il y a monsieur Dupuis, à un moment
8 donné, qui arrive au local 791G, qui est le local
9 des grutiers. Avez-vous été là, vous, pendant une
10 période où il était directeur du syndicat des
11 grutiers?

12 R. À ma connaissance, non.

13 Q. [719] Vous êtes arrivé par après.

14 R. Oui.

15 Q. [720] Est-ce qu'il n'est pas exact que dans le
16 secteur des grues, il y a eu, dans un premier
17 temps, par monsieur Dupuis, négociation d'une semi-
18 clause d'ancienneté? Je m'explique. Vous savez...

19 R. Oui. Oui.

20 Q. [721] ... que dans la construction, il n'y a pas de
21 clause d'ancienneté. Ça n'existe pas.

22 R. Oui.

23 Q. [722] À un moment donné, arrive une... ce qu'on
24 appelle une semi-clause, parce que c'est un droit
25 de rappel. C'est-à-dire que si vous êtes mis à pied

1 et qu'on rappelle des employés à l'intérieur d'un
2 certain délai de temps, l'employeur doit rappeler
3 ces salariés-là. Ce qui était nouveau. Est-ce qu'il
4 est à votre connaissance que cette clause-là a été
5 négociée, dans un premier temps, par Jocelyn Dupuis
6 dans le secteur des grues?

7 R. Oui, puis à ma connaissance c'est encore en
8 vigueur, puis c'est dans le seul métier qu'il y a
9 ça.

10 Q. **[723]** Et c'est dans le domaine des grues...

11 R. Oui.

12 Q. **[724]** ... dans lequel vous êtes...

13 R. Oui.

14 Q. **[725]** ... et malgré votre amitié avec monsieur
15 Jocelyn Dupuis.

16 R. Oui.

17 Q. **[726]** Et quand vous nous dites il est coriace,
18 pourriez-vous nous expliquer un peu, il est
19 coriace... C'est bien beau de nous dire, « Oui, il
20 est coriace », ça veut dire quoi, ça, en pratique,
21 dans vos relations avec celui qui est le
22 représentant des grutiers à un moment donné, qui
23 est le directeur de la FTQ Construction à un autre
24 moment donné, puis qu'au surplus vous dites, très
25 clairement et répété, « C'est un de mes amis. »

1 R. Oui.

2 Q. [727] Ça se passe comment, tout ça, entre lui ami,
3 puis lui qui est le directeur général, puis lui qui
4 est coriace? Je veux pas vous suggérer la réponse,
5 je veux que vous...

6 R. Non.

7 Q. [728] ... vous nous fassiez l'illustration de ça.
8 Ça veut dire quoi, ça, coriace? Ça peut vouloir
9 dire bien des choses, coriace.

10 R. L'illustration, c'est de lever le ton une multitude
11 de fois, en particulier dans la mobilité de la
12 main-d'oeuvre au Québec. Si on revient dans
13 l'exemple des grues, dans les dernières années il y
14 a des équipements très sophistiqués qui ont été
15 importés d'Europe ici, puis on a envoyé des gens,
16 par exemple, suivre une formation en Allemagne pour
17 opérer une grue spécifique, par exemple une six
18 cents (600) tonnes qui vaut cinq millions (5 M). On
19 envoie cinq personnes suivre une formation à
20 l'extérieur, pour leurs qualités, leurs
21 compétences, qui parlent anglais, qui réussissent à
22 comprendre un peu comment ça fonctionne, puis là il
23 y a une job en Gaspésie, par exemple. Et là je veux
24 envoyer mes gens qui sont formés, puis là monsieur
25 Dupuis dit, « Non non non, c'est pas de même que ça

1 va se passer. On va prendre de la main-d'oeuvre
2 locale. »

3 Mais je vous... Tantôt je simplifiais un
4 petit peu le travail de grutier. C'est que il y a
5 de tous les types de grues, là, c'est à peu près du
6 Cessna au 747, là. Ça fait que, effectivement, j'ai
7 eu à débattre ces points-là, vous n'avez pas idée
8 comme il démord pas.

9 Q. **[729]** Il y a... On sait, parce qu'on en entend
10 parler jusqu'à un certain point, du problème de
11 mobilité de main-d'oeuvre ou dans des régions comme
12 Sept-Îles actuellement, où il y a de gros
13 chantiers, il y a un gros chantier, La Romaine, où
14 il y a une chicane à savoir est-ce que les
15 entreprises qui viennent de l'extérieur peuvent
16 amener leur main-d'oeuvre...

17 R. Aussi.

18 Q. **[730]** ... ou est-ce qu'ils sont obligés d'utiliser
19 la main-d'oeuvre locale. C'est ce à quoi vous
20 faites référence?

21 R. Absolument.

22 Q. **[731]** Et là-dessus, vous avez eu des... bien,
23 j'allais dire des disputes... À tout le moins des
24 discussions fermes avec monsieur Dupuis.

25 R. Absolument.

1 Q. [732] Et on n'invente rien, là. On se comprend?

2 R. Non non. On n'invente rien.

3 Q. [733] Il a été question aussi, lors de votre
4 interrogatoire du trois (3) décembre, de retour
5 d'ascenseur. Hein? Monsieur Dupuis, un ami, vous
6 lui donnez des billets de je sais pas trop quoi,
7 puis et caetera, puis vous êtes bien bon avec lui.
8 Vous dites il y a pas de retour d'ascenseur. Quand
9 vous dites il y a pas de retour d'ascenseur, vous
10 dites quoi au juste?

11 R. Bien, ce que j'exprime depuis tantôt, là. C'est pas
12 pour ça que j'avais un passe-droit pour quoi que ce
13 soit. C'est un syndicaliste dans l'âme, je peux
14 vous garantir ça, puis... Il tenait son bout.

15 (16:15:22)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [734] Alors, pourquoi vous lui payiez ses
18 contraventions, et pourquoi vous lui donniez tant
19 de cadeaux?

20 R. On était aussi des amis, on avait des bonnes
21 relations, mais il y avait deux choses. Je vous
22 disais, là, c'est comme une équipe de hockey, où
23 deux adversaires jasant. Quand c'était le temps
24 de... de se confronter, on était pas pire, mais
25 aussi, on s'arrangeait bien quand on sortait.

1 Q. [735] O.K. Mais c'est quand même du donnant,
2 donnant, là.

3 R. Bien, d'abord, il m'en a pas donné de...

4 Q. [736] Il payait pas vos contraventions?

5 R. Non mais il m'a payé souvent des lunches, par
6 contre, là.

7 Me ROBERT LAURIN :

8 Q. [737] Mais moi je... Moi, ce qui me préoccupe... Il
9 peut vous payer des lunches, tant mieux pour vous.
10 Moi, ce qui me préoccupe plus, c'est, il y a-tu des
11 deals sur la convention?

12 R. Absolument zéro.

13 Q. [738] Est-ce qu'on dit, « T'es mon ami, donc ça,
14 cette clause-là, t'appliques pas ça. Ça prend trois
15 hommes sur telle grue, on va en mettre deux. » Moi
16 c'est ça qui m'intéresse. Et c'est ça que je veux
17 savoir de vous. Les lunches, ça m'intéresse moins,
18 mettons.

19 R. Bon. Bien, non, absolument jamais, puis d'autant
20 plus que à cause de ça, que le monde savait qu'on
21 était ami puis que... Guay, dans... la plupart des
22 années, aussi, on était une entreprise forte dans
23 le domaine des grutiers ou de la convention
24 collective. S'il y a de quoi, je me battais pour
25 pas faire de l'overconvention. C'était sûrement pas

1 en bas de la convention.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[739]** Payiez-vous les contraventions de tous vos
4 amis?

5 R. Non.

6 Q. **[740]** Bon. Pourquoi vous le faites pour Jocelyn
7 Dupuis particulièrement?

8 R. Bien, dans ce cas-là, je vous l'ai dit, c'est parce
9 qu'il m'avait demandé de lui référer un avocat,
10 d'après moi pour ses points, puis j'en avais pas,
11 puis je me suis pas cassé la tête, là.

12 Q. **[741]** Parce que vous ne les payez pas juste une
13 fois, là. Vous les payez à quelques occasions, vous
14 nous avez dit, là.

15 R. Bien, il me semble... On n'a pas...

16 Q. **[742]** Vous avez fait référence que son... que le
17 salaire est moins cher que lui, donc vous avez dû
18 lui en payer des choses, à monsieur Dupuis.

19 R. Bien, probablement... Mais je vous dis, là,
20 c'était... Relativement aux contraventions, là,
21 c'est parce que, c'était pour les contester, puis
22 je m'étais pas cassé la tête, là.

23 Me ROBERT LAURIN :

24 Q. **[743]** Mais c'est intéressant comme question. Quel
25 est l'avantage pour vous de payer des

1 contraventions, ou je sais pas trop quoi, de donner
2 des bi... C'était quoi l'avantage pour vous? Parce
3 que vous dites il y a pas de deal sur la
4 convention...

5 R. Non.

6 Q. **[744]** ... il n'est pas plus mou sur la
7 négociation...

8 R. Non.

9 Q. **[745]** ... problèmes à gauche et à droite...
10 Problèmes... De bonnes disputes. C'est quoi
11 l'avantage, pour vous, de lui payer des billets?

12 R. Bien, je...

13 Q. **[746]** Puis de payer les contraventions, au surplus,
14 ce qui m'a plus étonné.

15 R. Oui.

16 Q. **[747]** Je vous avoue.

17 R. Bien, l'avantage que j'en avais, toujours bien,
18 c'est que je pouvais l'appeler puis m'obstiner avec
19 tant que je voulais, mais ça ne changeait rien sur
20 le résultat.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[748]** Au moins, vous aviez au moins l'avantage de
23 pouvoir aller sur des contrats, et plusieurs
24 contrats.

25 R. Pourquoi?

1 Q. [749] Bien, vous pouviez avoir des contrats, sur
2 lesquels travailler, que monsieur Dupuis vous
3 facilitait peut-être la tâche?

4 R. Bien non. Je vois pas pourquoi que j'aurais plus de
5 contrats parce que monsieur Dupuis était là, là.

6 Me ROBERT LAURIN :

7 Q. [750] Vous avez pas... Vous avez pas eu de contrats
8 parce que monsieur Dupuis...

9 R. Bien, il y a des fois, même, que ça a nui, parce
10 que quand le monde savait que je pouvais être ami
11 avec un syndicaliste, il pensait que ça aurait pu
12 nuire aux conditions de travail sur une job.

13 Q. [751] C'est pas bien vu d'être ami...

14 (16:17:46)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [752] Donc, finalement si on en croit ce que vous
17 dites?

18 R. Oui.

19 Q. [753] Votre amitié avec monsieur Dupuis finalement
20 vous créait plus d'inconvénients que d'avantages?

21 R. J'ai pas dit plus, mais ça a pas, c'est pas... le
22 monde me donne pas plus de contrats parce que je
23 connais monsieur Dupuis.

24 Q. [754] Oui, mais ça avait l'air de ce que vous
25 dites, là, que parce que vous le connaissiez vous

1 étiez désavantagé au point de vue...

2 R. Non, ce que...

3 Q. **[755]** ... ce que vous nous... l'ensemble de ce que
4 vous venez de nous dire c'est que pour les gens de
5 l'extérieur ça devenait donc être... vous étiez
6 désavantagé par rapport à d'autres parce que vous
7 étiez ami avec monsieur Dupuis?

8 R. Il y a des gens de l'extérieur effectivement, par
9 exemple, quand c'est des gens qui travaillent
10 principalement avec d'autres métiers...

11 Q. **[756]** Hum, hum?

12 R. ... qui sont avec d'autres syndicats, c'est pas...
13 c'était pas un plus.

14 Q. **[757]** O.K. Alors, qu'est-ce que vous lui trouviez à
15 monsieur Dupuis pour tout payer?

16 R. Bien, là, tout payer, là, on s'entend, là.

17 Q. **[758]** Bien vous avez payé aussi...

18 R. Ça a pas coûté une fortune.

19 Q. **[759]** ... pour les vingt ans, les vingt et un (21)
20 ans de sa fille au Bellagio.

21 R. Moi j'ai pas confirmé parce que ça je suis loin
22 d'être sûr, là, mais monsieur Dupuis c'était quand
23 même un ami, c'est quelqu'un qu'on discutait
24 ensemble, mais ça m'a pas apporté des contrats, là,
25 puis je vous dirais, là, on s'est chicané bien

1 souvent aussi.

2 Me ROBERT LAURIN :

3 Q. [760] Vous deviez avoir l'avantage par ailleurs de
4 pouvoir communiquer directement avec lui quand il y
5 avait un problème?

6 R. Absolument, ça... ça c'est sûr.

7 Q. [761] Pis... et puis, plutôt que puis, et puis bien
8 évidemment ce qu'on a compris des conversations
9 téléphoniques c'est que vous... vous utilisiez
10 jusqu'à un certain point par rapport à des tiers,
11 le fait que oui je connais bien Dupuis, puis oui,
12 oui, je connais bien du monde?

13 R. Oui.

14 Q. [762] Vous vous êtes servi de ça?

15 R. Oui.

16 Q. [763] Parlons de la structure parce que c'est bien
17 beau monsieur Dupuis puis monsieur Dupuis, FTQ
18 Construction il y a un exécutif. Vous les gens de
19 l'exécutif, là, c'était-tu des amis puis vous aviez
20 les mêmes relations avec ce monde-là puis vous
21 pouviez influencer les décisions de l'exécutif?

22 R. Je sais pas à quel niveau les décisions que vous
23 parlez plus précisément.

24 Q. [764] L'exécutif de la FTQ?

25 R. Oui.

1 Q. [765] Il y a Dupuis, monsieur Dupuis qui est
2 directeur général, je comprends, mais, là, il y a
3 un exécutif qui prend les décisions?

4 R. Oui.

5 Q. [766] Vous, étiez-vous impliqué à l'exécutif?

6 R. Bien j'étais pas impliqué à l'exécutif.

7 Q. [767] Il y a d'autres lignes d'autorités?

8 R. Oui.

9 Q. [768] Le conseil des directeurs de la FTQ
10 Construction, étiez-vous impliqué, là, aviez-vous
11 une influence, peut-être vous vous assoyez pas, là?

12 R. Non.

13 Q. [769] Vous êtes pas là à l'exécutif?

14 R. Absolument pas.

15 Q. [770] On a tous compris ça, mais aviez-vous une
16 influence, là, pour que les décisions se prennent
17 quelle qu'elles soient, là, pour vous avantager ou
18 avantager votre compagnie ou je sais pas ou
19 renoncer à quelque chose?

20 R. Pas sur les décisions, mais c'est sûr que je
21 connaissais sûrement bien tous les gens de
22 l'exécutif, là, j'ai pas les noms en tête.

23 Q. [771] Vous aviez de bonnes relations en général...

24 R. Absolument.

25 Q. [772] ... avec ces gens-là?

1 R. Oui.

2 Q. **[773]** Mais est-ce que vous vous serviez de ces
3 bonnes relations-là pour essayer d'influencer des
4 décisions puis que peut-être qu'au lieu d'avoir un
5 salaire de quarante-huit piastres (48 \$) de
6 l'heure, bien ils avaient seulement un salaire de
7 trente-cinq piastres (35 \$)...

8 R. Non, non, non, bien non, ça...

9 Q. **[774]** ... de l'heure plus cinq, ça fait quarante
10 (40)?

11 R. Non, on va oublier ça tout de suite, là. S'il y a
12 de quoi c'est dans les cas de conflit de
13 juridiction de métiers que j'ai pu à intervenir, à
14 insister, à expliquer mon point, là, mais c'était
15 des choses normales dans le cadre du travail. C'est
16 sûr que de bien connaître des gens ou qu'ils me
17 connaissent bien ça facilite quand tu appelles, je
18 raconte une problématique, bien on a déjà un point
19 de réglé.

20 Q. **[775]** Avez-vous déjà eu des griefs, vous de la FTQ
21 Construction contre vous?

22 R. Oui.

23 Q. **[776]** Sans rire?

24 R. Oui.

25 Q. **[777]** Vous en avez eu?

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[778]** Oui, vous les avez plaidés, ils sont rendus à
3 la décision?

4 R. Il me semble que j'ai plaidé, puis j'ai la
5 décision, oui.

6 Q. **[779]** Riez pas. Je vous demanderai pas qui était
7 l'avocat de l'autre côté qui a perdu le dossier.
8 Mais heureusement il n'y a pas de caméra!

9 R. Mais vous m'aviez pas donné de « break ».

10 Q. **[780]** C'est moins pire. On a parlé de conflit de
11 compétence, à un moment donné il y a un dossier
12 vous dites je suis intervenu, il y avait un conflit
13 de compétence entre...

14 R. Souvent.

15 Q. **[781]** ... entre grutier, manoeuvre, parce que vous
16 aviez aussi des manoeuvres?

17 R. Absolument.

18 Q. **[782]** En quoi le fait de connaître les gens du
19 milieu syndical ça pouvait vous aider?

20 R. Bien c'est comme dans n'importe quelle situation
21 quand on a la chance de connaître les gens, ils
22 connaissent leur historique, notre historique, on
23 est capable d'expliquer la problématique
24 spécifique. J'ai donné le cas qu'on a entendu sur
25 l'écoute électronique, mais c'est arrivé souvent

1 que ce soit pour l'installation des grues, que ce
2 soit le transport des grues, qu'est-ce qui est
3 assujetti, pas assujetti.

4 Sur un chantier d'éoliennes pour y revenir,
5 demandez-moi où c'est écrit le transport tombe
6 assujetti, ça fait que c'est sûr que j'ai déchiré
7 ma chemise sur ce dossier-là. Ça veut dire que même
8 les gens qui étaient sur les camions, les huit
9 camions pour amener une grue tombaient construction
10 et tombaient grutiers. Il y a une pénurie de
11 grutiers au Québec, la bonne idée qu'ils ont c'est
12 de les mettre sur les camions. Ça fait que j'en ai
13 eu, là, constamment, là. Combien de fois que j'ai
14 pris l'avion, l'hélicoptère, de soir, de nuit, pour
15 descendre sur les chantiers, parce qu'il y avait
16 des nouvelles revendications qui à mon avis étaient
17 hors décret, puis aller me chicaner.

18 Puis est-ce que ça me donnait... le seul
19 avantage, c'est qu'effectivement il y a des clients
20 qui pensaient que j'aurais tenu mon bout. S'il y a
21 de quoi, j'étais plus sévère et plus tenace que la
22 plupart des gens, le fait de connaître peut-être
23 monsieur Dupuis. Il était pas moins redoutable,
24 mais j'y tenais tête.

25 Q. [783] J'en ai plus pour longtemps, je vous rassure,

1 la journée avance, je suis le spécialiste des
2 interrogatoires en fin de journée. L'actuelle
3 direction, monsieur Arnold Guérin, avez-vous des
4 rapports privilégiés avec monsieur Guérin?

5 R. Je le connais bien, mais pas privilégiés, mais je
6 le connais bien.

7 Q. [784] Est-ce que c'est un ami comme monsieur Dupuis
8 était un ami?

9 R. Non, non, pas du tout, non.

10 Q. [785] Monsieur le directeur général actuellement
11 Yves Ouellet, est-ce que c'est un ami comme était
12 monsieur Dupuis?

13 R. Non, pas un ami comme monsieur Dupuis, mais je
14 connais bien.

15 Q. [786] Est-ce que vous demandez l'intervention de
16 ces gens-là comme vous pouviez le faire avec votre
17 ami Jocelyn Dupuis?

18 R. J'ai eu certaines prises de bec aussi avec eux
19 autres puis des obstinations par rapport entre
20 autres à l'allocation de main-d'oeuvre.

21 Q. [787] Ma dernière question, je vais demander la
22 clémence de...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Il n'a pas répondu du tout à votre question...

25 R. Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [788] ... vous lui avez dit: « Est-ce que vous êtes
3 intervenu, vous avez demandé l'intervention de
4 monsieur Dupuis...

5 R. Oh, excusez.

6 Q. [789] ... de monsieur Guérin comme vous demandiez
7 l'intervention de monsieur Dupuis?

8 R. J'ai pas eu de dossier avec eux.

9 Me ROBERT LAURIN :

10 Ça répond. Moi j'aime bien qu'on ait la réponse. Je
11 vais vous demander votre... la permission...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bien c'est parce que votre question inférait à
14 raison qu'il demandait l'intervention...

15 Me ROBERT LAURIN :

16 Non bien c'est le contraire.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... de monsieur Dupuis.

19 Me ROBERT LAURIN :

20 C'est le contraire et ce que la preuve va révéler
21 et je vous le dis très clairement, c'est qu'il y a
22 aucune relation entre monsieur et les... les
23 nouveaux... les nouveaux dirigeants, là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je ne parle pas des nouveaux mais dans votre

1 question, vous infériez l'intervention de monsieur
2 Dupuis.

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Ah oui? J'ai fait ça?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 « Est-ce que vous demandiez l'intervention de
7 monsieur Guérin comme vous aviez demandé
8 l'intervention de monsieur Dupuis? »

9 Me ROBERT LAURIN :

10 C'est vrai, c'est ce que j'ai demandé et il faut
11 être d'accord avec la présidente, j'ai appris ça
12 dans d'autres commissions aussi.

13 Q. [790] Dernière question, je...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, Maître, je ne vous demande pas du tout d'être
16 d'accord avec moi.

17 Me ROBERT LAURIN :

18 Bien c'est un réflexe. Ce n'est pas de votre faute
19 à vous, c'est mon réflexe. J'ai une dernière
20 question mais c'est pour plaire à mes confrères,
21 vous savez à cette heure-ci, qui ont bien voulu
22 être patients et qui m'ont incité à la poser, donc
23 c'est une question, c'est sur un sujet particulier
24 et c'est la question que je pose pour plaire à
25 monsieur Dufort, le journaliste, à savoir est-ce

1 que vous avez pris monsieur Dupuis sur le bras?

2 R. Non.

3 Q. [791] Ça vient des autres. Est-ce que monsieur

4 Dupuis vous a pris sur le bras?

5 R. Non, mais il y a eu des combats de coqs souvent.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. [792] Je veux revenir sur la question des cartes de
8 compétence.

9 R. Oui.

10 Q. [793] Bon, les cartes de compétence vous savez
11 qu'elles sont émises par la CCQ?

12 R. Absolument.

13 Q. [794] Bon, on a dès le début de l'interrogatoire,
14 les gens ont fait remarquer c'est que la CCQ qui a
15 l'autorité de... de délivrer une carte de
16 compétence?

17 R. Oui.

18 Q. [795] Est-ce que vous savez si monsieur Dupuis
19 faisait parfois lui-même des interventions auprès
20 des dirigeants à la CCQ? Lui a avoué en témoignage
21 l'avoir fait. Est-ce que vous, vous savez que
22 monsieur Dupuis le faisait également, parfois,
23 d'appeler comme vous à la CCQ pour... pour parler
24 de certains dossiers?

25 R. Il me vient pas d'idée en tête, mais...

1 Q. **[796]** Mais vous le voyez assez souvent monsieur

2 Dupuis...

3 R. Oui, oui, je le vois assez souvent...

4 Q. **[797]** ... est-ce que c'est possible qu'il vous ait

5 dit...

6 R. ... mais ça serait normal aussi qu'il ait...

7 Q. **[798]** Qu'il ait intervenu?

8 R. Oui.

9 Q. **[799]** C'est ça? Vous avez dit tout à l'heure que

10 monsieur de l'Étoile, vous lui avez probablement

11 donné des billets à lui, là?

12 R. Oui.

13 Q. **[800]** Donc, c'était... c'est en remerciement de

14 quel service?

15 R. C'est pas un remerciement, c'était pour développer

16 des relations puis de le rencontrer. De rencontrer

17 quelqu'un hors contexte puis hors conflit, c'est

18 pas mauvais non plus, là.

19 Q. **[801]** Oui, donc développer des relations qui ne

20 faciliteraient pas nécessairement les dossiers qu'il

21 pouvait y avoir à la CCQ, là?

22 R. Ça veut pas dire que ça changeait la décision

23 finale, mais...

24 Q. **[802]** Parce que c'est un peu l'objectif qu'on a,

25 là, de vouloir développer des relations?

1 R. Non... oui, développer des relations, c'est pour
2 que les dossiers se règlent. Est-ce que ça leur a
3 facilité? Je pense pas.

4 R. Mais donc, vous saviez très clairement que c'est un
5 fait, c'est à la CCQ qu'on délivre des cartes de
6 compétence?

7 R. Oui.

8 Q. **[803]** C'est possible de remettre la pièce à
9 l'onglet 23 du document qu'on a remis, là, je pense
10 la pièce 1138, là, peut-être que je me trompe, là,
11 c'est une écoute électronique...

12 LA GREFFIÈRE :

13 Non...

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Non, non, c'est pas une écoute électronique, dans
16 le fond, c'est... ça se trouve à être plutôt être
17 un... un relevé des propos que vous avez tenus
18 lorsque vous avez voulu donner une caution pour
19 Marco Bourgoin.

20 R. Oui.

21 Q. **[804]** À la demande de monsieur Dupuis, par ailleurs
22 et d'autres suggestions de monsieur Dupuis. Est-ce
23 qu'on peut l'avoir à l'écran, cette pièce-là?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est la pièce... effectivement, c'est la pièce

1

■

■

■

■

■

■

■

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED] Et là, vous dites à 47, on vous pose la
question: « Vous, est-ce que vous avez une preuve
ou un élément à l'effet qu'il va y avoir une carte
de compétence? » Et vous répondez: « Oui, on a
eu... j'ai reçu un écrit, moi, c'est de la
direction générale de la FTQ. » On n'est pas à la
CCQ, là. Là, vous avez... vous dites au juge que
vous avez un écrit de la direction générale, donc
qui est monsieur Dupuis, à l'effet qu'il va y en
avoir une carte de compétence. Donc, en quoi on
peut penser que ces gens-là ont la carte... ont
aucune influence sur l'émission d'une carte de
compétence, que ce n'est uniquement que des règles
très précises et très contraignantes mais qu'on
peut pas faciliter les choses alors que vous
prétendez ici, c'est la lettre de la FTQ
Construction, du directeur général, qui fait que ça
vous garantie la carte de compétence? Alors, en

1 quoi monsieur Dupuis peut vous signer une garantie
2 de carte de compétence si vous êtes toujours
3 convaincu, c'est sans influence qu'il peut avoir
4 aucune à la CCQ?

5 R. J'ai pas dit qu'il pouvait pas avoir aucune
6 influence, mais j'ai encore moins dit que c'était
7 des règles strictes et claires. Je vous ai dit que
8 c'était pas des règles strictes et claires puis ça
9 dépendait des moments de l'année, des années, des
10 taux des bassins, il y avait d'autres règles, des
11 reconnaisances d'heures dans certains cas, si vous
12 avez de la famille qui sont grutiers, ça fait
13 que...

14 Q. **[806]** Mais c'est toujours la CCQ qui décide ceci?

15 R. Absolument.

16 Q. **[807]** Pourquoi vous prétendez que c'est une lettre
17 de la FTQ...

18 R. Bien oui mais parce que la lettre que j'avais, qui
19 était déposé, si je me trompe pas, c'était une
20 lettre de monsieur Dupuis qui devait sûrement
21 valider pour quelle raison qu'il aurait pu faire
22 avoir une carte à...

23 Q. **[808]** Oui, mais vous, si vous décidez d'utiliser
24 cette lettre-là, c'est parce que vous savez
25 probablement...

1 R. Oui.

2 Q. [809] ... qu'avec la lettre de monsieur Dupuis...

3 R. Pour ma part...

4 Q. [810] ... ça garantit la carte de compétence, est-

5

6 [REDACTED] c'est que la lettre,

7 probablement qu'il avait fait les vérifications, je
8 sais pas dans lequel des critères, probablement que
9 le bassin était à moins dix pour cent (-10 %), il y
10 avait peut-être des cartes d'exemption. Moi, pour
11 ma part, je devais garantir cent cinquante (150)
12 heures qui est dans les règles, là, que... qu'il
13 faut faire.

14 Q. [811] Mais c'est étonnant de vous entendre dire que
15 vous savez que c'est la CCQ qui émet les cartes de
16 compétence, qui a le pouvoir unique de le faire...

17 R. Oui.

18 [REDACTED] « J'ai un écrit
19 de la direction générale de la FTQ Construction,
20 c'est ça ma garantie de la carte. »

21 R. Oui, il avait sûrement validé avec la CCQ, je peux
22 pas répondre pour quel critère.

23 Q. [813] C'était pas ça que vous avez dit, vous avez
24 pas dit aucune validation, là.

25 R. J'ai pas dit ça, mais j'ai dit que c'était... bien

1 c'est ça que j'ai dit pareil.

2 Q. **[814]** Et... et sans savoir qu'il y a eu validation,
3 vous êtes prêt à le dire à un juge que c'est ça
4 votre garantie comme quoi il va l'avoir la carte.

5 R. Si monsieur Dupuis m'a remis une lettre qui me
6 disait qu'il aurait une carte, bien, j'ai pris pour
7 acquis que il l'aurait.

8 Q. **[815]** Et même... Oui, c'est ça. Vous avez pris pour
9 acquis qu'il l'aurait...

10 R. Oui.

11 Q. **[816]** ... parce que vous savez possiblement qu'il a
12 une assez grande influence pour l'obtention de ses
13 cartes.

14 R. Ou pour lequel critère qui y avait droit.

15 Q. **[817]** Parce que même... même si tant que la carte
16 n'est pas émise, elle n'est pas émise. On ne peut
17 pas avoir de garantie d'émission de la carte. On
18 peut peut-être valider certains critères, mais la
19 CCQ garde...

20 R. Je...

21 Q. **[818]** ... garde la décision finale de l'émission.

22 R. Absolument.

23 Q. **[819]** C'est pas une lettre de monsieur Dupuis qui
24 garantit, là, même s'il a fait quelques
25 validations.

1 R. Oui. Bien, effectivement.

2 Q. **[820]** À moins que sa validation, c'est de parler
3 justement à des gens de la CCQ

4 R. Bien...

5 Q. **[821]** ... et de dire « croyez-vous qu'il va l'avoir
6 la carte, mon homme? » Puis ils vont dire « oui, on
7 va s'organiser avec toi, Jocelyn. » Est-ce que
8 c'est possible que ce genre d'appui-là aide? Elle
9 vous permet de prendre une lettre de la direction
10 générale pour dire qu'il va avoir une garantie de
11 carte?

12 R. Je peux pas vous confirmer comment qu'il a fait
13 pour me garantir ça. C'est-tu parce qu'il y avait
14 une pénurie? C'est-tu parce qu'il y a des
15 exemptions? Je le sais pas la raison. Moi, la part
16 que je devais faire, c'était de garantir un nombre
17 d'heure.

18 Q. **[822]** Mais, la lettre de monsieur Dupuis...

19 R. Oui.

20 Q. **[823]** ... vous suffit pour pouvoir affirmer haut et
21 [REDACTED] que vous avez une garantie de carte
22 d'émission.

23 R. Bien, j'avais toutes les raisons de penser...

24 Q. **[824]** Une carte de compétence.

25 R. ... que, oui.

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Q. **[825]** Mais, je connais pas ce dossier-là puis je
3 sais pas trop ce qui s'est passé, mais ce que je
4 lis, là, il y a pas de garantie, Monsieur. Est-ce
5 que vous voyez une garantie aux lignes 47, 48? On
6 dit, la FTQ vous dit qu'il va y avoir une carte de
7 compétence. Savez-vous dans quelles circonstances
8 la FTQ a su qu'il y aurait une carte de compétence?

9 R. Bien, absolument pas, je le sais pas.

10 Q. **[826]** Est-ce que vous savez si les bassins étaient
11 ouverts?

12 R. Non, je le sais pas.

13 Q. **[827]** Est-ce que vous savez si ce monsieur-là avait
14 une garantie de cent cinquante (150) heures?

15 R. Bien, ça, c'est moi qui l'aurais fournie.

16 Q. **[828]** J'ai pas...

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Autrement dit, ce qu'il a dit au juge Paul devant
19 la Cour supérieure...

20 Me ROBERT LAURIN :

21 C'est qu'il avait de l'information.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 ... c'était n'importe quoi?

24 Me ROBERT LAURIN :

25 Non, il avait l'information. On peut présumer et

1 spéculer toutes sortes d'affaires. Ce qu'il dit,
2 c'est que la FTQ lui a dit qu'il aurait sa carte.

3 R. C'est ça.

4 Q. **[829]** Dans quelles circonstances? Personne le sait.

5 Est-ce que le bassin était ouvert? Personne le
6 sait. Est-ce que c'est une carte irrégulière?

7 Personne le sait. Moi, comme je vous dis, je suis
8 pas là pour défendre les cartes illégales puis
9 soyez bien assurée de ça. Mais, de là à spéculer
10 que ça veut dire que la FTQ a garanti la carte,
11 c'est pas... c'est pas ce qui est écrit.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Non, non, non, non. Non, non.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Bien, ce qu'il dit, à tout le moins, c'est que
16 monsieur Dupuis lui a garanti...

17 Me ROBERT LAURIN :

18 L'informe...

19 LA PRÉSIDENTE:

20 ... qu'il aurait une carte.

21 Me ROBERT LAURIN :

22 Non, non. Non, non. Il a dit « il va y avoir une
23 carte ». Et dans quelles circonstances, la partie
24 syndicale sait qu'il va y avoir une carte? Ça, on
25 l'a pas ce bout-là.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Le fait, c'est le suivant. C'est que monsieur
3 Lafortune, pour... répond au juge et dit : « Ma
4 garantie qu'il va avoir une carte, c'est une lettre
5 de la Direction générale de la FTQ Construction ».

6 Me ROBERT LAURIN :

7 Oui. Absolument.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 C'est ça sa garantie. Alors, le point de départ,
10 c'est de dire c'est seulement la CCQ qui émet les
11 cartes...

12 Me ROBERT LAURIN :

13 Bien, écoutez...

14 Me RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 ... et qui a le plein pouvoir de le faire. C'est ça
16 le fait, là.

17 Me ROBERT LAURIN :

18 ... je ne veux pas argumenter avec vous, mais la
19 partie syndicale peut savoir, avant l'employeur,
20 qu'une carte effectivement va être autorisée parce
21 que la personne remplit les conditions. Et la
22 partie syndicale peut informer. Je vous dis pas que
23 c'est ça qui s'est passé. Je vous dis pas que la
24 carte est légale, je vous dis pas qu'il est dans...
25 la personne était dans les conditions. La seule

1 chose que je veux éviter, c'est qu'on dise que
2 c'est la FTQ Construction qui garantit par la...
3 évidemment, l'exercice intellectuel. Pas la FTQ
4 Construction garantit les cartes. La partie
5 syndicale souvent sait quand les bassins ouvrent,
6 quand les cartes sont émises puis peut avoir
7 l'information de dire « on sait, nous, que la carte
8 va être émise ». C'est...

9 Me RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Je suis d'accord avec vous là, je... Mais, la
11 lettre, elle est de la Direction générale de la FTQ
12 Construction. Vous êtes d'accord avec ça?

13 Me ROBERT LAURIN :

14 Oui, oui. Qui peut donner l'information. Comme
15 peut-être qu'on a... il y a peut-être autre chose,
16 là.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Bon. Alors, là, Maître, je pense qu'on n'est pas là
19 pour s'obstiner avec vous, là.

20 Me ROBERT LAURIN :

21 Non, non.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Les questions sont au témoin.

24 Me ROBERT LAURIN :

25 Et moi non plus. Et moi non plus.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Et on en tirera les conséquences...

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Je fais juste écouter...

5 LA PRÉSIDENTE:

6 ... les conclusions qui s'imposent.

7 Me ROBERT LAURIN :

8 Oui. Je fais juste écouter les spéculations, Madame
9 la Présidente, des spéculations qui...

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Mais, il n'y a pas de spéculation-là.

12 Me ROBERT LAURIN :

13 Il n'y a pas de spéculation là. FTQ dit qu'il va
14 avoir sa carte...

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Est-ce que vous avez terminé?

17 Me ROBERT LAURIN :

18 ... de compétence. J'ai terminé, Madame la
19 Présidente, sur ce ton...

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Merci.

22 Me ROBERT LAURIN :

23 Merci.

24 LA PRÉSIDENTE:

25 Alors, je voudrais simplement aviser, parce que je

1 vois que maître Décary est rentré dans la salle
2 puis il est ressorti. Alors, comme la seule et
3 unique information - je m'adresse aux représentants
4 du Parti libéral - la seule et unique information
5 qui est nouvelle qui a été donnée à maître Décary
6 concerne le chèque qui a été fait par... aurait été
7 fait par un monsieur Pronovost et c'est tout. Et
8 c'est la seule information. Et cette information-là
9 de toute façon n'est pas à la connaissance du
10 témoin Lafortune. Alors, il n'y a aucune raison
11 pour laquelle maître Décary ne pourrait pas faire
12 son contre-interrogatoire ou son interrogatoire
13 selon l'interprétation qu'on en tire des règles de
14 pratique, que monsieur... donc d'interroger
15 monsieur Lafortune demain.

16 Me FÉLIX RHÉAUME :

17 Comme maître Décary vous l'a expliqué tantôt, on va
18 faire toutes les vérifications qui sont... qui sont
19 possibles pour être en mesure de faire notre
20 interrogatoire demain. Par contre, il y a également
21 la contribution de monsieur Gagnon et l'engagement
22 que nous avons pris également de faire ça. Donc...

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Ça, cet engagement-là peut être pris... ça peut
25 être remis la semaine prochaine, là, cette... ce

1 document-là. Il n'y a pas de problème.

2 Me FÉLIX RHÉAUME :

3 Parfait.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Et on n'a pas besoin de ça pour interroger monsieur
6 Lafortune, c'est ce que je veux dire.

7 Me FÉLIX RHÉAUME :

8 Je comprends très bien. L'information, comme vous
9 dites, l'information, on l'a reçue à deux heures
10 (14 h 00) aujourd'hui concernant monsieur
11 Pronovost.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Oui, mais elle ne concerne pas monsieur Lafortune.

14 Me FÉLIX RHÉAUME :

15 Non, mais on a... on en a fait mention pendant son
16 témoignage.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Oui. Mais, on s'est rendu compte que monsieur
19 Lafortune n'est pas au courant.

20 Me FÉLIX RHÉAUME :

21 Parfait.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Alors, donc ça n'empêchera pas maître Décary de...
24 d'interroger monsieur Lafortune demain.

25

1 Me FÉLIX RHÉAUME :

2 Alors, on va faire toutes les vérifications et puis
3 on vous revient demain. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Parfait. Alors, ça va. Alors, à demain.

6

7 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

8 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

9

10

1 SERMENT

2 Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI,
3 sténographes officielles, certifions que les
4 feuilles qui précèdent sont et contiennent la
5 transcription d'un enregistrement numérique, hors
6 de notre contrôle et est au meilleur de la qualité
7 dudit enregistrement, le tout conformément à la
8 loi.

9

10 Et nous avons signé,

11

12

13

14 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

15 Sténographe officielle

16

17

18

19 ROSA FANIZZI (Tableau #296989-1)

20 Sténographe officielle

21